

ANNEXES

- ANNEXE 1 – Statuts de l'établissement.*
- ANNEXE 2 – Récépissé de déclaration*
- ANNEXE 3 – Organigramme de l'équipe de direction et d'administration*
- ANNEXE 4 – Organigramme de l'équipe d'encadrement pédagogique*
- ANNEXE 5 – Règlement des études*
- ANNEXE 6 – Livret de l'étudiant*
- ANNEXE 7 – Règlement intérieur*
- ANNEXE 8 – Maquette pédagogique 2016-2019 & répartition des ECTS*
- ANNEXE 9 – Profil et qualification de l'équipe pédagogique*
- ANNEXE 10 – Questionnaire d'évaluation par les élèves*
- ANNEXE 11 – Grille d'évaluation par les enseignants*
- ANNEXE 12 – Fiche formation DNSCP*
- ANNEXE 13 – Fiche formation CPI*
- ANNEXE 14 – Référentiel CPI*
- ANNEXE 15 – Rapport moral et d'activités 2017*
- ANNEXE 16 – Budget réalisé 2017*
- ANNEXE 17 – Texte dispositif d'insertion professionnelle*
- ANNEXE 18 – Compte-rendu concours d'entrée 2016*
- ANNEXE 19 – Tableau des effectifs du cursus évalué / dernière promotion*
- ANNEXE 20 – Programme Festival l'Union des Ecoles*
- ANNEXE 21 – Cursus à l'Université FLSH de Limoges*
- ANNEXE 22 – Convention Académie de l'Union / Université FLSH de Limoges*
- ANNEXE 23 – Convention Académie de l'Union / ENSA*
- ANNEXE 24 – Convention Académie de l'Union / le Cirque*
- ANNEXE 25 – Convention Académie de l'Union / K-Arts Corée*
- ANNEXE 26 – Convention Académie de l'Union / Institut des arts scéniques Saint Petersburg Russie*
- ANNEXE 27 – Convention Académie de l'Union / Cegep Saint Hyacinthe Canada*
- ANNEXE 28 – Convention Académie de l'Union / Festival International des Francophonies*
- ANNEXE 29 – Convention Académie de l'Union / Lycée agricole Les Vaseix*

ANNEXE 1 – Statuts de l'établissement.

**STATUTS DE L'ASSOCIATION
L'ACADEMIE DE L'UNION
ÉCOLE SUPERIEURE PROFESSIONNELLE DE THÉÂTRE DU LIMOUSIN**

(Statuts modifiés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21/11/2016)

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association de préfiguration régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant pour titre :

« L'Académie de l'Union - École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin »

Article 2 : Objet

Cette association a pour objet de faire vivre une école supérieure de théâtre dans la région Limousin destinée à la formation de jeunes acteurs en formation initiale et continue en vue d'une éventuelle habilitation à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien.

Conformément au décret N° 2007-1678 du 27 novembre 2007 du Ministère de la Culture et de la Communication, les étudiants mènent en parallèle un enseignement universitaire qui leur permettra d'obtenir un diplôme national de Licence.

Le cursus est organisé en partenariat avec l'université de Limoges pour les enseignements théoriques et le Théâtre de l'Union – Centre Dramatique National du Limousin pour les programmes de pratiques.

Dans la perspective de leur insertion professionnelle, la formation menée dans le cadre des activités de l'école, peut donner lieu à des spectacles, lectures, mises en espaces ..., sous forme de représentations publiques.

Article 3 : Durée de l'association

La durée de l'association est limitée à la création éventuelle d'un EPCC ou toute autre structure administrative-support.

Article 4 : Siège social

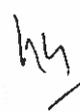
Le siège social est fixé au Mazeau à Saint-Priest-Taurion. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 5 : Liste des membres

L'association se compose de membres de droit et de membres associés. Sont membres de droit les personnes morales qui ont participé à la création de l'association.

1) 7 membres de droit

- Le Ministre de la Culture ou son (ses) représentant(s) 2
- Le Président du Conseil Régional ou son (ses) représentants 2
- Le Maire de Saint – Priest – Taurion ou de Montreuil ou son (ses) représentants 1
- L'Université de Limoges 2

- 1) membres associés : limités au nombre des membres de droit
- Un membre associé est une personne physique ou morale qui adhère aux objectifs cités à l'article 2 et s'engage à participer aux activités de l'association. Toute personne postulant à la fonction de membre associé doit adresser une demande d'admission écrite au Président de l'association. Il doit être agréé par les deux tiers des membres de droit, pour une durée de trois ans, renouvelable selon les mêmes modalités.
 - Un représentant des étudiants.
 - Un représentant des enseignants
 - Des acteurs culturels régionaux et nationaux

Article 6 : Radiation

La perte de la qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation prononcée par le conseil d'administration avec une majorité des deux tiers pour infraction aux présents statuts.

Article 7 : Cotisations

Les membres de l'association sont dispensés du paiement d'une cotisation.

Article 8 : Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- les subventions de l'État, de la Région et plus généralement des collectivités territoriales
- les droits d'inscription au concours et les droits de scolarité éventuels
- toute autre recette résultant de l'activité de l'association et conforme à la législation en vigueur.
- Dons et legs, mécénat...

Article 9 : Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration équivalent à l'Assemblée Générale, composé de :

- 7 membres de droit
- au maximum 7 membres cooptés par le Conseil d'Administration parmi les membres associés

Le Conseil d'Administration élit en son sein (à la majorité absolue des membres présents ou représentés) un Bureau.

Article 10 : Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 2 fois par an, sur convocation du Président, ou sur la demande du tiers de ses membres.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Si cette proportion n'est pas atteinte, le Conseil



d'Administration est à nouveau convoqué dans les 15 jours et peut cette fois valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentants. Chaque membre peut être porteur d'un pouvoir au plus.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 11 : Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour décider de toute opération nécessaire à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs.

Article 12 : Le Bureau

Le Bureau comprend :

- un président, éventuellement assisté d'un vice-président délégué
- un secrétaire
- un trésorier

Le Président est élu par le Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans.

Le Bureau est élu pour la même durée. Il est chargé de mener à bien les décisions du Conseil d'Administration et de suivre les actions menées par l'association.

Le Président et les membres du Bureau peuvent être renouvelés.

Le Bureau se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins une fois par trimestre.

Article 13 : Rôle des membres du Bureau

- Président

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il a notamment qualité pour représenter l'association en justice, tant en demande qu'en défense. Il convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration.

Le Président délègue son pouvoir décisionnel relatif aux emplois au Directeur.

Pour tous les actes de gestion, le Président peut accorder par écrit au directeur et à son représentant toutes les délégations de pouvoir nécessaires.

- Vice-Président délégué

Il assure l'ensemble des fonctions du Président en son absence, sauf disposition expresse.

- Secrétaire

Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations et en assure la transcription sur les registres. Il tient le registre spécial prévu par la loi, et s'assure de l'exécution des formalités prescrites.

- Trésorier

Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine et du budget de l'association. Il ne peut aliéner les valeurs constituant le fonds de réserve qu'avec



l'autorisation du conseil d'administration. Il s'assure qu'une comptabilité régulière de toutes les opérations est tenue et rend compte au Conseil d'Administration qui approuve son rapport.

Article 14 : Assemblée générale

L'Assemblée générale se confond avec le Conseil d'Administration.

Article 15 : Organe collégial / directeur et responsable des études

- Directeur

La direction de l'École est confiée à titre gracieux au directeur du Théâtre de l'Union – Centre Dramatique National du Limousin - par le Conseil d'administration et pour la durée de son mandat.

Il est assisté d'un responsable des études, d'un coordinateur administratif et d'un censeur associatif à titre gracieux ainsi que d'un conseil pédagogique.

Le directeur est responsable des actions propres à assurer la mise en œuvre du programme et de son suivi. Il pourra éventuellement déléguer les fonctions citées ci-dessus au responsable pédagogique.

Le directeur et le responsable des études assistent à titre consultatif aux instances statutaires, sauf pour les questions les concernant personnellement.

- Responsable des études

Le responsable des études est chargé, en étroite collaboration avec le directeur, de l'élaboration de la maquette pédagogique, du choix des intervenants et des professionnels chargés de la réalisation de certains spectacles, et de la prise en charge éventuelle de certains ateliers.

Tout comme le directeur, il est assisté par un coordinateur administratif et par un conseil pédagogique.

Article 16 : Conseil Pédagogique

Le conseil d'administration nomme sur proposition du directeur et en concertation avec le responsable des études un conseil pédagogique pour une durée de trois ans renouvelable.

Le conseil pédagogique est présidé par le directeur, et est constitué du responsable des études, d'artistes, des personnalités qualifiées du monde du théâtre et de l'Université.

Il arrêtera le règlement des études.

Il a pour vocation d'assister le directeur de l'école, le responsable des études et le Conseil d'Administration dans les orientations du projet pédagogique de l'école, le programme, l'évaluation des étudiants. Il se réunit au moins une fois par an à l'invitation du Président.

Article 17 : Gratuité du mandat

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont conférées.

Ils pourront toutefois obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'association, sur justification et après accord du conseil d'administration.

Two handwritten signatures in black ink, one appearing to be 'M' and the other 'L'.

Article 18 : Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration arrêtera sur proposition du directeur le texte d'un règlement intérieur qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts et les modalités de fonctionnement de la structure.

Le coordinateur administratif, est chargé par le directeur de la mise en œuvre du projet pédagogique, du suivi de la vie étudiante, de la communication, des relations publiques et d'autre part de la gestion comptable, juridique et financière. Il établit les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'association. Il est responsable de leur exécution après approbation par le conseil d'administration.

Dans le cadre du budget annuel approuvé par l'association, la personne en charge de la gestion pourra disposer d'une délégation de signatures concernant les engagements de dépenses, dans le cadre d'un plafond fixé par le Conseil d'Administration.

Article 19 : Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration ou des deux tiers des membres de l'association. L'assemblée extraordinaire appelée à se prononcer sur cette modification doit se composer au moins de la moitié des membres en exercice, présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalle au moins. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Article 20 : Dissolution

L'Assemblée générale extraordinaire, équivalent au Conseil d'Administration appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée à cet effet doit comprendre au moins la moitié des membres de l'association (présents ou représentés). Si cette proportion n'est pas atteinte l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de présents.

La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers présents ou représentés.

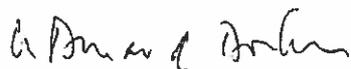
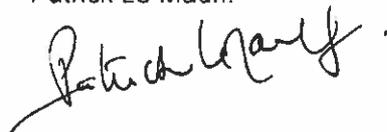
En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire. L'actif net de l'association est attribué à toutes associations déclarées ayant un objet similaire ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique, de son choix.

Article 21 : Dissolution statutaire

La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale extraordinaire, en conformité avec l'article 3 des présents statuts.

Fait le 20 janvier 2017,
en deux exemplaires.

Le Président,
Patrick Le Mauff.



Le Vice-Président,
Jean-Louis Durand-Drouhin.

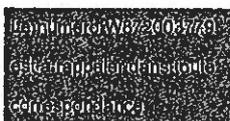
ANNEXE 2 – Récépissé de déclaration



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDCSPP de la Haute-Vienne
PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

Pôle Cohésion Sociale
Service Développement Social et Vie Associative
Greffe des Associations
tel : 05-19-76-12-57



Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W872003779

Ancienne référence
de l'association :
0872010831

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de la Haute-Vienne

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **23 février 2017**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

STATUTS, TITRE

dans l'association dont le nouveau titre est :

L'ACADÉMIE DE L'UNION - ÉCOLE SUPÉRIEURE PROFESSIONNELLE DE THÉÂTRE DU LIMOUSIN

dont le siège social est situé : **LE MAZEAU**
87480 Saint-Priest-Taurion

Décision(s) prise(s) le(s) : **21 novembre 2016**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts

Limoges, le 03 mars 2017

Pour le Préfet
Pour le Directeur Départemental
Le Chef du service Développement Social
et Vie Associative

Jocelyne COLIN

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1600 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

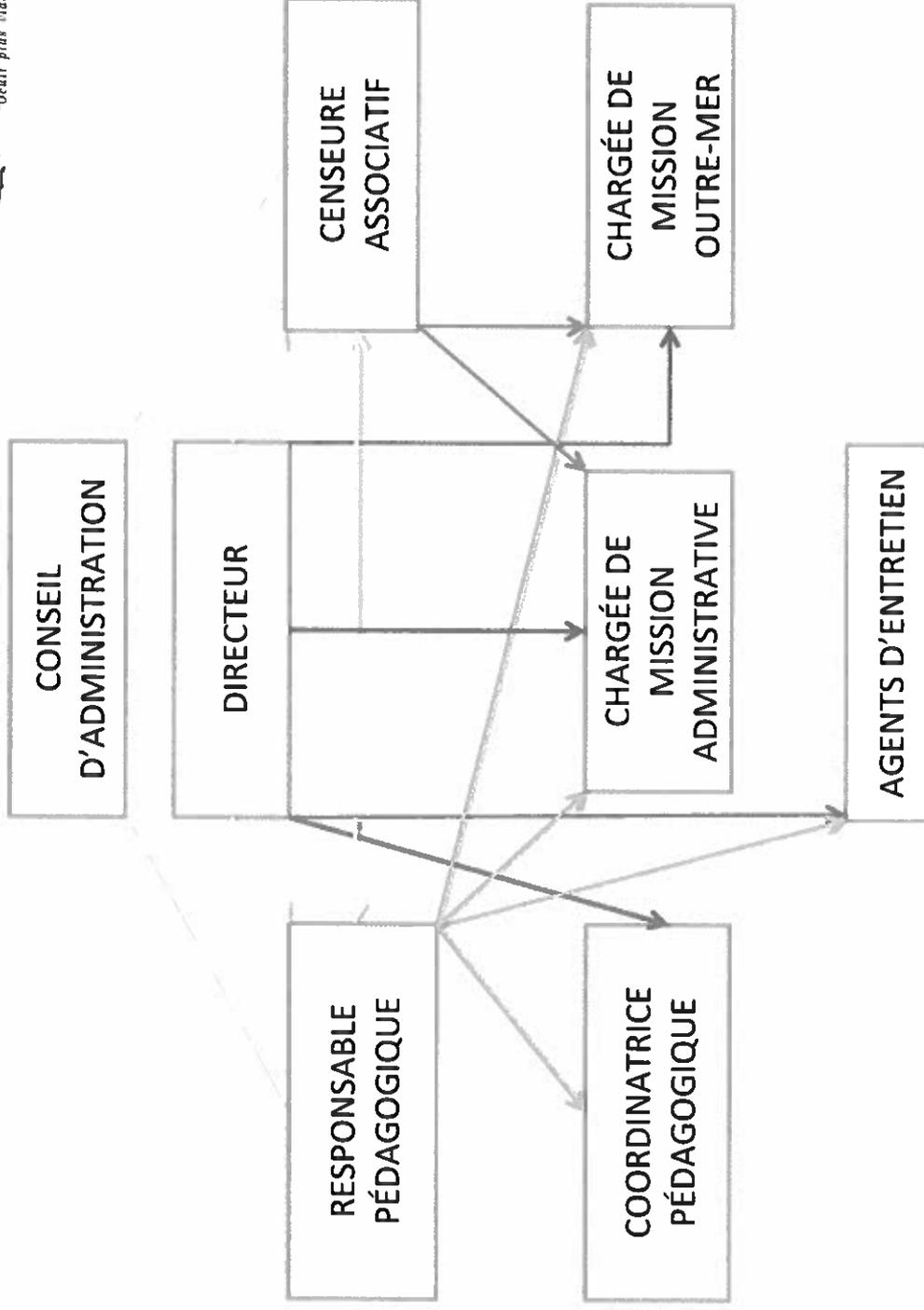
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services

*ANNEXE 3 – Organigramme de l'équipe de direction et
d'administration*



Organigramme de l'équipe de direction et d'administration

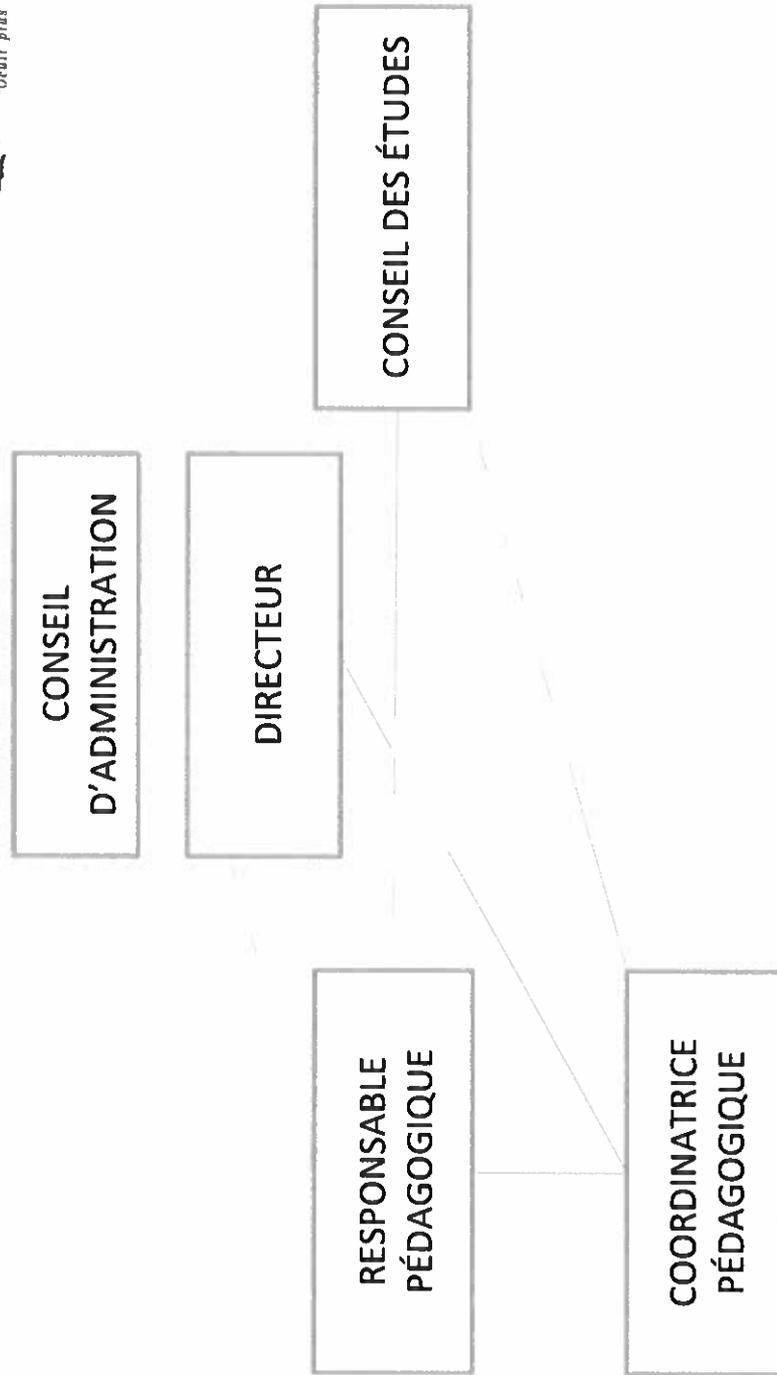


*ANNEXE 4 – Organigramme de l'équipe d'encadrement
pédagogique*



L'Académie de l'Union
L'Ordre Suprême International de l'Éclair et de l'Amour
"Oculi plus vident quam oculus"

Organigramme de l'équipe d'encadrement pédagogique



ANNEXE 5 – Règlement des études

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DNSPC

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ENTRÉE

L'admission à L'Académie de l'Union s'effectue par un concours en deux tours.

Conditions d'admission

Les candidats au concours doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence et avoir moins de 27 ans à l'entrée en formation.
- Avoir l'attestation d'une formation initiale ou de spécialité théâtrale pratiquée au lycée ou de pratique théâtrale d'un an minimum (soit dans un établissement d'enseignement artistique du type conservatoire à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal, soit sous la responsabilité d'un professionnel, dans le cadre d'un cours d'art dramatique sous statut privé, soit dans le cadre des études théâtrales universitaires).
- Présenter un certificat médical datant de moins de trois mois attestant que la pratique de l'art dramatique et des autres disciplines enseignées au sein de l'établissement ne sont pas contre-indiquées.
- Présenter un CV et une lettre de motivation
- Aucune condition de nationalité n'est imposée. Les candidats étrangers doivent toutefois avoir une bonne maîtrise de la langue française.

Organisation du concours

Le 1^{er} tour du concours d'entrée se déroule au Théâtre de l'Union - Centre Dramatique National du Limousin, 20 rue des Coopérateurs 87000 LIMOGES, ainsi que sur plusieurs sites en décentralisation.

Le jury du 1^{er} tour du concours est composé au minimum de 4 professionnels : les candidats admis à se présenter au 1^{er} tour du concours d'entrée sont convoqués pour un jour et une heure d'audition fixés par L'Académie de l'Union.

Le jury du 1^{er} tour du concours est composé au minimum de 4 professionnels en veillant au respect de la parité parmi lesquelles figurent :

- Le directeur et/ou le responsable pédagogique de L'Académie de l'Union, en qualité de président du jury ;
- Des personnalités du monde artistique théâtral.

Observateurs : les représentants de l'Université de Limoges, ou les membres du CA ou les représentants des tutelles qui en feraient la demande.

Les candidats auditionnés doivent présenter deux scènes et un parcours libre :

- **Une scène de théâtre écrite avant 1950** (3 minutes).
- **Une scène de théâtre écrite après 1950** (3 minutes).
- **Un parcours libre** : fable, poème, chant, autre (3 minutes).

La présentation des deux scènes et du parcours libre ne doit pas excéder en tout 9 minutes. Le comédien doit être accompagné de sa ou ses réplique(s). Les monologues ne sont pas acceptés (sauf pour le parcours libre). Pour chaque candidat, le jury note ses impressions d'après les critères d'évaluation suivants : l'imagination et l'inventivité, la compréhension du texte et les enjeux de la scène, la capacité de concentration, l'écoute du partenaire et les acquis fondamentaux à savoir la liberté corporelle et vocale.

A l'issue des journées d'audition, le jury délibère pour définir l'admissibilité des candidats au second tour du concours.

Les candidats retenus pour le second tour en sont informés par mail.

Les candidats refusés à l'issue du premier tour sont informés par mail.

Le 2^{ème} tour du concours d'entrée se déroule à L'Académie de l'Union* - Le Mazeau 87480 Saint-Priest Taurion.

Il prend la forme d'un stage de 4 à 5 jours (en fonction du nombre de candidats retenus) avec les membres du jury accompagnés de professionnels ; suivi d'entretien individuel avec le responsable pédagogique et /ou le directeur.

* Transport Limoges - Saint-Priest-Taurion et hébergement pris en charge par L'Académie de l'Union.

Les candidats retenus sont informés le dernier jour du concours par une liste affichée au Théâtre de l'Union, puis par un courrier officiel. Les résultats définitifs sont mis en ligne sur le site de L'Académie de l'Union et du Théâtre de l'Union.

Les candidats refusés sont informés par mail. S'ils le souhaitent ils peuvent obtenir une information portant sur les motivations de la décision du jury.

Les candidats sont informés qu'ils peuvent consulter sur le site internet de l'école le règlement intérieur et le règlement des études de L'Académie de l'Union.

ORGANISATION ET STRUCTURATION DES ÉTUDES

Les élèves de L'Académie de l'Union suivent un double cursus : à L'Académie de l'Union et à l'Université de Limoges. De fait inscrits à L'Académie de l'Union, ils doivent procéder à leur inscription à L'Université de Limoges (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines FLSH) et s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC). Ils ont le statut d'étudiant. Les candidats boursiers sont exonérés du paiement annuel des droits d'inscription.

L'entrée en formation a lieu en septembre.

Durée des études

Le cursus est de trois ans. La durée de référence des cursus d'étude incluant les enseignements universitaires est de 3200 heures, réparties sur six semestres universitaires. L'année scolaire commence début septembre (suivant le calendrier universitaire) et s'achève fin juin ou début juillet. Le plan Les congés scolaires sont déterminés en fonction du programme des études.

Le programme de l'année est établi par le Directeur de l'Ecole et le Responsable pédagogique, assistés par la coordinatrice pédagogique et la chargée de mission administrative et en étroite collaboration avec le Conseil Pédagogique.

Chaque année se compose de deux semestres.

Le Conseil Pédagogique

Nommé pour une durée de 3 ans , le Conseil pédagogique a pour mission d'arrêter le règlement des études. Il a également pour vocation d'assister le directeur de l'école, le responsable pédagogique et le Conseil d'administration dans les orientations du projet pédagogique de l'école, le programme d'évaluation des académiciens. Il se réunit au moins une fois par an à l'invitation du président.

Membres du conseil pédagogique :

Directeur : Jean Lambert-wild

Responsable pédagogique : Paul Golub

Professionnels du monde du spectacle vivant et pédagogues : Marcel Bozonnet, Vera Ermakova, Nathalie Fillion, Jerzy Klesyk, Lorenzo Malaguerra, Odile Sankara
Représentante de l'Université : Nicole Billot

Le Conseil d'Administration

L'Académie de l'Union est dirigée par un Conseil d'administration équivalent à l'Assemblée générale composé de 7 membres de droit, auquel s'ajoutent un maximum de 7 membres associés. Le Conseil d'administration se réunit 2 fois par an. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour décider de toute opération nécessaire à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs.

Structuration des enseignements

Les enseignements

Une convention triennale est établie avec l'Université de Limoges. Le parcours de formation comporte un « Coursus commun obligatoire » avec la Faculté des Lettres et des Sciences humaines (FLSH) sur les 3 années de formation. Les deux premières années les élèves sont inscrits en L1 et L2 de Lettres, en L3 en licence 3 Professionnelle « Métiers de la culture pour le développement territorial ».

En adéquation avec les accords de Bologne et l'arrêté relatif au DNSPC, les enseignements de L'Académie de l'Union permettent d'acquérir 60 ECTS (European Credits Transfer System) par année scolaire, soit 180 ECTS pour les trois années d'études.

La répartition semestrielle de ces ECTS, organisée selon les quatre grands domaines d'enseignements, est précisée ci dessous.

La validation des matières communes est nécessaire pour l'obtention de **la Licence Professionnelle « Métiers de la culture pour le développement territorial »** (FLSH de l'Université de Limoges)

Les parcours de formation sont organisés en domaines d'enseignement et sont dispensés sous différentes formes :

- Stages, cours d'enseignements pratiques :
 - UE Interprétation
 - UE Apprentissages techniques
- Chantiers de création et Projet tutoré :
 - UE Préparation au métier de comédien
- Cours de culture théâtrale et générale
 - UE Culture théâtrale et générale

Le cursus de formation proposé aux académiciens de L'Académie de l'Union se déroule, pour tous :

- à L'Académie de l'Union (ou au Théâtre de l'Union et autres lieux spécifiques comme un gymnase pour l'acrobatie, un chapiteau pour les stages de cirque, etc.).
et
- à l'Université, à la Faculté de Lettres et Sciences Humaines (FLSH) notamment pour les enseignements de culture théâtrale et générale et d'administration culturelle.

Les académiciens intégrant l'école, déjà titulaires d'une licence ou d'un master, pourront valider leur licence par équivalence, mais devront obligatoirement s'inscrire à l'Université et suivre les cours de langue étrangère.

Les enseignants de L'Académie de l'Union (hormis le responsable pédagogique) ne sont pas permanents. Ils interviennent ponctuellement.

Les présentations publiques des ateliers d'interprétation

Durant les trois années de formation, les ateliers d'interprétation peuvent faire l'objet d'une présentation publique, selon la décision du directeur de l'Ecole ou du responsable pédagogique et en concertation avec l'intervenant artistique, responsable de l'exercice.

Les projets personnels

Ils sont proposés en fin de 2^{ème} année. Les projets personnels ont pour objectif de permettre aux académiciens de conduire et gérer une production théâtrale de bout en bout, en constituant et dirigeant une équipe artistique et technique, et en maîtrisant les aspects budgétaires et administratifs.

Les académiciens présentent un dossier détaillé (note d'intention, distribution, mise en scène etc.) au directeur, au responsable pédagogique et à l'intervenant en dramaturgie qui sélectionnent les projets parmi les dossiers présentés. La présentation des projets sont suivies par le directeur et le responsable pédagogique de L'Académie de l'Union et font l'objet de présentations publiques à L'Académie de l'Union, au Théâtre de l'Union ou dans une autre structure culturelle. Ils peuvent également faire l'objet d'une tournée par la suite. Les projets personnels seront évalués à l'Université en tant que « Projets tutorés ».

Les interventions en extérieur

Durant les 3 années du cursus, les élèves sont amenés à rencontrer le public lors des « Impromptus » au Théâtre de l'Union, cartes blanches, forme courte.

L'Académie de l'Union est sollicitée régulièrement pour participer aux manifestations en région ou à Saint Priest Taurion et d'actions culturelles (lectures, mise en espace, Prix Passerelle(s) etc.).

De manière ponctuelle, l'école participe à des festivals nationaux ou internationaux d'écoles supérieures d'art dramatique.

Ces interventions font partie du cycle des études, les académiciens ne peuvent s'y dérober sauf circonstances exceptionnelles (cf règlement intérieur).

Les spectacles de 2^{ème} et 3^{ème} années

En 2^{ème} année, un spectacle sera créé dans le cycle de formation. Cette création fera partie de l'évaluation des académiciens. Le spectacle de 3^{ème} année est évalué à l'Université en tant que stage et fait l'objet d'un rapport de stage dont les modalités d'évaluation sont convenues entre l'équipe de le FLSH et de L'Académie de l'Union.

MODALITES DU CONTROLE CONTINU, CRITERES DE L'EVALUATION CONTINUE ET DELIVRANCE DU DNSPC

Le contrôle continu s'effectue tout au long des stages proposés durant le cursus à L'Académie de l'Union.

Évaluation des stages

Une évaluation et une note individuelle sont produites par chaque intervenant à l'issue de son stage, elles sont remises au directeur ainsi qu'au responsable pédagogique. Ces évaluations demandées aux intervenants sont obligatoires. L'évaluation de chaque stage est continue sur toute sa durée et ne donnera pas lieu à la mise en place d'une épreuve finale de fin de stage (sauf exception).

L'enseignant évaluera l'académicien sur l'acquisition des savoirs ou outils qui lui auront été dispensés, ainsi que sur son assiduité, son implication et la qualité de son évolution durant le stage. Il indiquera également les perspectives d'évolutions de l'académicien.

Si la note attribuée est supérieure ou égale à 10/20, la matière est considérée comme acquise.

Une moyenne des notes de l'étudiant sera envoyée chaque semestre à l'Université. De même l'Université transmettra à L'Académie de l'Union les notes obtenues par les académiciens dans le cursus universitaire.

Les impressions de chaque stage ou période de vacances (un texte écrit ou une forme plastique) seront demandées à chaque académicien qui devra les remettre à une date fixe au responsable pédagogique.

Évaluation du semestre

A l'issue de chaque semestre, le directeur et le responsable pédagogique remettra à chaque académicien un relevé de ses notes et une synthèse écrite des observations des enseignants de chaque stage et de l'appréciation générale du semestre. Des entretiens individuels d'évaluation seront mis en place conjointement par le directeur et le responsable pédagogique.

Évaluation des années 1, 2

L'évaluation des stages et UE donneront lieu à une délibération finale du Conseil pédagogique pour le passage en année supérieure qui sera notifié par écrit et transmis par courrier à chaque académicien.

Diplôme de fin d'études

- Évaluation collégiale des enseignants, grâce au contrôle continu

- Évaluation de présentations publiques de travaux dirigées par des artistes invités

- Délibération finale lors du Conseil pédagogique. Les membres de l'équipe pédagogique proposent une liste d'académiciens pour le diplôme et une appréciation globale de chaque académicien après validation de tous les résultats.

Le directeur, président du jury délivre le DNSP de Comédien, en même temps que la représentante de l'Université délivre la licence universitaire.

L'évaluation porte sur l'investissement personnel et l'acquisition des contenus des enseignements et aptitudes.

LES ACADÉMICIENS, DROITS ET OBLIGATIONS

A chaque début d'année, les académiciens sont invités à élire deux représentants (un titulaire, un suppléant). Le vote se déroule à bulletin secret et à la majorité simple des votants.

Ces délégués sont les représentants de la promotion lors des réunions du Conseil d'administration ou Assemblées Générales et sont les interlocuteurs privilégiés de l'équipe pédagogique et administrative.

Chaque semaine, un des élèves est nommé « semainier ». Il est en charge d'organiser le planning de la vie quotidienne à l'école (transport, courses, cuisine, ménage, etc.). Il est désigné suivant l'ordre alphabétique de son nom de famille. Il doit se « déclarer » en début de semaine à l'ensemble de l'équipe encadrante de L'Académie de l'Union et doit remettre un rapport succinct sur la vie à l'école incluant son impression sur la semaine de stage.

Statut

Les élèves ont le statut d'étudiant. Ils sont inscrits à L'Académie de l'Union et à l'UFR de Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Limoges dès leur entrée en formation. En première et deuxième années de Licence, ils sont inscrits dans les filières Lettres et en troisième année en Licence professionnelle « **Métiers de la culture pour le développement territorial** ».

Le statut étudiant leur donne droit à l'accès aux bibliothèques universitaires de l'UFR de Lettres et sciences Humaines, aux restaurants universitaires, au service reprographie, à l'accès aux salles informatiques, aux bibliothèques, au CROUS (et à tous ses services), au laboratoire de langues...

Frais de scolarité

Les études à L'Académie de l'Union sont gratuites. Cependant les académiciens doivent s'acquitter des droits d'inscription à l'Université correspondant aux droits de scolarité universitaires, coût modifié chaque année début juillet par arrêté ministériel.

Bourses d'études

Les académiciens de L'Académie de l'Union ont droit aux bourses et aides sociales. Ceux-ci doivent effectuer leurs démarches auprès du Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) dans les délais impartis.

(Conformément au décret n° 2009-337 du 26 mars 2009 relatif aux bourses et aides attribuées aux élèves des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture).

Les élèves boursiers du CROUS sont exonérés des droits de scolarité.

Les académiciens boursiers de l'État sont exonérés des droits d'inscription.

Secours

Le directeur de L'Académie de l'Union peut également, dans le cadre du budget de l'établissement, octroyer des prêts ponctuels aux élèves, confrontés à des difficultés particulières.

Obligations de la vie collective, présence dans les locaux, absences, retards, discipline et sanctions :

Se référer à l'article 7 du règlement intérieur

Le directeur, le responsable pédagogique, la coordinatrice des études et la chargée de mission administrative sont chargés de l'exécution du présent contrat.

Je soussigné(e) m'engage à respecter rigoureusement le présent règlement.

Date

Signature

Le règlement des études actualisé le 5 octobre 2018 sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion fin novembre 2018.

ANNEXE 6 – Livret de l'étudiant



L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

"Oculi plus vident quam oculus"

LIVRET ÉTUDIANT 2016-2019

SÉQUENCE 9

*À L'Académie de l'Union, les promotions d'élèves sont des
« Séquences » et les élèves « des académiciens ».*

Directeur : Jean Lambert-wild

Responsable pédagogique : Paul Golub

SOMMAIRE

Organisation des études	p.3
• L'attribution des crédits	
• L'évaluation	
Année 1	p.7
• Semestre 1	
• Semestre 2	
Année 2	p.9
• Semestre 3	
• Semestre 4	
Année 3	p.12
• Semestre 5	
• Semestre 6	
Descriptif des enseignements	p.15
• Stages techniques	
• Stages d'interprétation	
Les présentations publiques et les spectacles	p.24
Les collaborations pédagogiques	p.27
Les échanges internationaux	p.28
Le Théâtre de l'Union	p.29
L'insertion professionnelle	p.29
La taxe d'apprentissage	p.29

Organisation des études

L'Académie de l'Union est engagée dans le processus d'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur conduisant à l'organisation des études en 3 cycles (Licence, Master, Doctorat), et s'attache à l'application de son cursus dans le cadre du système européen de crédits cumulables et transférables (European Credits Transfer System/ ECTS). Ces crédits rendent compte du parcours de l'étudiant durant ses années d'étude. Le **DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien) s'obtient conjointement avec une licence délivrée par une université, et est inscrit au niveau II du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)**. Il peut être obtenu par la voie de la formation initiale et continue, par la voie de l'apprentissage et par la validation des acquis de l'expérience. Dans le cadre d'un partenariat avec l'université de Limoges (la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-FLSH), un parcours aménagé permet la délivrance d'une licence. Les enseignements de culture théâtrale et générale, administration culturelle et politique culturelle, dans le cadre de cette Licence complètent le cursus dispensé par L'Académie de l'Union.

Les 3 années d'étude conduisent à deux diplômes :

- **Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC)**

Délivré par L'Académie de l'Union, sous l'autorité du Ministère de la Culture.
Ce Cycle correspond à **180 crédits** (Bac +3).

- **La Licence professionnelle Métiers de la Culture pour le développement territorial**

Délivrée par La Faculté des lettres et des sciences humaines, sous l'autorité du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
Ce Cycle correspond à **180 crédits** (Bac +3).

Les études sont organisées en semestre, chacun correspondant à 30 crédits.

L'attribution des crédits

Le parcours semestriel de l'étudiant est évalué selon deux modes :

Le contrôle continu

Il donne lieu à une notation personnelle par l'enseignant responsable du stage. Les critères d'appréciation sont définis par avance dans une fiche d'évaluation et peuvent être divers : l'engagement, la progression, la créativité etc.

L'évaluation semestrielle

Une évaluation générale est effectuée à partir des appréciations de chaque intervenant et du suivi régulier du responsable pédagogique. Des entretiens individuels avec le responsable pédagogique et le directeur de L'Académie de l'Union sont programmés à la fin de chaque semestre.

Le bulletin semestriel

Le bulletin est établi à partir des notations indiquées par chaque intervenant du semestre et l'appréciation du responsable pédagogique qui éclaire en particulier la progression pédagogique de l'étudiant.

Chaque semestre est constitué d'unités d'enseignement (UE) auxquelles sont affectées un certain nombre de crédits ECTS (European Credit Transfert System). Un crédit représente un certain volume d'heures de stage, de travail personnel... Un semestre permet d'acquérir 30 crédits, l'attribution des ECTS s'opère collégalement par groupe de disciplines.

L'enseignement supérieur français applique le système appelé "LMD" pour "Licence – Master - Doctorat", commun à la plupart des pays de l'Union Européenne. Ce système est destiné à faciliter la mobilité étudiante à l'intérieur de l'Europe comme dans le reste du monde.

L'attribution des diplômes structurés autour de cette architecture commune (L-M-D) est basée sur le nombre de semestres d'études accomplis depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en crédits ECTS : la licence nécessite 6 semestres d'études aboutissant à l'obtention de 180 ECTS (3 années d'études)

L'évaluation

1^{ère} année : Semestres 1 et 2 - 60 crédits

À l'issue du semestre 1, un contrôle collégial permet de mesurer le parcours de l'étudiant et de lui communiquer le nombre de crédits acquis. Le passage entre le semestre 1 et 2 est subordonné à l'obtention de 24 crédits sur les 30 requis sous condition de rattrapage des crédits manquants au cours du second semestre. A l'issue du semestre 2, l'obtention des 60 crédits est obligatoire pour le passage en semestre 3. Les étudiants ayant échoué en année 1 n'ont pas la possibilité de se réinscrire.

2^{ème} année : Semestres 3 et 4 - 60 crédits

Le semestre 3 est sanctionné par l'attribution de 30 crédits. Le passage au semestre 4 est subordonné à un minimum de 24 crédits sous condition de rattrapage des crédits manquants, au début du semestre suivant. Au semestre 4, l'étudiant doit impérativement avoir obtenu 120 crédits.

3^{ème} année : Semestres 5 et 6 - 60 crédits

Le semestre 5 est sanctionné par l'attribution de 30 crédits. Le passage au semestre 6 nécessite l'obtention de 150 crédits. Le **Diplôme National Supérieur professionnel de Comédien sanctionne la fin du parcours et l'obtention globale de 180 crédits.**

L'étudiant comédien non titulaire d'une licence à l'entrée du cursus doit obligatoirement valider son parcours à l'Université pour valider son DNSPC.

Qu'est-ce que l'ECTS ?

L'enseignement est structuré sous la forme de différentes rubriques délivrant des crédits qui doivent obligatoirement être acquis. Le semestre est l'unité académique.

Le nombre de crédits prend en compte le travail de l'étudiant dans sa totalité (temps d'enseignement + volume de travail personnel). Les aptitudes et les connaissances des étudiants sont vérifiées par un contrôle continu, évaluées notamment en rapport avec les compétences à acquérir conformément au Référentiel du comédien.

Les rattrapages

Modalité de rattrapage des crédits :

Sauf pour raisons médicales (certificat obligatoire), l'étudiant ayant échoué aux modalités d'acquisition des ECTS, peut se voir proposer un travail supplémentaire par l'enseignant responsable en relation avec son stage.

L'ASSIDUITÉ

En s'inscrivant à L'Académie de l'Union, l'étudiant-comédien reçu au concours, s'engage à suivre régulièrement le programme d'enseignement qui est dispensé.

Les étudiants sont tenus de suivre tous les stages inscrits à leur emploi du temps et de respecter les horaires. Un retard répété non justifié ne peut être toléré. L'étudiant en retard peut se voir refuser l'accès au stage par l'enseignant responsable.

Il est rappelé que l'assiduité est une condition préalable pour l'obtention des crédits ECTS.

L'étudiant devra prévenir la coordinatrice des études et/ou le responsable pédagogique de toute absence. Tout étudiant absent pour des raisons de santé doit fournir, dans le cas d'un arrêt maladie, un certificat médical et le signaler le jour même par téléphone auprès de la coordinatrice des études et/ou le responsable pédagogique. Les demandes exceptionnelles d'absences pour des raisons majeures doivent être formulées auprès de la coordinatrice des études afin qu'elles puissent être examinées par le responsable pédagogique ou/et le directeur. Il est en principe demandé qu'elles soient faites au plus tard une semaine à l'avance, sauf en cas de force majeure. Une absence non-justifiée fera l'objet d'un entretien individuel avec le responsable pédagogique ou s'il y a lieu d'une sanction (cf. règlement des études).

Année 1

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE Paul Golub

La première année : année de découverte

Cette année est consacrée à une première approche du jeu, principalement autour d'un travail sans texte, et vise à donner aux jeunes comédiens une base solide, constituée des fondamentaux de l'art de l'acteur. C'est une année de découverte, mettant en éveil les possibilités qui sommeillent en chaque comédien, et révélant les blocages qui l'empêcheraient d'avancer librement. Dans chaque discipline – voix, mouvement, improvisation, premières approches du texte – le comédien est amené à découvrir les techniques qui vont peu à peu « muscler » son imaginaire et, de ce fait, le rendre plus disponible et expressif, capable de répondre aux diverses demandes qu'un projet pourrait imposer.

Si la première année est en grande partie consacrée à une mise à niveau technique des élèves au service de l'interprétation et de la création, l'objectif de cette année de découverte sera aussi de fédérer le groupe autour d'une approche partagée du travail théâtral, de l'éthique et de la discipline qu'il exige.

PRÉ-REQUIS

Réussite au concours d'entrée.

STAGES TECHNIQUES ET STAGES D'INTERPRÉTATION

Il y a, dans la formation de l'acteur, des fondamentaux incontournables, que ce soit dans les enseignements « techniques » autour de la voix et du corps, que ce soit dans les méthodes qui favorisent la compréhension et l'interprétation des textes, que ce soit dans les approches qui permettent au comédien d'approfondir son intelligence et son imaginaire. Cependant, l'apprentissage de ces notions essentielles n'exclut pas la confrontation avec les médias nouveaux qu'empruntent certains créateurs d'aujourd'hui. La familiarisation avec les techniques vidéo et circassiennes, entre autres, la maîtrise des outils et des potentialités que ces investigations parallèles offrent, sont indispensables dans la formation d'un acteur désireux de s'inscrire sur la scène contemporaine.

Les élèves sont confrontés à une pluralité de voies et de visions artistiques. Ils passent de l'étude du théâtre russe et du système stanislavskien à la méthode Suzuki ; d'une dramaturgie textuelle à la pure expression corporelle ; du clown à la poésie ; et, de semaines en semaines, découvrent qu'il n'y a pas de chemin unique pour construire leur vérité scénique. Si un comédien peine lors d'un stage, il peut tout aussi bien se libérer et s'épanouir au cours d'un autre. Il n'y a donc pas de moule, pas de norme. L'Ecole est un creuset d'expériences singulières, un fleuve aux multiples affluents.

L'initiation aux pratiques techniques, à l'interprétation et à ses composantes théoriques se développent, en semestre 1 et semestre 2, selon un calendrier hebdomadaire.

HISTOIRE DU THÉÂTRE, DE LA MISE EN SCÈNE ET LANGUE ÉTRANGÈRE

L'Histoire du théâtre, de la mise en scène, initie l'élève aux outils permettant une approche de la création théâtrale d'une époque, dans son lien avec l'histoire, l'histoire des idées et avec la création contemporaine.

L'anglais écrit exploite les ressources anglophones qui permettent de nourrir les travaux personnels : livres, internet, multimédia. L'anglais oral permet à l'élève-comédien d'augmenter ses chances d'appréhender et de parcourir le monde à travers son art.

ÉVALUATION

Le contrôle continu, les bilans semestriels (entretien avec le responsable pédagogique et/ou le directeur) permettent d'évaluer le niveau de l'étudiant et les connaissances et compétences acquises et restant à acquérir. Pour être autorisé à accéder à la deuxième année, l'étudiant devra avoir validé 60 crédits.

Le redoublement n'est pas possible.

Semestre 1

Les fondamentaux de l'art du comédien

Stages techniques et stages d'interprétation – **27 ECTS**

Stages techniques - 14 ects

Danse/Théâtre (Jean-Marc Hoolbecq)

Voix parlée, voix chantée (Eve Christophe)

Training d'acteur selon la méthode Stanislavski (Vera Ermakova)

Cirque/jonglage (Elsa Guérin)

Acrobatie/biomécanique du mouvement scénique (Vladimir Granov)

Stages d'interprétation - 12 ects

Exercices, improvisations, jeux et études : premiers pas (Paul Golub)

L'imaginaire et la situation dramatique (Jerzy Klesyk)

La méthode Suzuki (Keita Mishima)

Mise en situation professionnelle - 1 ects

Lectures texte de Daniel Maximin - aïku - soirée Festival des Francophonies - BFM Limoges

Présentation des "Impromptus" carte blanche aux académiciens au Théâtre de l'Union

Histoire du théâtre, de la mise en scène et langue étrangère

- **3 ECTS (Université de Limoges)**

Cours hebdomadaires – 3 ects

Les étudiants suivent certains cours de L1 de Lettres adaptés à leur parcours

Théâtre : Histoire, théories et pratiques (Nicole Billot)

Langue vivante Anglais (Bertrand Rouby)

Semestre 2

Les fondamentaux de l'art du comédien

Stages techniques et stages d'interprétation – **27 ECTS**

Stages techniques - 9 ects

Cirque/jonglage/danse (Elsa Guérin & Julia Christ)

Danse/Théâtre et caméra (Jean-Marc Hoolbecq)

Voix parlée, voix chantée (Eve Christophe)

Réalisation et montage vidéo (Jean-Christophe Leforestier)

Stages d'interprétation - 16 ects

Les enjeux du texte (Paul Golub & Guillaume Hasson)

La Mouette de Tchekhov (Paul Golub)

La méthode Stanislavski - les synchronistes (Vera Ermakova)

Les grands maîtres de la scène moderne (Paul Golub & Jean-François Dusigne)

Don Juan de Molière et la figure clownesque de Sganarelle (Jean Lambert-wild & Lorenzo Malaguerra)

Monologues autour de Tchekhov (Yury krasovsky)

Interprétation prosodique (Marcel Bozonnet)

Le jeu masqué (Carolina Pecheny Durozier)

Mise en situation professionnelle – 2 ects

Présentation des "Impromptus" carte blanche aux académiciens au Théâtre de l'Union

Prix passerelle(s) mises en scènes destinées au jeune public – Théâtre de l'Union

Histoire du théâtre, de la mise en scène et langue étrangère

- **3 ECTS** (Université de Limoges et Académie de l'Union)

Cours hebdomadaires – 3 ects

Les étudiants suivent certains cours de L1 de Lettres adaptés à leur parcours

Littérature française 19ème : *Lorenzaccio* & *Ubu roi* (Nicole Billot)

Langue vivante Anglais (Bertrand Rouby)

Les grands maîtres de la mise en scène (Jean François Dusigne & Paul Golub)

Année 2

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE Paul Golub

La deuxième année : Lire-écrire le théâtre

Si les stages autour du corps et de la voix se poursuivent durant cette 2^{ème} année, le travail se resserre sur une étude approfondie du texte dramatique : savoir le comprendre, l'analyser, le maîtriser et enfin se l'approprier. Chaque auteur et chaque période de théâtre posent en effet des problématiques d'interprétations différentes et, face à elles, l'imaginaire du comédien s'étire et s'approfondit notamment par l'apport des grands textes. Cette deuxième année débouche sur la création d'un spectacle dirigé par un metteur en scène invité ou par le responsable pédagogique. Des projets personnels conçus à partir d'une thématique imposée seront ébauchés pour être présentés en 3^{ème} année.

PRÉ-REQUIS

Avoir obtenu les 60 crédits de l'année.

STAGES TECHNIQUES ET STAGES D'INTERPRÉTATION

Cette deuxième année est l'occasion d'approfondir les méthodes de préparation de son instrument : **son corps**, en maîtrisant son articulation dans l'espace, la liaison entre langage verbal et corporel, les connaissances anatomiques et physiologiques élémentaires ; **sa voix**, en développant ses capacités vocales, en disposant des connaissances physiologiques, musicales et acoustiques élémentaires, la maîtrise du souffle, grâce aux techniques vocales (voix parlée, chantée, chant choral) et diction. Le training pratiqué dès la 1^{ère} année, permet de maîtriser les techniques de concentration et d'observation, et de développer son imaginaire.

Une certaine maîtrise des techniques circassiennes expérimentées depuis la 1^{ère} année, permettra d'aboutir à la réalisation d'un spectacle présenté en fin de 2^{ème} année.

Mais l'axe central de cette 2^{ème} année s'érige principalement autour d'une série de rencontres avec des metteurs en scènes et des comédiens travaillant principalement sur les grands auteurs mais aussi les textes contemporains. L'accent est mis : soit sur le registre spécifique de l'intervenant, sa relation avec un genre théâtral ou une époque, sa méthode de travail, sa conception formelle ; soit sur une thématique chère à l'artiste, une recherche qu'il entreprend ; soit sur un texte, une adaptation ou un travail corporel poussé. L'objectif est de susciter, entre l'artiste et les élèves, une rencontre fondatrice et structurante.

Durant cette 2^{ème} année, le responsable pédagogique ou un artiste invité (ou parfois les deux) mettra en scène un projet avec l'ensemble de la promotion.

C'est aussi la rencontre pour certains avec l'écriture, l'apprentissage de l'écriture pour le théâtre, au service de leurs projets personnels.

Cette année est également l'occasion des premiers voyages d'études à l'étranger, dans le cadre de nos partenariats internationaux.

L'initiation aux pratiques techniques et à l'interprétation et à ses composantes théoriques se développent, en semestre 3 et semestre 4, selon un calendrier hebdomadaire.

HISTOIRE DU THÉÂTRE, DE LA MISE EN SCÈNE ET LANGUE ÉTRANGÈRE

Les apprentissages théoriques se font autour de l'histoire des grands courants esthétiques du répertoire classique et contemporain, l'histoire de l'art contemporain, l'histoire du cinéma, l'analyse de textes et de spectacles, la dramaturgie au service du jeu, les grandes œuvres de la littérature internationale, mais aussi de la pratique de l'anglais.

Semestre 3

Les fondamentaux de l'art du comédien

Stages techniques et stages d'interprétation - **26 ECTS**

Stages techniques – 13 ects

Danse/Théâtre (Jean-Marc Hoolbecq)

Cirque/jonglage (Elsa Guérin)

Chant (Peter Chase)

Voix parlée, voix chantée (Eve Christophe)

Acrobatie/biomécanique du mouvement scénique (Vladimir Granov)

Atelier d'écriture (Guillaume Hasson)

Stages d'interprétation - 10 ects

Création du spectacle de 2^{ème} année (Paul Golub)

Le clown (Catherine Germain)

Mise en situation professionnelle - 3 ects

Déambulation lecture pour la manifestation "Toques et porcelaine"

Lectures dans le cadre du Festival des francophonies

Lecture dans le cadre de la Capitainerie des langues – Théâtre de l'Union

Impromptus de L'Académie carte blanche aux académiciens au Théâtre de l'Union

Tournage Aegri Somnia – piscine Léonard Limosin - Limoges

Présentation spectacle de 2^{ème} année *Périclès* de William Shakespeare, mise en scène de Paul Golub

Histoire du théâtre, de la mise en scène et langue étrangère

- **4 ECTS** (Université de Limoges)

Cours hebdomadaires – 4 ects

Les étudiants suivent certains cours de L2 de Lettres adaptés à leur parcours

Pratiques rédactionnelles (Jacques Migozzi)

Grandes œuvres de la littérature internationale (Chloé Ouaked)

Langue vivante Anglais (Hannah Skilton)

Semestre 4

Les fondamentaux de l'art du comédien

Stages techniques et stages d'interprétation - **28 ECTS**

Stages techniques - 6 ects

Cirque/jonglage (Elsa Guérin)

Art du mime (Cie Mangano-Massip) (stage mutualisé avec L'ENSA Limoges)

Voix parlée, voix chantée (Eve Christophe)

Stages d'interprétation - 17 ects

Tokyo notes (Oriza Hirata)

Dom Juan ou Le Festin de Pierre (Jean Lambert-wild & Lorenzo Malaguerra)

Roméo et Juliette de Shakespeare (Anne-Laure Liegeois)

Howard Barker (Jerzy Klesyk)

Interprétation prosodique (Marcel Bozonnet)

Cirque/jonglage - création spectacle La Condition collective (Elsa Guérin)

Mise en situation professionnelle - 5 ects

Impromptus de L'Académie carte blanche aux académiciens au Théâtre de l'Union

Lectures dans le cadre du Festival 30/30 -Théâtre de l'Union

Ecriture des projets personnels

Prix passerelle(s) mises en scène destinées au jeune public – Théâtre de l'Union

Présentation du spectacle *La Condition Collective* écrit et mis en scène par Elsa Guérin, dans le cadre du Festival l'Union des écoles, festival international des écoles de théâtre, organisé par L'Académie de l'Union à Limoges

Histoire du théâtre, de la mise en scène et langue étrangère

- **2 ECTS** (Université de Limoges)

Cours hebdomadaires – 2 ects

Les étudiants suivent certains cours de L2 de Lettres adaptés à leur parcours

Langue française (Nicole Billot)

Littérature française du 16^{ème} siècle (Thibault Catel)

Langue vivante Anglais (Simon Hierle)

Année 3

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE Paul Golub

La troisième année: une année de créations

La 3^{ème} année s'inscrit comme une période charnière entre la formation et l'entrée dans le monde professionnel. C'est celle des expériences fondatrices s'incarnant pleinement dans une matérialité de création et de production : l'édification des spectacles de sortie, la collaboration avec les artistes invités, les échanges avec l'étranger, ainsi que l'aboutissement et la présentation au Théâtre de l'Union, CDN du Limousin, des projets personnels ébauchés en fin de seconde année.

Durant ces trois années d'études, le jeune comédien aura acquis de solides bases techniques lui donnant accès à toutes les potentialités de son instrument. Les chemins de la création sont multiples et la richesse d'un enseignement réside dans la diversité des expériences, des regards, des univers.

PRÉ-REQUIS

Avoir obtenu les 60 crédits de l'année.

STAGES TECHNIQUES

ET STAGES D'INTERPRÉTATION

Si le travail régulier autour du corps, de la voix et de l'improvisation se maintient durant les deuxième et troisième années, l'apprentissage se resserre autour du vecteur de la création et autour de l'engagement total qu'elle réclame.

Cette formation intensive et multiple doit permettre aux académiciens de se familiariser à la pratique des créateurs d'aujourd'hui, metteurs en scène et comédiens actifs sur les scènes françaises et internationales, et notamment les artistes de la nouvelle génération. Ces rencontres jouent un autre rôle déterminant, celui de mettre les jeunes comédiens en relation avec ceux qui, tout au long de leur carrière, pourraient les guider et les engager. Pour se professionnaliser, le comédien doit être vu et établir son réseau. Rencontrer des artistes que le dynamisme et l'envergure ont propulsés sur le devant de la scène française, est un acte fort dans cette direction.

POLITIQUES CULTURELLES, ADMINISTRATION DE LA CULTURE, SPECTACLE VIVANT

ET LANGUE ÉTRANGÈRE

Ce parcours en Licence professionnelle a pour but d'apporter certaines compétences complémentaires à la formation de L'Académie de l'Union, de permettre aux élèves-comédiens d'élargir leur culture générale, d'étudier des matières en lien avec « l'aspect administratif » de leur profession, de leur donner des outils pour aborder les problématiques liées à la création et la diffusion des projets artistiques (aspects statutaires, juridiques et sociaux du métier). L'enseignement de l'anglais se poursuit.

Semestre 5

Les fondamentaux de l'art du comédien

Stages techniques et stages d'interprétation - **26 ECTS**

Stages techniques - 5 ects

Danse/Théâtre (Jean-Marc Hoolbecq)

Réalisation et montage vidéo (Jean-Christophe Leforestier)

Danse de salon (Christophe Guérin)

La voix de l'acteur (Valéa Djinn)

Stages d'interprétation - 5 ects

Dom Juan ou Le Festin de Pierre (Jean Lambert-wild & Lorenzo Malaguerra)

Le clown (Catherine Germain)

Mise en situation professionnelle - 16 ects

Présentation des projets personnels

Lectures dans le cadre de L'Imparfait du présent du Festival des francophonies

Lectures dans le cadre de "1968", manifestation organisée par la Mairie de Saint-Priest-Taurion

Impromptus de L'Académie carte blanche aux académiciens au Théâtre de l'Union

Lecture dans le cadre de la Capitainerie des langues – Théâtre de l'Union

Politiques culturelles, administration de la culture, spectacle vivant
et langue étrangère - **4 ECTS** (Université de Limoges)

Cours hebdomadaires – 4 ects

Les étudiants suivent certains cours de la Licence professionnelle Métiers de la culture pour le développement territorial, adaptés à leur parcours.

Langue vivante Anglais (Andrew Malem)

Analyse du texte (François Laurent & Cécile Tardy)

Spectacle vivant (Robert Seguin)

Observation et évolution des problématiques culturelles (Patricia Oudin)

Semestre 6

Les fondamentaux de l'art du comédien

Stages techniques et stages d'interprétation - **28 ECTS**

Stages techniques - 4 ects

Acrobatie/biomécanique du mouvement scénique (Vladimir Granov)

Danse de salon (Christophe Guérin)

Chant (Peter Chase)

La voix de l'acteur (Valéa Djinn)

Stages d'interprétation - 21 ects

Spectacle de sortie (Oriza Hirata)

Stage d'interprétation (David Gauchard et Delphine Hecquet) (Stage mutualisé avec l'ESTBA)

Dom Juan ou Le Festin de Pierre (Jean Lambert-wild & Lorenzo Malaguerra)

Interprétation prosodique (Marcel Bozonnet)

Mise en situation professionnelle – 3 ects

Projet tutoré (3 semaines) : Projet personnel (répétitions et présentation en janvier 2019)

Stage : Spectacle de sortie - texte et mise en scène Oriza Hirata (représentations au Japon)

Spectacle Dom Juan ou Le Festin de Pierre mise en scène Jean Lambert-wild & Lorenzo Malaguerra

Prix passerelle(s) mises en scènes destinées au jeune public – Théâtre de l'Union

Politiques culturelles, administration de la culture, spectacle vivant
et langue étrangère - **2 ECTS** (Université de Limoges)

Cours hebdomadaires – 2 ects

Les étudiants suivent certains cours de la Licence professionnelle Métiers de la culture pour le développement territorial, adaptés à leur parcours.

Langue vivante Anglais (Andrew Malem)

Administration culturelle (Nicolas Faye)

Politiques culturelles et réseaux professionnels associés (Patricia Oudin)

Esthétique des arts contemporains (Marianne Valkenburg)

Descriptif des enseignements

Stages techniques

Stages dirigés par Jean-Marc Hoolbecq, danseur, chorégraphe

Danse/Théâtre

1^{ère} année / 2^{ème} année / 3^{ème} année

Le cours de danse est un moment privilégié où l'on prend le temps d'interroger son corps, de le découvrir, de le comprendre. Je crois à l'intelligence du corps, à sa capacité à créer des imaginaires, des mondes. Cette intelligence doit être réveillée, sollicitée, aiguisée.

On ne peut parler du travail du corps sans souligner la nécessité de la pratique régulière d'un entraînement rigoureux. Il s'agit de permettre au corps d'entrer dans sa mobilité, d'échauffer ses muscles, de se détendre, de respirer, de s'assouplir mais aussi de se tonifier, de se renforcer. Les exercices se réalisent du mode statique au mode dynamique ; on met en jeu les oppositions verticalité/horizontalité, la notion de pesanteur, on affine sa latéralisation et son rapport à l'espace. C'est aussi un moment où l'on met à l'épreuve sa faculté de concentration, son endurance, où l'on convoque son énergie, sa puissance, sa vivacité.

À ces exercices de training, se joignent ceux de situations de mise en jeu, de mise en danse.

Il me paraît aussi essentiel de développer la capacité à improviser, faire de l'acteur le créateur de sa danse. Très souvent l'acteur amène la danse sur des territoires qui ne sont pas forcément ceux du danseur, ses références sont autres, il la déplace vers d'autres paysages, dévoilant une nouvelle richesse. **JM Hoolbecq**

Danse/Théâtre et caméra

1^{ère} année

Penser le mouvement dansé et l'écriture chorégraphique comme objets filmiques.

A quels endroits d'interprétation et processus d'écritures sont-ils déplacés lorsque l'objet n'est pas destiné à être porté au plateau ?

Le temps de ce stage est consacré à la recherche, à l'échange et à l'expérimentation. L'objectif est de réaliser un, deux, voire plusieurs films de format très court. Il est question de rythme (celui du corps, du mouvement, mais aussi celui de l'espace, de la construction visuelle), de dynamiques, de composition spatiale, de silence, de bruit, de musique, de voix, de souffle, de contact, de relations, de langage.

On s'aventure sur les chemins du sensible, du sensitif, de l'émotion ; sans négliger les paysages de l'abstraction.

Promener le regard sur la peau, puis scruter l'infini.

Etre seul, se rendre complice de l'autre, courir avec tous.

Jouer dans la lumière ; peut-être préférer le clair obscur.

Apprivoiser les contrastes, les paradoxes.

Espace intérieur, extérieur, encombré, hyperréaliste, vide.

Fabriquer des songes. **JM Hoolbecq**

Stages dirigés par Christophe Guérin

Danse de salon

3^{ème} année

« Le gentleman danseur » Christophe Guérin enseigne les gestes et pas précis des danses de salon (valse, tango, polka etc.) et les claquettes, élargissant les possibilités corporelles des académiciens.

Stages dirigés par Eve Christophe, chanteuse lyrique

Voix parlée, voix chantée

1^{ère} année

Les premières séances débutent par un travail technique sur la prise de conscience des appuis, du soutien ; travail sur le diaphragme, le pelvis, les appuis du bassin, l'ouverture pro-pharyngée, les résonateurs (crâniens, faciaux, poitrine) et le travail d'ensemble ; puis arrive la mise en application de ces techniques sur le chœur de la Barcarolle des contes d'Hoffman d'Offenbach. En duo sur le pastiche de « j'ai encore rêvé d'elle, version chanson plus bi-fluorée », travail sur les différentes voix (tête, mixte, poitrine) et l'écoute de l'autre. Pour aborder la chanson vériste progressive, chacun travaille sur une chanson donnée de 1945 à nos jours en fonction de sa tessiture, mais aussi des outils techniques à travailler de façon individuelle, en mettant le texte en avant, l'interprétation, et l'appropriation personnelle d'un chant. L'élève doit également rechercher l'histoire de cette chanson, son contexte social ou historique. **E.Christophe**

2^{ème} année

« Appui ou Soutien ? Ou l'utilisation raisonnée et gérée des deux phénomènes dans la voix parlée et voix chantée. »

Le travail est tout d'abord collectif, utilisant « les monologues » appris, avec un travail corporel gérant le texte en position statique ou en mouvement, pour apprendre à calibrer les sensations et à adapter sa dynamique respiratoire en fonction du résultat recherché ; le travail se fait ensuite sur les textes de chansons attribuées.

Dans un second temps, par deux, les élèves interprètent un pastiche qui leur est demandé de préparer.

Les derniers jours du stage sont consacrés au travail individuel de technique vocale parlée et chantée, échangeant sur les difficultés de chacun et apportant des réponses et solutions, grâce à des exercices et rectifications corporelles individuelles.

Pour finir sur un atelier d'interprétation vocale parlée/chantée sur la chanson attribuée à chacun. **E.Christophe**

Stages dirigés par Valéa Djinn, musicienne, plasticienne

Diction

3^{ème} année

Le travail vocal mené par Valéa Djinn permet aux académiciens d'acquérir une meilleure maîtrise du souffle, une meilleure projection, une meilleure diction, la capacité de mieux nuancer sa voix.

Que se passe-t-il au niveau physiologique lors de l'émission vocale ?

À travers des jeux vocaux, des vocalises et les exercices corporels proposés, les élèves peu à peu parviennent à augmenter leur capacité respiratoire, à apprendre à se détendre lors de l'émission vocale, à améliorer leur posture, à fortifier leurs appuis, à tonifier leurs muscles de l'appareil phonateur, à échauffer leurs cordes vocales.

Un travail particulier est effectué en accompagnement de la création du spectacle "Dom Juan ou Le Festin de Pierre".

Stages dirigés par Vera Ermakova, comédienne, metteuse en scène

Ce training et ces cours s'approfondissent lors des séjours des élèves en Russie

Training d'acteur selon la méthode Stanislavski

1^{ère} année

Le 1^{er} stage est dédié au travail sur la voix, à l'échauffement corporel et aux bases de la méthode Stanislavski : exercices de groupe sur l'attention, concentration et imaginaire ; sensations physiques ; observation des animaux ; exercices « objets vivants »...

Le 2^{ème} stage est consacré à la construction du personnage à travers l'exercice « des synchrones » ou comment incarner un artiste en playback : travail d'interprétation et de chant. Une première étape qui peut donner lieu à l'interprétation réelle de la chanson en se rapprochant le plus possible de l'énergie du chanteur, jusqu'à tenter de s'approprier sa voix.

Stages dirigés par Vladimir Granov, comédien, metteur en scène

Acrobatie/biomécanique du mouvement scénique

1^{ère} année / 2^{ème} année / 3^{ème} année

Vladimir Granov enseigne le mouvement scénique d'après Vsevolod Meyerhold. La biomécanique est une des seules techniques corporelles systématisées qui ait été conçue comme une méthode de formation de l'acteur avec, à l'esprit, la construction du personnage. Le but pédagogique de Meyerhold était la création d'un comédien complètement expressif dont le corps était au service de l'imagination. Le mouvement est l'essence du théâtre. « Le rôle du mouvement, notait-il, est plus important que tout autre élément théâtral. Privé de dialogue, de costume, de rampe, de coulisses et d'auditoire, et laissé seul avec l'acteur et sa maîtrise du mouvement, le théâtre reste le théâtre ». Avec cet objectif en tête, l'acteur qui étudie la biomécanique apprend à rééduquer ses réflexes, pour « maîtriser son individualité », et à jouer dans un état de concentration profonde. Devenir maître de soi est l'une des étapes les plus critiques du processus car, à la différence d'autres styles de la formation corporelle qui mettent en valeur la liberté du corps et de la psyché, la biomécanique impose une structure où la précision est indispensable. Cette précision s'acquiert par un entraînement rigoureux qui fait penser à celui du gymnaste, de l'athlète. L'acteur vise à acquérir de l'expressivité à travers le développement harmonieux et équilibré de sa sensibilité, de sa dextérité, de sa coordination, de sa souplesse et de sa force dans toutes les parties de son corps.

Stages dirigés par Jean-Christophe Leforestier, réalisateur

Réalisation et montage vidéo

1^{ère} année

Les stages « cinéma » de L'Académie de l'Union ont deux objectifs premiers :

Tout d'abord, rendre autonomes le plus vite possible les élèves, dans l'utilisation d'un matériel « image et montage » : en l'occurrence une caméra numérique HD, et un logiciel de montage.

Au delà de cet apport « technique », j'ai proposé cette fois, comme je le fais souvent, de me présenter avec un thème, une question simple de prise de vues : il s'agit ici de construire individuellement, à partir de scènes ou d'exercices déjà appréhendés, une séquence en quatre plans de tournage, qui peuvent donner lieu à un nombre plus important de plans au montage.

Quant au thème : « apparition-disparition », la séquence doit offrir une « fiction » le temps de ces quatre plans initiaux.

Afin de mieux comprendre ce thème, on s'appuie sur quelques extraits de films du répertoire qui sont analysés en commun. J.C.Leforestier

3^{ème} année

Le stage de 3^{ème} année prend une autre dimension, car il est à la fois mutualisé entre les 2 écoles russe et française et qu'il reprend le thème de travail initié en Russie lors du voyage des académiciens en 2^{ème} année. Les 2 promos poursuivent ensemble le travail amorcé à St. Petersburg, en mai, sur les scènes du Decameron de Boccaccio, mais cette fois devant et derrière la caméra. Des contraintes techniques que les deux équipes doivent apprivoiser jusqu'à la production de courts-métrages. Les jeunes russes rencontrent une discipline non pratiquée à l'Institut d'état russe des arts scéniques.

Stages dirigés par Elsa Guérin, jongleuse & Julia Christ, danseuse

Cirque / jonglage / danse

1^{ère} année - préparation pour le spectacle de 2^{ème} année « La Condition Collective »

Après l'initiation au jonglage, Elsa Guérin approche le travail en deux temps : la mobilité du corps avec l'intervention de Julia Christ, équilibriste et danseuse et le perfectionnement du jonglage.

Cet apprentissage régulier de l'art du jonglage tout au long des 1^{ère} et 2^{ème} années mène les élèves à la présentation d'une pièce mise en scène par Elsa Guérin, en juin 2018.

Pour ce projet qui implique une rencontre entre les élèves et mon travail de jongleuse, auteure, chorégraphe et metteuse en scène dans le domaine du cirque contemporain, il s'agira, durant un processus s'étalant sur deux années, d'emmener les élèves à élargir leur art de l'acteur, délaissant un temps le travail du texte et de la parole, pour mettre en jeu leur corps. Il sera question aussi de les emmener à côtoyer une forme d'écriture nouvelle, non textuelle, s'appuyant sur la matière du plateau, et sur une pratique.

S'il n'est pas question de faire d'eux des jongleurs, c'est en s'appuyant sur un apprentissage du jonglage et de l'équilibre d'objets que se construit ce projet, un apprentissage basé sur la conscience du corps dans le temps et dans l'espace qui précède et accompagne le rapport à l'objet, et parfois le supplante. Il sera donc question d'aller creuser à l'endroit de l'acte physique, et d'interroger le rapport des corps entre eux dans l'espace ainsi que le rapport aux objets.

Il s'agit ici d'ouvrir une expérience avec un groupe élargi à partir de cette matière du potentiel dramatique de l'acte physique. La rencontre avec le groupe se fait sur la base de la pratique du jonglage, l'initiant à un langage minimaliste, épuré et privilégiant l'économie de moyens : travail sans et avec objet (balles en premier lieu), conscience du corps (disponibilité musculaire et articulaire, dissociation des parties du corps, transfert de poids...), regard périphérique, travail à l'aveugle, prise de l'espace, endurance, équilibre, empêchement, contrainte (rupture de la verticalité, dissociation du regard, d'une autre action physique, déplacement, portés, course, chutes, contrepoids, ...), rapport de tension par les principes d'acte physique précédemment cités et par le rapport spatial entre les personnes.

Plusieurs étapes rythment ce projet, avec la création d'une pièce en fin de 2^{ème} année. E. Guérin

Stages dirigés par Marcel Bozonnet, comédien et metteur en scène

Interprétation prosodique

1^{ère} année

Le travail se fera à partir de textes de Victor Hugo La légende des siècles.

Travailler la Légende des siècles, c'est découvrir une grande forme, a seule épopée française moderne, selon Baudelaire. C'est écouter les genres différents : le lyrique, l'épique, Le satirique. Avec Hugo, l'acteur est pris dans l'élan, la réflexion, la prophétie. Il est pris dans la présence lumineuse de la Révolution française.

L'acteur fait que continue d'exister ce chant de liberté. Espace et mouvement travaillés en solo en alternance avec des ensembles.

2^{ème} année

Le travail se fera à partir de « Premières impressions » de Henry Michaux.

Nous avons travaillé sur un poème en référence constante avec la musique, la composition, la notion d'intervalle, les blancs entre les lignes. Une musique traversée des musiques d'ailleurs. De la langue fleuve (Hugo) à une langue fragmentée. Une langue de l'espace du dedans, de l'espace de la méditation et des rêves. Au dehors, distribution de l'espace fantaisiste. Normalité surprenante, saugrenue. Travail sur l'accidentel.

3^{ème} année

Le travail se fera à partir de textes de Marivaux.

Entrée dans le monde des acteurs italiens, comme dit Jean-Louis Barrault, rencontrer l'odeur des tréteaux, le mouvement des sauteurs, la séduction du masque. Nous privilégions trois textes : L'Épreuve 1740 ; La Dispute 1744 ; Les Acteurs de bonne foi 1748. Rythme, musicalité, instinct.

Bond : toute pièce est écrite dans une langue étrangère qu'il nous appartient de comprendre et de traduire.

Stages d'interprétation

Stages dirigés par Paul Golub, metteur en scène

Exercices, improvisations, jeux et études : premiers pas

1^{ère} année

Dès cette première semaine de rentrée à L'Académie, à travers différents exercices, improvisations, jeux et études, nous abordons avec les académiciens des questions et des problématiques qui seront traitées tout au long de leur formation. L'accent est mis sur l'ouverture des uns aux autres et la recherche d'une relation authentique à soi-même. L'approche du jeu se projette au-delà de la psychologie individuelle : elle est axée sur les potentialités d'invention du comédien, sur la dynamique de son corps, sur les ressources de son imaginaire et sur sa capacité à s'ancrer dans un processus collectif.

D'emblée, quasi instinctivement, l'élève est conduit à se comprendre dans et à travers le groupe, à s'identifier et à collaborer dans un désir et un plaisir partagés d'apprentissage et d'exploration créative. A l'intérieur de l'ensemble que forge la compagnie de ses partenaires, ensemble qui s'ordonne au fil du temps, le comédien fabrique et révèle des moments de théâtre qu'il n'aurait jamais pu imaginer et développer seul.

La capacité créative est déjà sollicitée à travers ces premiers exercices qui recèlent les prémices de l'écriture scénique. Sans l'appui du texte, qui sert trop souvent de béquille au jeune comédien, l'acteur est ainsi conduit à identifier chaque problème et à en trouver la résolution tout autant par les ressources qu'offrent son imaginaire et son corps, que par le dialogue et l'échange avec ses partenaires. **P. Golub**

Les enjeux du texte

Paul Golub & Guillaume Hasson

1^{ère} année

La 1^{ère} semaine de stage est dédiée à l'étude de la dramaturgie des deux pièces de Tchekhov *Oncle Vanja* et *La Mouette*.

Lire, apprendre à lire, comprendre ce qui est dit, imaginer ce qui n'est pas montré, ce qui ne se dit pas dans ce qui est dit, circonscrire le silence, apprendre à l'entendre, à le décrypter, découvrir les motivations du personnage, ce qui le pousse à parler plutôt qu'à se taire, ce qui le fait agir, désertier le champ de sa volonté, interroger sans cesse sa nécessité d'être, d'exister, de se comporter ainsi, explorer ce qui le lie aux autres, ce qui le délie... Avec Tchekhov, tout compte : des êtres humains courant après leur existence (une existence qui leur échappe toujours, bien qu'il semble toujours la comprendre avec une acuité désespérante) jusqu'à la nature qui les environne, qui allège ou charge leur humeur, qui façonne et qui prolonge leur état, leur âme, en passant par le peuple invisible dont on entend la rumeur souvent douloureuse face à un monde enlisé qui ne demande qu'à changer.

Avec Tchekhov, personne n'est ni bon ni mauvais, personne ne peut être jaugé sur le plateau d'une balance manichéenne, chacun entretient quelque chose qui demande à être compris, quelque chose qui excuse. Il y a toujours inscrit en chacun la possibilité d'une mansuétude. Et c'est sans doute cela qui fait cette matière complexe à jouer, tant elle est contradictoire, fuyante, fragile, et aspire à la nuance extrême.

La Mouette raconte cette course éperdue entre des êtres qui ne parviennent pas à être aimés par celui ou celle qu'ils aiment. Comment cet enchaînement, qui aurait pu fabriquer la structure d'un vaudeville, devient peu à peu l'aliment d'une tragédie, une liquidation des aspirations de la jeunesse sur fond de théâtre ? Car le théâtre est omniprésent au bord de ce lac vers lequel convergent tous les personnages, comme le miroir de leur destinée. Il y est représenté physiquement : des tréteaux vite abandonnés dont le vide hante la mémoire des protagonistes, tout en abîmant leur rêve.

Est-ce que la vie peut faire théâtre, est-ce que la vie est un théâtre, et le théâtre lui-même, qui est au centre des interrogations de la quasi-totalité des personnages, peut-il représenter la vie, être lui-même un acte de vie ?

La réponse ne réside-t-elle pas dans l'écriture d'Oncle Vania, tant cette pièce majeure donne à explorer ce qui conditionne et habite un personnage propulsé dans une histoire qui épouse étrangement les contours de la vie, celle toujours à laquelle on peut faire référence en se souvenant de personnes que l'on a pu croiser, de celles aussi qui nous ressemblent, qui nous parlent de notre jeunesse, des fièvres et des passions, des murs et des désillusions, de « nous » en somme dans une immense profondeur et douceur de regard.

Et puis n'y a-t-il pas dans Vania cette tentative artistique d'abattre les cloisons de l'illusion théâtrale, de faire entrer le réel contre tout cliché, caricature, stéréotype – tentative qui trouverait son écho dans le conflit qui oppose le travailleur virtuel qu'est Sérébriakov et celui du réel qu'est Vania, qui n'a droit qu'à une reconnaissance illusoire, et qu'on essaie de flouer de tout ?

Ainsi, pour mettre en jeu tous ces multiples enjeux, nous improvisons des séquences du texte, nous analysons ces improvisations au regard de la lecture approfondie que nous en avons faites, nous renforçons notre introspection du personnage en écrivant, de son point de vue, la scène cachée à laquelle la fable fait référence et qui engage bien souvent son entrée en scène. **G.Hasson**

Les grands maîtres de la scène moderne

Atelier de recherche proposé par Paul Golub en lien avec Jean-François Dusigne

1^{ère} année

Chaque académicien tire au sort le nom d'une grande figure de la scène moderne qui a marqué l'histoire du théâtre. Individuellement, il conduit sa recherche, puis présente le fruit de son travail sous forme d'un spectacle de 30 minutes (mise en scène intégrant ses camarades), devant Paul Golub et Jean-François Dusigne. Chaque projet est suivi d'une analyse, discussion et explication apportées par les deux pédagogues.

Stages dirigés par Jerzy Klesyk, comédien, metteur en scène

L'imaginaire et la situation dramatique

1^{ère} année

« Composer l'action scénique »

L'objectif de ce stage est de réinterroger ce qui semble être la tâche et la compétence première du comédien : le pouvoir de générer l'action sur scène. Comment créer l'action existante sur le plateau ? Par quoi la parole devient-elle action ? Comment composer une action dramatique ?

Commençant par une série d'improvisations et d'exercices qui mettent en jeu les outils (événement, objectif, circonstances, perspective, rythme, action physique, parcours intérieur, composition etc.) qui sont utilisés dans le travail ultérieur, les élèves acquièrent un vocabulaire scénique commun.

Parallèlement, ils abordent d'emblée toute une palette de scènes. Leur point de départ est les monologues de Shakespeare, des poèmes, des structures rythmiques, des défis du moment et autres.

Puis, et cela va de soi, il y a des échauffements, le training, le travail du corps et de la voix, de la respiration. Ce travail quotidien forme un tout technique avec les improvisations et les scènes. **J.Klesyk**

Howard Barker

2^{ème} année

Les journées sont structurées en deux parties :

Le matin, travail centré sur la préparation au jeu (corps, voix, imaginaire, engagement...) défroissement du corps et de la voix, mais aussi de l'esprit après le sommeil. Travail de respiration avec la lune pour l'harmonie respiratoire, l'équilibre du corps et l'éveil de l'imaginaire.

L'après-midi, exploration de l'écriture de Howard Barker sur le plateau avec passages de scènes ou d'étude. Exploration du Barker première période (période plus sociale et politique) avec une scène de la pièce *La Griffes* (scène à l'humour quasi vaudevillesque).

Exploration du Barker seconde période, dite celle du "théâtre de la catastrophe", avec de nombreuses scènes au sein des pièces *Les Possibilités*, *13 Objets*, *Les Européens*, *Judith*.

L'un des principaux axe de travail : les scènes de cette période où les situations sont souvent extrêmes permettent à chaque élève d'explorer un jeu théâtral complexe aux enjeux difficiles.

Stages dirigés par Keita Mishima, comédien

La méthode Suzuki

1^{ère} année

Développée par le metteur en scène internationalement reconnu Tadashi Suzuki, la méthode Suzuki réapprend à l'acteur à utiliser tout son potentiel corporel sur scène et l'aide à découvrir ses capacités expressives innées.

Basée sur une discipline physique rigoureuse inspirée de nombreuses influences telles que le ballet, les théâtres traditionnels japonais et grecs ainsi que les arts martiaux, la méthode Suzuki vise à intensifier la puissance émotionnelle et physique de l'acteur et l'implication dans chaque instant sur scène.

L'attention est portée sur la partie inférieure du corps et sur le vocabulaire du jeu de pieds, pour ainsi renforcer le contrôle de la respiration et la concentration.

Stages dirigés par Yury Krasovsky, metteur en scène, professeur agrégé, doyen de L'Institut d'État Russe des Arts Scéniques

Monologues autour de Tchekhov

1^{ère} année

Durant 2 semaines il dirige les académiciens, mettant en avant le processus créateur selon *la Méthode Stanislavski* : les sensations physiques et l'écoute du partenaire à partir d'études des pièces de Tchekhov *la Mouette*, *Oncle Vania*, *Les trois sœurs* et *La Cerisaie* à travers les étapes suivantes : « Moi dans les circonstances proposées par la pièce » ; « La différence entre Moi acteur et le personnage » et « Le personnage dans les circonstances proposées par la pièce ».

Vera Ermakova, comédienne, intervenante à L'Académie, membre du conseil pédagogique et en charge des relations avec la Russie, assure l'interprétariat de ce stage.

Stages dirigés par Carolina Pecheny Durozier, comédienne, metteuse en scène

Le jeu masqué

1^{ère} année

La pratique du jeu masqué pour les jeunes comédiens est une approche essentielle du théâtre. Elle permet de faire l'expérience d'une forme très précise dans le corps, d'une conscience de ce que l'on fait, sans perdre de vue l'intériorité et le sens, à travers des improvisations parlées ou sans parole, ou d'un texte.

Nous allons commencer chaque jour par un travail d'échauffement physique, puis en suivant la musique, des exercices de rythme, toujours dans le corps, puis un travail du chœur. Petit à petit, par le jeu, par des « entrées en scène », par des improvisations avec la musique, j'introduis les lois du masque. Au fur et à mesure du stage, les élèves sont de plus en plus autonomes pour pouvoir choisir leur masque, (ce sont des masques balinais). Avec quel partenaire ? À travers quelle situation ? Comment commencer ? Les académiciens peuvent construire des improvisations, puis se faire leur propre diagnostic une fois l'impro finie. À la fin, nous présentons pour l'équipe de L'Académie une petite restitution des improvisations choisies. **C.Pecheny Durozier**

Stages dirigés par Catherine Germain, comédienne

Le clown

2^{ème} année

Avant ce premier stage autour de la figure du clown, vous devez faire appel à votre imaginaire, à vos désirs les plus enfouis, à votre petite enfance, pour envisager une silhouette, une métamorphose de vous en « un autre ». La notion de maquillage est abordée ensemble le premier jour du stage après avoir trouvé le « corps » de votre rêve de clown.

3^{ème} année

Cette 2^{ème} étape de travail sur le clown demande aux élèves de reconstituer la silhouette de cet « autre » créé lors du 1^{er} stage ou de revoir ce travail, peut être même en totalité en venant avec une toute autre proposition de « costume » (sachant que le clown n'a pas de « costume », mais que le costume représente son corps). Pour ce faire, il faut aller regarder dans les réserves de costumes du Théâtre de l'Union ou dans un « Emmaüs » ou encore en récoltant des matériaux divers (matières, couleurs, formes, accessoires) qui permettent cette métamorphose entière et ludique...

Stages dirigés par Oriza Hirata, auteur, metteur en scène

Tokyo notes

2^{ème} année

Lors de cette 1^{ère} rencontre, les élèves découvrent l'univers d'Oriza Hirata en travaillant, dans un premier temps, à partir d'extraits de son texte "Tokyo notes". C'est l'une des œuvres les plus importantes d'Oriza Hirata. Sa mise en scène a obtenu un grand succès au Japon. Elle a été jouée plus de cent fois et reçoit en 1995 le "39^{ème} Kishida Drama Award". Il s'attache à dépeindre les mouvements de la conscience en partant de la simplicité des conversations quotidiennes. Il tente de faire entrer le spectateur à l'intérieur des "âmes" par empathie plutôt que par l'exacerbation des passions. En cela, il se distingue d'un courant théâtral dominant au Japon, qui semble rechercher la catharsis. Son théâtre est souvent décrit, au Japon, comme un "théâtre calme" qui permettrait d'avoir accès à une vérité plus profonde. S'il part du quotidien et de la simplicité, Oriza Hirata ne s'inscrit pourtant absolument pas, selon la critique japonaise, dans la seconde grande tendance du théâtre japonais : le réalisme (le Singeki). En effet son écriture se présente sans événements, sans début, sans fin, sans héros ni héroïne. Le travail d'Oriza Hirata impressionne aussi beaucoup le public japonais par l'importance de sa direction des acteurs. Par un travail très contraignant, il leur permet de sortir des codes théâtraux conventionnels. **Extraits du texte de Frédéric Fisbach.**

Oriza Hirata propose aux académiciens d'inscrire sur une feuille un lieu, les personnages, l'action, puis l'afficher, et présenter à l'oral l'histoire. Puis il choisit 3 situations et 3 groupes. Le travail d'écriture doit prendre forme à partir d'improvisations et chacun doit trouver sa place sur scène ; Chaque entrée et sortie sont "décortiquées", analysées à « la manière d'Oriza Hirata ». Sa manière, très analytique d'appréhender la mise en scène est une grande source de réflexion pour les élèves.

3^{ème} année

Oriza Hirata est l'auteur et le metteur en scène du spectacle de sortie de la Séquence 9.

Stages dirigés par Anne-Laure Liegeois, metteuse en scène

Roméo et Juliette de Shakespeare

2^{ème} année

Anne-Laure Liegeois travaille à partir de « Roméo et Juliette » de Shakespeare, et d'autres œuvres que cette pièce a inspiré, notamment « Contes d'après Shakespeare » de Charles et Mary Lamb. En guise de présentation de fin de stage, les élèves interprètent et racontent cette grande histoire collectivement, en utilisant le récit

des Lamb pour lier les différentes scènes de Shakespeare. Ils doivent étudier la fable, qui se divise en quatre journées, en s'employant à la raconter ensemble, puis chacun prépare deux scènes de son choix. Le travail d'apprentissage et de mémoire est au centre de ce stage, du à la nécessité d'apprendre beaucoup de texte en peu de temps.

Les présentations publiques et Les spectacles

Dès la 1^{ère} année, les académiciens se familiarisent avec le regard du public, non seulement lors de présentations de fin de stage ouvertes aux proches de L'Académie, mais aussi lors des impromptus et du Prix Passerelle(s) présentés au Théâtre de l'Union, ou d'actions menées lors de manifestations en extérieur en réponse à de nombreuses demandes de partenaires locaux.

Les rendez-vous habituels :

Les impromptus

Un jeudi par mois, après un spectacle au Théâtre de l'Union, les académiciens ont « carte blanche » pour porter sur la scène du Foyer des Coopérateurs, une forme théâtrale d'environ 30 minutes, entièrement élaborée par eux. Très populaire, c'est un rendez-vous mensuel avec le public du Théâtre de l'Union qui se poursuit durant les trois années du cursus.

Le prix Passerelle(s)

Chaque année, rendez-vous incontournables avec le jeune public : Les académiciens s'emparent d'extraits de texte de romans sélectionnés par des élèves de CM2/6^{ème} d'une part, et de 3^{ème} / 2^{nde} d'autre part et les portent au plateau. Durant 3 jours, ils présentent en boucle ces courts spectacles (15 mn) devant une salle comble de jeune public et public adolescent.

Le Festival des francophonies

L'Académie de l'Union est partenaire du Festival des Francophonies. Chaque année les académiciens ont accès libre aux spectacles programmés. En 3^{ème} année, les élèves présentent des lectures dans le cadre de L'imparfait du présent, devant un public fait en grande partie de professionnels du monde du spectacle.

Dès la 2^{ème} année, des projets de plus grande envergure voient le jour. Ils amorcent le passage vers la sortie et accompagnent les jeunes académiciens dans leurs premiers pas en tant qu'acteurs professionnels

Les projets personnels

2^{ème} année / 3^{ème} année

Encadré par Guillaume Hasson, auteur de théâtre et dramaturge, et de Paul Golub, les élèves réfléchissent à une création personnelle sur une thématique précise qui leur est donnée. Ces projets sont par la suite écrits en deuxième année, pour être réalisés et présentés sur le plateau du Théâtre de l'Union et à L'Académie de l'Union en troisième année. Certains de ces projets peuvent être présentés en tournée par la suite. Les académiciens peuvent être accompagnés par les élèves de l'ENSA Limoges, dans la création des décors, accessoires etc.

Spectacles de 2^{ème} année

Spectacle mis en scène par Paul Golub, / composition musicale Peter Chase

Périclès de William Shakespeare

Le texte méconnu de Shakespeare, virevoltant entre tragédie et comédie est tirée d'une légende Grecque : la pièce raconte l'exil de Périclès, dans un voyage fantastique à travers un Moyen-Orient imaginaire. L'histoire, a des résonances actuelles étonnantes et parle de l'exil, du trafic sexuel et de traversées périlleuses en bateau. Si les sujets traités sont graves, la trajectoire de la pièce reste optimiste et ouverte sur le monde. Dans un ton rieur, drôle, toujours libre, Shakespeare semble nous dire que, même si le voyage de la vie est lourd de danger, avec un peu de chance et un peu d'intelligence on peut arriver à bon port. C'est à partir d'un traitement hautement choral, ponctué par les chants et les corps en mouvement, que les académiciens dessinent ce fascinant voyage shakespearien rempli d'optimisme et ouvert sur la vie.

Ce spectacle est présenté sur la scène du Théâtre de l'Union

Spectacle en partenariat avec le Sirque - Pôle National des Arts du Cirque Nexon / Nouvelle-Aquitaine

La Condition Collective spectacle écrit et mis en scène par Elsa Guérin

Ce spectacle est le fruit d'un travail effectué lors de rendez-vous régulier d'Elsa Guérin avec les académiciens durant les 2 premières années du cursus.

Imaginée et mise en scène pour les seize jeunes élèves-comédiens de L'Académie de l'Union, *La Condition Collective* est une pièce où jonglage et mouvement sont au coeur de l'écriture. Par une succession de transformations, un fondu enchaîné d'états, les corps des acteurs et les objets s'agencent, entrent en contact pour former un groupe, gomme les frontières pour créer une entité qui s'agrège et se désagrège, se déploie, se répand, se rétracte, avance.

Le spectacle est présenté lors du Festival L'Union des écoles 2018 au Théâtre de l'Union et au Grand chapiteau - Le Sirque, Pôle National des Arts du Cirque Nexon / Nouvelle-Aquitaine

Spectacles de 3^{ème} année

Spectacle de Jean Lambert-wild & Lorenzo Malaguerra, Stéphane Blanquet et Jean-Luc Therminarias

Dom Juan ou Le Festin de pierre

Démarrage des répétitions en 1^{ère} année jusqu'à la création finale en 3^{ème} année

Dés avril 2017, les résidences de création du Festin de pierre se déroulent dans les locaux de L'Académie de l'Union. Séances de cinéma, travail au plateau, l'équipe au grand complet pose les premiers jalons d'une longue aventure. Le spectacle verra le jour en 2019.

La lecture des mille et unes versions littéraires, théâtrales et fantasques du Mythe de Dom Juan a poussé Jean Lambert-wild et Lorenzo Malaguerra à investir le Dom Juan de Molière pour en proposer une adaptation.

Ce qui les attire dans cette démarche, c'est de donner à voir et à entendre la dimension mythologique qui transcende ces textes. Le Mythe de Dom Juan tient en premier lieu de son rapport à la mort, illustré au travers de la figure du Commandeur, ce qui explique, dans un second temps et conséquemment, son rapport aux femmes. Ce rendez-vous avec la mort colore toutes ses actions et fait de lui un anarchiste à la fois amoureux et amoral, tout entier porté par sa fatale destinée.

Dans un cabaret à la fois drolatique et tragique, ce Dom Juan fardé de blanc sera entouré des acteurs-musiciens Suisses de la Compagnie l'Ovale, d'un Sganarelle incarné par l'acteur Steve Tientcheu et de quatre des quinze jeunes comédiennes et comédiens de L'Académie de l'Union qui joueront tour à tour et en alternance Elvire, Charlotte, Don Carlos et le Mendiant.

Spectacle de sortie écrit et mis en scène par Oriza Hirata

En partenariat avec le Korea National University des Arts (K'Arts) de Séoul et l'Université de Toyooka (KIAC) au Japon.

Le texte du spectacle est en cours d'écriture. La création a lieu en France, à L'Académie de l'Union et au Japon. Les 1^{ères} représentations seront données au Japon avant une tournée du spectacle en France en 2019-2020.

Les collaborations pédagogiques

L'Académie de l'Union développe depuis quelques années une collaboration pédagogique autour de la recherche et de l'innovation avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges ENSA. Les projets peuvent prendre des formes très diverses, allant de l'élaboration de spectacles (participation des élèves de l'ENSA aux projets personnels) à des stages mutualisés abordant les techniques interdisciplinaires et la performance.

Diverses actions peuvent également être menées avec les Conservatoires Régionaux mais aussi d'autres écoles supérieures notamment L'ESTBA.

Stage mutualisé avec l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art) de Limoges

La Cie Mangano/Massip, en résidence à la scène conventionnée de Périgueux donne un stage intitulé « La poétique du Concret : Corps/Matière, L'empreinte de l'être » aux élèves de L'Académie de l'Union et de l'ENSA.

La poétique du Concret Cie Mangano-Massip

Corps/Matière, L'empreinte de l'être

En écho au travail sur la trace, qui est le fil conducteur de notre nouvelle création, nous proposons une exploration du dialogue corps/matière et corps/objet.

Ouvert aussi bien aux plasticiens qu'aux comédiens, entre théâtre gestuel, danse et théâtre d'objet, ce stage met en jeu le mouvement dramatique face à une matière/objet inerte ou comment faire surgir une relation sensible révélatrice de notre rapport au monde. L'emploi du langage métaphorique est alors révélateur de l'empreinte de notre être au monde. Un travail exigeant sur la technique mais ouvert à la créativité.

Dans ce stage nous voulons mettre l'accent sur l'étude des matières, de leur force dramatique, leur symbolique intrinsèque et leur potentialité physique, voir plastique.

L'étude et la pratique théâtrale des matières créent des outils essentiels pour l'acteur et le plasticien qui, par l'observation et le re-jeu, propulse son imagination vers des dimensions et des régions souvent inattendues.

L'acteur/plasticien agit et la matière réagit, générant autant de réactions différentes que de matières.

Une palette d'inspirations multiple s'ouvre à lui pour la construction de personnages : d'états de corps, d'émotions, de logiques de comportements.

Le geste est partie intégrante d'une œuvre plastique. Il peut être le point de départ ou l'aboutissement.

Il convient donc d'interroger cette notion du geste, de l'écho qu'il produit, de sa trace, de son émotion... La notion de performance où le corps se plonge dans la matière. Notion de temps, d'espace de mise en jeu. Mise en perspective de l'acte de création.

En s'inspirant de la pensée de Bachelard nous explorerons les possibilités de langage que nous offrent les matières dans les dialectiques de volonté et de repos, de dur et de mou, d'actif-passif...

D'un côté, une utilisation volontaire et active parce qu'on traite la matière, on la maltraite, manipule, transforme, sculpte, casse, chauffe, caresse, porte, prend, façonne...

De l'autre côté, les matières deviennent pour nous niche, vêtement, grotte.

Elle est le cocon, l'habitat, le véhicule... Elle est notre propre corps tantôt granit tantôt argile créant des métaphores et un langage cher à notre théâtre de mime.

Ce travail est basé sur l'observation et l'introspection.

Nous puisons dans le fond poétique commun et dans l'expérience intime de chacun pour re-rencontrer ces matières qui constituent notre monde.

Nous les utilisons autant comme partenaire en recherchant leurs potentialités « marionnette » que comme appuis de jeux pour enrichir l'interprétation dramatique.

Une autre direction empruntée est celle du travail de chœur car les matières trouvent aussi leur force dans l'exubérance, le volume, le nombre, la masse...

Travail qui nous amène sur le terrain du contact et des portés.

Stage mutualisé avec l'ESTBA - Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine

Stage dirigé par Delphine Hecquet et David Gauchard

Nous innovons cette année avec un stage mutualisé avec L'ESTBA dirigé deux jeunes metteurs en scène, Delphine Hecquet et David Gauchard. Le parti pris de ce stage est de former deux groupes autour d'une même thématique en mélangeant les élèves des deux écoles, permettant ainsi la confrontation de deux visions artistiques et une rencontre réelle entre nos élèves. Le stage se déroule sur deux semaines, une semaine à Bordeaux, une semaine à L'Académie de l'Union.

Les échanges internationaux

Depuis la création de L'Académie de l'Union, l'ouverture à l'international est une dimension essentielle apportée à l'enseignement.

La Russie

La pédagogie russe est présente à L'Académie de l'Union à travers l'intervention de pédagogues russes tout au long du parcours. Un partenariat existant depuis 2010 avec L'Institut d'Etat des Arts Scéniques de Saint-Petersbourg permet aux élèves des deux pays de découvrir les spécificités et les différences d'approche des techniques théâtrales, en immersion dans les pays respectifs. Un voyage en Russie est prévu en 2^{ème} année et un accueil des russes à L'Académie de l'Union en 3^{ème} année.

La Guinée

Trois académiciens de la Séquence 9 participent à l'édition 2017 du Festival L'Univers des Mots, à Conakry, Guinée.

Le Japon

Mai-juin 2019, création du spectacle de sortie mis en scène par Oriza Hirata au Japon, en collaboration avec l'Université de Toyooka (KIAC), Japon dont il est le directeur artistique et le Korea National University des Arts (K'Arts) de Séoul. Signature de conventions avec ces deux structures.

Le Théâtre de l'Union

L'Académie de l'Union est adossée au Théâtre de l'Union – Centre Dramatique National du Limousin.

Les académiciens ont accès libre à tous les spectacles présentés au CDN. Les impromptus de L'Académie ont lieu au Théâtre ainsi que la présentation des projets personnels et les spectacles de 2^{ème} et 3^{ème} années. Le théâtre est aussi une ressource pour le travail des académiciens : ils peuvent y chercher des costumes, des accessoires, et compter sur l'accompagnement de toute une équipe dans les domaines divers et variés que proposent un centre Dramatique national.

L'insertion professionnelle

L'Académie de l'Union prépare et accompagne ses élèves à leur sortie et reste attentive à leur parcours.

L'Agence Playtime

L'agent Marie Duchanoy de l'agence Playtime accompagne les académiciens durant les deux dernières années de formation, en leur prodiguant des conseils sur les démarches à suivre (construction d'un cv, d'une bande démo...), et toutes informations sur les castings.

A l'occasion des rencontres internationales d'écoles de théâtre du Festival L'Union des Écoles, organisé par L'Académie de l'Union, un débat rencontre « COMÉDIEN DE THÉÂTRE, ACTEUR DE CINÉMA, OÙ SONT LES CONNEXIONS ? » réunissant des personnalités du monde du théâtre et du cinéma, tel Robin Renucci (Comédien), Philippe Niang (Réalisateur), Anne Didier (Conseillère à la fiction FTV) et Gilles David (Comédien) est organisé pour sensibiliser les futurs comédiens, aux ponts et aux différences entre les deux univers de créations que sont le théâtre et le cinéma.

Le dispositif d'insertion

Depuis septembre 2013, L'Académie de l'Union, soucieuse du devenir professionnel de ses comédiens sortants, a mis en place un système d'insertion professionnelle. Ce dispositif, géré par l'école est soutenu par la DRAC Nouvelle Aquitaine et la Région Nouvelle Aquitaine.

Il agit d'une aide aux salaires pour les structures embauchant les comédiens issus de L'Académie de l'Union 4 ans après leur sortie ; d'une aide logistique en mettant à disposition une salle de répétition dans les locaux de L'Académie de l'Union, en aidant au montage administratif de projet, en prêtant du matériel, et des costumes.

La taxe d'apprentissage

Chaque année l'école met en place une campagne de collecte de la Taxe d'apprentissage. Les fonds récoltés sont investis dans du matériel pédagogique et/ou des stages.

L'Académie de l'Union est habilitée à percevoir la catégorie B du Hors-Quota de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises (y compris les associations) à des organismes collecteurs. Cette taxe d'apprentissage est calculée sur la base des salaires bruts des entreprises. Elle est originale car elle permet à chaque entreprise de désigner une ou des école(s) de son choix pour qu'une partie de cette taxe d'apprentissage lui soit reversée.

ANNEXE 7 – Règlement intérieur

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I - PRÉAMBULE

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1 Parce qu'il est destiné à organiser la vie à l'Académie dans l'intérêt de tous, ce règlement s'impose à chacun dans l'école, en quelque endroit qu'il se trouve (lieux de travail, loges, espaces ouverts au public, cours, parking, etc.). L'équipe dirigeante veille à son application et accorde les dérogations éventuelles, sur justificatifs.

1.2 Les dispositions de ce règlement relatives à la discipline d'une part (II), à l'hygiène et la sécurité d'autre part (IV) s'appliquent aux académiciens présents dans l'école.

1.3 Pour qu'il soit connu de tous, ce règlement intérieur est communiqué à chaque académicien lors de son intégration à l'école, pour qu'il en prenne connaissance.

II - DISPOSITIONS RELATIVES A LA DISCIPLINE

Article 2 - Horaire d'étude

2.1 Les académiciens doivent impérativement respecter les horaires de cours ou stages indiqués sur leur planning, affiché à leur attention.

Article 3 - Accès à L'Académie de l'Union

3.1 Les académiciens n'ont accès aux locaux de L'Académie de l'Union que pour l'exécution de leurs tâches, ils n'ont aucun droit d'entrer ou de se maintenir sur les lieux pour une autre cause sauf s'ils peuvent se prévaloir :

- d'une autorisation délivrée par la direction artistique, technique ou administrative.

3.2 Il est interdit aux académiciens d'introduire ou de faire introduire dans l'école des personnes étrangères à celle-ci, sauf dispositions légales particulières ou autorisation expresse de la direction.

Article 4 - Sorties pendant les heures de cours ou stage pour les académiciens

4.1 Les sorties doivent être exceptionnelles ; elles sont subordonnées à une autorisation délivrée par la direction.

4.2 Les cas pour lesquels des autorisations de sortie peuvent être accordées sont les suivants:

- rendez-vous professionnel sous réserve de l'accord de la Direction de l'Ecole ;

- cause de maladie et nécessité de regagner son domicile ;
- événement familial grave survenant inopinément ;
- convocation impérative d'une administration ;
- convocation dans un centre de Sécurité Sociale ;
- visite médicale sur rendez-vous chez un médecin spécialiste ;
- examens de laboratoire ;
- soins médicaux réguliers, sous réserve d'accord préalable de la direction ;
- départ anticipé pour prendre un train dans le cas de congés pour événements familiaux.

Article 5 - Usage du matériel de L'Académie de l'Union

5.1 Tout académicien est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, tout matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail ; il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins, et notamment à des fins personnelles, sans autorisation. Il est également interdit d'envoyer toute correspondance personnelle aux frais de l'école.

5.2 Lors de son départ de L'Académie de l'Union, tout académicien doit restituer le matériel et les documents en sa possession appartenant à l'école (tenue d'un registre).

5.3 Il est interdit d'emporter des objets appartenant à L'Académie de l'Union sans autorisation.

5.4 En cas de disparitions renouvelées et rapprochées d'objets ou de matériel appartenant à l'école, la direction procède à une vérification, avec le consentement des intéressés, du contenu des divers effets et objets personnels. Cette vérification sera effectuée dans des conditions préservant la dignité et l'intimité des personnes concernées dont le consentement sera dans la mesure du possible, recueilli en présence d'un tiers ou d'un représentant du personnel. En cas de refus, la direction pourra faire procéder à la vérification par l'officier de police judiciaire compétent.

5.5 L'usage du photocopieur par les académiciens est soumis à l'autorisation préalable du responsable des études.

5.6 Les académiciens de L'Académie de l'Union peuvent emprunter les livres et documents de la bibliothèque de l'école.

En cas de détériorations ou de perte, ils seront tenus de les remplacer à leurs frais.

5.7 L'école met à disposition des académiciens des postes de travail informatique ainsi qu'un accès internet gratuit.

Chaque académicien s'engage à utiliser les Ressources Informatiques avec loyauté et notamment il s'interdit d'utiliser ou de détruire des données informatiques qui ne lui appartiennent pas directement ou indirectement. IL s'engage à ne pas copier les logiciels, logos et documents commerciaux de tiers et ce pour quelque usage que ce soit, sous réserve des accords ou autorisations existants et dans le respect de la législation concernée.

Il est rappelé que chaque académicien est responsable de l'utilisation des Ressources Informatiques et s'engage à ne pas les utiliser dans des conditions pouvant porter atteinte à la sécurité et à l'intégrité de celles-ci (par exemple, ne pas ouvrir ou télécharger des documents suspects qui peuvent contenir des virus).

Chaque académicien s'engage à ne pas permettre à une personne non autorisée par l'école d'accéder aux Ressources Informatiques.

L'usage d'Internet doit se limiter à des visites de sites dont le contenu est licite, non contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et ne mettant pas en cause l'intérêt et la réputation de l'Ecole.

L'Ecole interdit de consulter des sites à caractère pornographique, pédophile, raciste, injurieux, ou calomnieux, ou tout autre site illicite (notamment et sans que cela soit exhaustif : violence, vente d'arme, terrorisme) pouvant générer un risque pour la sécurité du système informatique ainsi que pour l'image de l'Ecole.

En cas de non observance des présentes règles, l'Ecole pourra prendre toutes sanctions adéquates et proportionnées.

Article 6 - Usage des locaux de L'Académie de l'Union

6.1 Les locaux de L'Académie de l'Union sont réservés exclusivement aux activités professionnelles de ses membres.

Les communications téléphoniques à caractère personnel reçues ou données doivent être limitées aux cas d'urgence.

Il est interdit :

- d'introduire dans les lieux des objets et des marchandises destinés à y être vendus ;
- de faire circuler, sans autorisation de la direction, des listes de souscription ou de collecte.

6.2 L'affichage sur les murs est interdit en dehors des panneaux muraux réservés à cet effet.

6.3 Une cuisine et un réfectoire sont mis à disposition des académiciens. Ils sont tenus de maintenir ces lieux dans de bonnes conditions d'hygiène et de respecter les consignes de sécurité.

Article 7 - Obligations de la vie collective, Présence dans les locaux, absences, retards, discipline et sanctions

7.1 Obligations de la vie collective

La vie en collectivité impose un minimum de règles que chacun doit respecter.

Le respect, la politesse et une attitude bienveillante sont exigées envers les intervenants, l'équipe de L'Académie de l'Union, l'équipe du théâtre de l'Union, ainsi qu'envers tous les autres académiciens. De même, toute personne invitée ou en visite à L'Académie de l'Union doit être traitée avec égard et attention. L'hospitalité étant une règle de l'école.

Outre ces bases fondamentales du respect des personnes, les académiciens doivent veiller à une bonne hygiène de soi-même, au maintien de la propreté des locaux, au rangement des salles ainsi que tous lieux utilisés, au respect et à la bonne utilisation du matériel (costumes, accessoires, maquillages, matériel lumière et son, instruments, etc.) mis à disposition par L'Académie de l'Union et par le CDN Théâtre de l'Union. Les académiciens sont individuellement et collectivement responsables.

Le matériel ne doit pas sortir de l'école sans autorisation préalable. Un registre de sortie du matériel de l'école est tenu à cet effet par la coordinatrice pédagogique, ainsi qu'un suivi d'emprunt de matériel, costumes et accessoires prêtés par le CDN Théâtre de l'Union. L'Académie de l'Union veillera à ce que les costumes empruntés soient rendus propres au CDN.

Les livres et DVD empruntés à la bibliothèque de L'Académie de l'Union doivent être inscrits dans le registre prévu à cet effet, et restitués dans les délais autorisés et en bon état.

Les véhicules de l'école peuvent être mis à disposition des académiciens uniquement dans le cadre de trajets Académie (Saint-Priest-Taurion) à Limoges, ou dans le cadre de déplacements

prévus par l'école. En aucun cas, ces véhicules ne pourront être utilisés pour des déplacements personnels. Chaque conducteur est responsable de sa conduite et se doit de respecter le code de la route. Toute infraction (y compris de stationnement) sera à la charge du conducteur. L'Académie de l'Union ne prendra en charge ni les contraventions de stationnement et de conduite, ni la mise en fourrière.

En cas de dégradation constatée, outre la sanction disciplinaire, peut être exigée une réparation financière du matériel et des locaux détériorés.

7.2 Présence dans les locaux

Les locaux de l'école sont ouverts aux académiciens selon des plannings établis en fonction des nécessités de formations ou de répétitions. Un code, changé régulièrement, est attribué au groupe pour pouvoir accéder à l'école par la porte équipée d'un digicode. L'Académie de l'Union est fermée aux élèves durant les vacances scolaires prévues par l'école. En début de cursus, l'ensemble des académiciens suit une journée dédiée à la formation sécurité bâtiment et incendie, ainsi qu'une initiation sous forme d'atelier à la régie son et lumière.

7.3 Absences et retards

L'assiduité à tous les cours est obligatoire. Tout retard, départ anticipé ou absence doit être justifié le plus rapidement possible et au maximum dans les 48 heures.

L'académicien devra prévenir le responsable pédagogique ou à défaut la coordinatrice des études de tout retard, départ anticipé ou absence.

L'absence pour maladie ou accident devra être justifiée dans les 48 heures par l'envoi d'un certificat médical indiquant la durée probable de l'absence.

Une absence non justifiée fera l'objet d'un entretien individuel avec le responsable pédagogique et s'il y a lieu d'une sanction.

La coordinatrice des études de l'école est chargée de comptabiliser pour chaque académicien toutes les absences et les retards.

Les intervenants sont autorisés à ne pas accepter dans leur cours un académicien en retard.

- Trois retards sont comptabilisés pour une absence injustifiée.

A la 2^{ème} absence injustifiée, l'académicien se verra remettre un avertissement.

A la 3^{ème} absence injustifiée l'académicien sera exclu de l'école une semaine.

7.4 Discipline

Les académiciens sont placés dans l'enceinte de l'école, sous l'autorité du directeur et de ses représentants. Ils s'engagent à respecter les règles de fonctionnement de l'école qui leur sont indiquées par le personnel administratif, technique et enseignant.

La non-observation de ces indications entraîne des sanctions.

Les sanctions applicables aux élèves sont :

- l'avertissement ;
- l'exclusion temporaire ;
- l'exclusion définitive du cursus.

La détérioration des locaux ou du matériel, le détournement du matériel ou de documents, les injures, les menaces ou les voies de fait et de manière générale tout comportement violent à l'égard des personnels administratifs, techniques et enseignants ou des académiciens ainsi que toute discrimination de quelque nature que ce soit entraînent la suspension immédiate de l'académicien ou des académiciens incriminés. Cette sanction est signifiée à l'académicien par la responsable administrative dans l'attente d'une décision définitive prise par le directeur de l'école après avis du Conseil pédagogique.

L'académicien ou les académiciens concerné(s) sont obligatoirement entendu(s) et peuvent se faire assister d'un représentant des académiciens.

7.5 Sanctions

Tout manquement à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement ;
- soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;
- soit en une mesure conservatoire d'exclusion temporaire ;
- soit en une mesure d'exclusion définitive, décision prise par le directeur de l'école après avis du Conseil pédagogique.

Lorsque le directeur de la formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence de l'académicien dans la formation, il est procédé ainsi qu'il suit : le directeur de la formation ou son représentant convoque l'académicien en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge. Au cours de l'entretien, l'académicien peut se faire assister par un des délégués des élèves. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté.

Article 8 – semainier, délégué

8.1 L'école a institué un système de semainier.

L'élève « semainier » organise le planning de la vie quotidienne à l'école (transport, courses, repas, rangement, etc.). Il est désigné suivant l'ordre alphabétique de son nom de famille. En début de semaine, il doit se « déclarer » à l'ensemble de l'équipe encadrante et, en fin de semaine, remettre un rapport succinct sur la vie à l'école incluant une impression sur le stage effectué. En cas de problèmes ou demandes particulières, il est le porte-parole du groupe vis-à-vis de l'administration de l'école

8.2 Le délégué des élèves

Pour chaque cursus, deux délégués des élèves sont élus en début d'année et représentent la promotion auprès de la direction et de l'administration de l'école. L'un d'entre eux dispose d'un droit de vote lors des réunions du conseil d'administration de l'école.

III - HYGIÈNE ET SECURITE

Article 9 - Hygiène

9.1 Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue. Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de la drogue ou des boissons alcoolisées sous peine d'exclusion définitive.

9.2 La consommation des boissons alcoolisées dans les locaux est interdite sauf dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord de la direction.

Article 10 - Sécurité et prévention

10.1 Les académiciens doivent avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées à chaque niveau de L'Académie de l'Union (l'entrée des loges, à l'administration et au sous-sol) et avoir conscience de la gravité des conséquences possibles de leur non-respect.

10.2 Conformément aux instructions ci-dessus, chaque salarié, chaque académicien doit prendre soin, en fonction de sa formation, et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé, de celles de ses collègues, et de celles du public assistant aux représentations.

10.3 Il est interdit de fumer dans l'enceinte de L'Académie de l'Union en raison des risques particuliers d'incendie et conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006.

10.4 Il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs, brancards...) en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile, sous peine de sanctions prévues au présent règlement (paragraphe III, article II).

10.5 Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité, sous peine de sanctions prévues au présent règlement.

10.6 Aucune porte intérieure ne doit rester fermée à clef après la sortie de la journée de formation, excepté les portes de l'administration, le local technique ainsi que la salle vidéo.

10.7 Tout accident, même léger, survenu pendant les cours doit être porté à la connaissance de l'équipe dirigeante le plus rapidement possible dans la journée même de l'accident, ou, au plus tard dans les 24 heures, sauf cas de force majeure, impossibilité absolue ou motif légitime.

IV - ENTRÉE EN VIGUEUR ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Article 11 - Date d'entrée en vigueur

11.1 Ce règlement entre en vigueur pour la rentrée 2018 sous réserve de sa validation lors du prochain Conseil d'administration prévu le 21 novembre 2018.

Article 12 - Modifications ultérieures

12.1 Toute modification ultérieure ou tout retrait de clause de ce règlement serait soumis à la même procédure.

Fait à Saint-Priest-Taurion, le 3 septembre 2018

Jean Lambert-wild
Directeur

Le règlement intérieur actualisé le 5 octobre 2018 sera soumis à l'approbation de la prochaine réunion du Conseil d'administration fin novembre 2018.

*ANNEXE 8 – Maquette pédagogique 2016-2019
& répartition des ECTS*

1 ^{ère} année SEMESTRE 1 et 2	2 ^{ème} année SEMESTRE 3 et 4	3 ^{ème} année SEMESTRE 5 et 6
<p>FONDAMENTAUX DE L'ART DU COMEDIEN :</p> <p>INTERPRETATION Jerry Klesyk, comédien, metteur en scène polonais Keita Mishima, comédien, metteur en scène japonais Paul Golub, comédien, metteur en scène américain, responsable pédagogique de l'Académie de l'Union Guillaume Haason, auteur, metteur en scène, directeur du festival les Théâtrales-Paris Yvra Ermatkova, comédienne, metteuse en scène russe Jean-François Busagine, comédien, metteur en scène, auteur, professeur en art du spectacle Jean Lambert-wild, comédien, metteur en scène, auteur, directeur du Théâtre de l'Union et de l'Académie de l'Union Lorenzo Malaguerra, comédien, metteur en scène, doyen de l'Institut d'Etat des Arts Scéniques de Saint-Petersbourg Marcel Bozonnet, comédien, metteur en scène Caronah Pichery Durcier, comédienne, metteuse en scène argentine</p> <p>APPRENTISSAGES TECHNIQUES Jean-Marc Hooberq, danseur, chorégraphe Elsa Guérin, cirassienne Vera Ermatkova, comédienne, metteuse en scène russe Elita Guérin, cirassienne Vladimir Granov, comédien, metteur en scène russe Julia Christ, danseuse Jean-Christophe Leforestier, réalisateur Marcel Bozonnet, comédien, metteur en scène</p> <p>PREPARATION AU METIER DE COMEDIEN Lectures dans le cadre du Festival des Francophonies Les Impromptus de L'Académie (carte blanche aux académiciens) Le Prix Passerelle(s), mises en scène destinées au jeune public Tournage du court métrage Les Ruotes / de Willy Orr</p>	<p>FONDAMENTAUX DE L'ART DU COMEDIEN :</p> <p>INTERPRETATION Paul Golub, comédien, metteur en scène américain, responsable pédagogique de l'Académie de l'Union Catherine Germain, comédienne, metteuse en scène Oriza Hirata, metteur en scène japonais Jean Lambert-wild, comédien, metteur en scène, auteur, directeur du Théâtre de l'Union et de l'Académie de l'Union Lorenzo Malaguerra, comédien, metteur en scène, directeur du Théâtre du Crochetan en Suisse Jerry Klesyk, comédien, metteur en scène polonais Marcel Bozonnet, comédien, metteur en scène Elita Guérin, cirassienne</p> <p>APPRENTISSAGES TECHNIQUES Jean-Marc Hooberq, danseur, chorégraphe Elsa Guérin, cirassienne Eric Chassat, compositeur américain Emmanuel Guanzon, compositeur français Guillaume Haason, auteur, metteur en scène russe Cie Mangano-Masajo, cirassiens Marcel Bozonnet, comédien, metteur en scène</p> <p>PREPARATION AU METIER DE COMEDIEN Chantiers de création de 2^{ème} année : "Pénitence" de Shakespeare, mis en scène de Paul Golub, comédien, metteur en scène américain, responsable pédagogique de l'Académie de l'Union "La Condition Collective" écrit et mis en scène par Elita Guérin, dans le cadre du Festival l'Union des écoles Dramatization lecture pour la manifestation "Toques et porcelaine" Lectures dans le cadre du Festival des Francophonies Lecture dans le cadre de la Capitainerie des langues Les Impromptus de L'Académie (carte blanche aux académiciens) Tournage Angrï Sonnia Lectures dans le cadre du Festival 3020 Le Prix Passerelle(s), mises en scène destinées au jeune public</p>	<p>FONDAMENTAUX DE L'ART DU COMEDIEN :</p> <p>INTERPRETATION Jean Lambert-wild, comédien, metteur en scène, auteur, directeur du Théâtre de l'Union et de l'Académie de l'Union Lorenzo Malaguerra, comédien, metteur en scène, directeur du Théâtre du Crochetan en Suisse Catherine Germain, comédienne, metteuse en scène Oriza Hirata, metteur en scène japonais David Gauchard, comédien, metteur en scène Delphine Hecquet, comédienne, metteuse en scène Marcel Bozonnet, comédien, metteur en scène</p> <p>APPRENTISSAGES TECHNIQUES Jean-Marc Hooberq, danseur, chorégraphe Jean-Christophe Leforestier, réalisateur Christophe Guérin, gentleman danseur Victor Granov, plasticien, musicien Michel Granov, comédien, metteur en scène russe Willy Chassat, compositeur américain</p> <p>PREPARATION AU METIER DE COMEDIEN Chantiers de création de 3^{ème} année : 1/ Spectacle écrit et mis en scène par Oriza Hirata, metteur en scène japonais / spectacle de sortie 2/ "Don Juan ou Le festin de pierre", de Jean Lambert-wild, comédien, metteur en scène, auteur, directeur du Théâtre de l'Union et de l'Académie de l'Union & Lorenzo Malaguerra, comédien, metteur en scène, directeur du Théâtre du Crochetan en Suisse 3/ Lectures dans le cadre du Festival des Francophonies 4/ Lectures dans le cadre de "1952" Marie de St Priest Taurion 5/ Les Impromptus de L'Académie (carte blanche aux académiciens) 6/ Lecture dans le cadre de la Capitainerie des langues</p>

ANNEXE 9 – Profil et qualification de l'équipe pédagogique

PROFIL ET QUALIFICATIONS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET DE SON ENCADREMENT

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE :

- **LAMBERT-WILD Jean** : directeur du Théâtre de l'Union – CDN du Limousin et de L'Académie de l'Union – ESPTL dramaturge, scénographe, acteur et poète, directeur du Théâtre de l'Union – CDN du Limousin et de L'Académie de l'Union. Il fera son apprentissage du théâtre auprès de différents maîtres de la mise en scène : d'abord Michel Dubois qui lui ouvre, grâce à l'intérêt qu'il trouve à ses textes, les portes de la Comédie de Caen. D'apprenti, il deviendra progressivement assistant à la mise en scène, construisant ainsi progressivement les bases de sa grammaire théâtrale. Il sera ensuite assistant de Jean-Yves Lazennec, de Michel Simonot, de Philippe Goyard et surtout de Matthias Langhoff. En 2007, il est nommé à la direction de la Comédie de Caen, Centre Dramatique National de Normandie, fonction qu'il occupe jusqu'au 31 décembre 2014. Depuis le 1er janvier 2015, Il est à la direction du Théâtre de l'Union, Centre Dramatique National du Limousin, et de L'Académie, École Nationale Supérieure de Théâtre du Limousin.
- **GOLUB Paul** : metteur en scène, responsable pédagogique de L'Académie de l'Union. Après avoir été comédien au Théâtre du Soleil sous la direction d'Ariane Mnouchkine de 1985 à 1989, il crée sa compagnie : le Théâtre du Volcan Bleu. Parmi ses mises en scènes, on compte des créations de textes contemporains d'auteurs aussi divers que Caryl Churchill, Koulsy Lamko, Marc Dugowson, Mohammed Kacimi et Guillermo Calderón, ainsi que des textes du répertoire dont notamment des pièces de Shakespeare, Molière et Feydeau. Il crée en 2017 un spectacle pluridisciplinaire avec le groupe légendaire anglais The Tiger Lillies, mêlant musique, théâtre et projections vidéos sur la vie et l'œuvre d'Edgar Poe, intitulé *Le Palais Hanté d'Edgar Allan Poe*, spectacle qui tourne à travers le monde. Il a beaucoup enseigné, et dans des cadres très divers, intervenant auprès de professionnels, d'amateurs et de jeunes comédiens en formation. Il a été notamment enseignant pendant quatre ans à l'École du Passage à Paris, est intervenu au Centre National des Arts du Cirque et a dirigé plusieurs stages AFDAS.

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

- **BOZONNET Marcel** : acteur, metteur en scène. Sociétaire de la Comédie-Française, il a ensuite dirigé le Conservatoire supérieur national d'art dramatique puis la Comédie-Française. En 2006, il fonde sa compagnie Les Comédiens voyageurs.
- **CHASE Peter** : musicien, compositeur. Il écrit pour le cinéma, la télévision ou le théâtre. Il a également longtemps été chef de chœur et a dirigé des acteurs sur le chant ou la voix en général. Il collabore régulièrement sur les créations de Paul Golub.
- **CHRISTOPHE Ève** : chanteuse lyrique. Formée initialement au Conservatoire du Mans, Eve Christophe entre en 1995 au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris dans la classe de Jeanne Berbié. Par la suite elle aura Mickaëla Etcheverry comme professeure puis Yvonne Pons et Teresa Zylis-Gara et Robert Tear. En 1996 elle obtient le 2nd prix Hortense Schneider au Concours des voix d'or, et le 1er prix jeune espoir Opéra du Concours international de Marmande. Elle rentre en 1997 au CNIPAI. En 1999, elle obtient le Prix spécial du jury du Concours de Béziers.
- **DUSIGNE Jean-François** : comédien, metteur en scène, auteur. Professeur en Arts du spectacle à l'Université de Paris 8, co-directeur de l'ARTA.
- **ERMAKOVA KOUZNETSOV Véra** : comédienne, metteuse en scène. Diplômée du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Saratov (Russie) – section Art Dramatique – Cinéma.
- **GERMAIN Catherine** : comédienne, art du clown. Après trois années passées à La Rue Blanche (ENSATT), elle rencontre François Cervantes en 1986 l'année où il crée la compagnie L'entreprise. Elle enseigne pendant plusieurs années au CNAC, Centre National des Arts du Cirque à Chalons en Champagne (1994-1996) et dispense son enseignement également dans le cadre d'écoles d'acteurs, conservatoires (Conservatoire d'Avignon, de Nantes, de Toulon, ERAC, ENSATT, L'Académie de l'Union...) et avec les Chantiers Nomades. Elle dirige des stages et ateliers pour comédiens professionnels ou public amateur, en France et à l'étranger (Inde, Java, Bali, Océan Indien, Norvège).
- **GOLUB Paul** : cf encadrement pédagogique
- **GUÉRIN Elsa** : jongleuse, autrice, metteuse en scène, chorégraphe. Elle se dirige d'abord vers l'étude des arts plastiques (Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Clermont-Ferrand) en même temps qu'elle garde un pied sur scène en tant que chanteuse dans un groupe de rock (Violett Fuzz). En 1997, l'art du jonglage (découvert dès 95) se révèle à elle comme la synthèse possible de son

besoin d'expression physique, scénique, graphique et sensible. D'abord autodidacte, elle se forme auprès de Jérôme Thomas, Nadejda Aschvits, Maksim Komaro... et poursuit un temps sa pratique de la danse, notamment avec le danseur et chorégraphe Hervé Diasnas. En 1999, elle rencontre Martin Palisse, et fonde avec lui la Cie LPSLT (2000), cristallisant leur désir commun d'œuvrer pour le jonglage.

- **GUÉRIN Christophe** : danseur. En 2005 il est diplômé comme Professeur de danse auprès de l'Académie des Maîtres de danse de France (AMDF) et fera ses armes comme moniteur en danse de salon et claquettes à l'école de danse Michel Vincent à Limoges.
- **GRANOV Vladimir** : comédien, metteur en scène. Vladimir Granov est né à Voronezh, en Russie. Il vit actuellement à Lyon. Après ses études à l'Académie des arts du théâtre russe (GITIS/RATI) à Moscou de 1990 à 1992, Vladimir a enseigné la biomécanique du mouvement scénique et le combat scénique à l'Académie Syrienne de Théâtre et Musique à Damas, à l'Institut national cinématographique de Russie (VGIK) à Moscou et à l'Académie des arts du théâtre russe (GITIS/RATI) à Moscou, puis en France, à l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) à Lyon, à l'Académie de l'Union, en Italie à l'Académie de Théâtre de Venise, en Estonie à l'Académie de Culture de Tartu Viljandi et de nombreux workshops à l'international.
- **HASSON Guillaume** : metteur en scène, auteur. Diplômé de l'Institut d'Etudes Théâtrales, il commence par monter des pièces classiques, notamment *Le Médecin malgré lui*, *George Dandin*, *The End* au Théâtre Présent (aujourd'hui Théâtre Paris-Villette.) En 1989, il obtient le Masque d'Or du Théâtre Contemporain pour sa première pièce d'auteur *Trente ans*. Il travaille comme scénariste pour le cinéma. De 1993 à 1997, il est co-directeur du Samirami Métropole Théâtre, dont la mission est orientée vers les populations en difficulté du nord de la France. Cette action est reconnue d'intérêt national. En 1997, il est lauréat du Centre National du Livre. En 2000, il est nommé co-directeur artistique du Centre Culturel d'Orly. Il est actuellement directeur des Théâtrales, festival de la création contemporaine en Ile de France.
- **HIRATA Oriza** : auteur, metteur en scène. Oriza HIRATA est né en 1962. À 16 ans, il effectue un périple de 20 000 km à vélo qui le conduira à travers 26 pays. En 1983, toujours étudiant, il crée la troupe *Seinendan* qui se base sur la pratique du *gendai kogo engeki* (Théâtre contemporain en style parlé). Il est directeur du théâtre Komaba Agora de Tôkyô qui héberge sa troupe depuis 1986, professeur au centre Universitaire d'Osaka en *communication design* et professeur de théâtre à l'Université d'Obirin. En 2008-2009, il effectue une tournée européenne avec sa troupe en France, Belgique et Angleterre. Les pièces sont jouées en japonais et surtitrées en langue locale. Son théâtre utilise la langue japonaise utilisée quotidiennement lors de conversations ordinaires et banales. Le théâtre traite habituellement de grandes amours, de meurtres, d'affaires qui ne concernent pas la vie quotidienne des gens. Or, la vie ordinaire

contient tous ces mêmes aspects : joie, tristesse, simplicité, complexité, élégance, richesse.

- **HOOLBECQ Jean-Marc** : artiste chorégraphe. Il fait ses premiers pas sur scène en travaillant pour la chorégraphe Odile Azagury. Il poursuit son aventure de danseur auprès de Yano Iatrides, Sophie Mayer, Véronique Maury, Michelle Dahllu, Mic Guillaumes, Caroline Marcadé. Si son terrain de prédilection est celui de la danse contemporaine, il n'hésitera pas à travailler dans diverses productions de music-hall, et aussi en tant qu'acteur. Parallèlement à son parcours de danseur, il entreprend celui de chorégraphe. Depuis plusieurs années, il est aussi pédagogue à l'École du Studio d'Asnières, au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique et à l'Académie de l'Union.
- **KLESYK Jerzy** : acteur, metteur en scène. Metteur en scène et acteur, Jerzy Klesyk a gagné une réputation internationale par sa manière de diriger acteurs, danseurs, chanteurs, et metteurs en scène. C'est une joie que de travailler les rôles avec ce grand connaisseur des textes, qui sait donner les clés pour découvrir les répertoires et créer sur scène un jeu vivant. Avec lui, le geste devient action, la parole prend corps. Diplômé du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Varsovie, formé également au théâtre Laboratoire de Jerzy Grotowski, il a tourné dans les films du réalisateur Andrzej Wajda tout en étant acteur au théâtre Wspolczesny de Varsovie. Il collabore depuis 2005 avec la chorégraphe Maguy Marin, en tant que formateur de théâtre des danseurs de sa compagnie. Il a également tenu pendant cinq ans la classe théâtre en son Centre Chorégraphique National où il a travaillé sur le thème « être auteur de son propre geste ». Il intervient actuellement au cours Florent et à l'Académie de l'Union.
- **KRASOVSKII Yuri** : metteur en scène. Yury Krasovsky est metteur en scène, professeur agrégé, et doyen de l'Institut d'État Russe des Arts Scéniques. Il intervient régulièrement à l'Académie de l'Union en tant que pédagogue et membre du jury du concours d'entrée, dans le cadre du partenariat entre l'Académie de l'Union et l'Institut d'État Russe des Arts Scéniques de Saint-Pétersbourg, mis en place en 2010.
- **LAMBERT-WILD Jean** : cf encadrement pédagogique.
- **LEFORESTIER Jean-Christophe** : réalisateur. Il commence sa carrière cinématographique en tant qu'assistant caméra à partir de 1986 sur des films de fiction et des documentaires. Il travaille notamment auprès de Jean-Luc L'Huillier sur Table rase de Christian Zarifian. Il fait également équipe avec Mario Baroso et Patrice Cologne sur les films de Raul Ruiz Tous les nuages sont des horloges et Hôtel de l'amitié qui reçoit le prix spécial du jury au festival de Rimini en 1989. En 2008, il travaille pour la première fois avec Dominique Abel, Fiona Gordon, Bruno Romy sur le long métrage Rumba. Parallèlement il est assistant monteur, puis monteur sur des courts et longs métrages Il réalise plusieurs films dont Les montagnes parlantes, documentaire co-réalisé avec C. Zarifian, Fenêtre Nomade, documentaire sur la compagnie chilienne La Troppa,

et dernièrement Poco Ritenuto, long métrage documentaire co-réalisé avec Philippe Morino.

- **LIÉGEOIS Anne-Laure** : metteuse en scène. Ses spectacles sont tous liés entre eux par un goût profond de l'écriture, une recherche permanente sur l'acte de voir et d'être vu, sur comment l'intime mène le monde... Elle travaille en recherche d'écriture avec de nombreux auteurs : Pierre Notte, Rémi De Vos, Yves Nilly, Caroline Lamarche, Jacques Serena, Jean-Bernard Pouy, Noëlle Revaz... C'est en 1992 qu'Anne-Laure Liégeois réalise son premier travail *Le Festin de Thyeste de Sénèque*. En 1994, elle crée sa compagnie *Le Théâtre du Festin* et met en scène des textes de Christian Rullier, Eugène Labiche, Euripide, Patrick Kermann, Bernard Dort, Karin Serres. En 2001, elle crée *Embouteillage*, spectacle de route pour 30 auteurs, 44 acteurs et 35 voitures. En janvier 2003, elle est nommée à la direction du Centre Dramatique National de Montluçon/Région Auvergne. Au CDN, elle crée *Ça* (une commande à huit auteurs), *Une Médée d'après Sénèque*, *Rapport aux bêtes* une adaptation du roman de Noëlle Revaz, *L'Augmentation* de Georges Perec, *Karaoke* (orchestration du vide), écritures de Yves Nilly, Jean-Bernard Pouy et Jacques Serena, *La Dispute de Marivaux*, *Don Juan de Molière*, *Edouard II de Christopher Marlowe*, *La Duchesse de Malfi de John Webster* et répond aussi à des commandes d'opéras. En 2008, elle conçoit un nouveau projet à l'occasion des *Rencontres de Hérisson* : un rendez-vous autour de l'écriture contemporaine réunissant pendant 4 ans 24 auteurs, 24 metteurs en scène et plus de cinquante comédiens. Elle crée la première partie de *Et l'enfant sur le loup* de Pierre Notte, spectacle né de ces *Rencontres*. En 2010-2011, elle met en scène *Débrayage*, quatre extraits et un inédit de Rémi De Vos (inédit écrit à Hérisson lors des *Rencontres* de 2009). En janvier 2012, elle retrouve sa compagnie *Le Festin*. Elle crée *Les Contes de Shakespeare d'après Charles et Mary Lamb*, *Une puce, épargnez-la* de Naomi Wallace à *La Comédie-Française* en avril 2012 et en novembre 2012 elle met en scène *La Place Royale* de Pierre Corneille. Ses mises en scène de *L'Augmentation* et *Débrayage*, quatre extraits et un inédit sont présentées au Théâtre du Rond-Point lors de la saison 2011-2012.
- **MANGANO Sara** : comédienne, art du mime. Sara est diplômée de l'Académie de danse classique et contemporaine du Teatro Nuovo Torino et de l'École de Mimodrame Marcel Marceau Paris. Diplômée de **l'Académie de danse classique et contemporaine** du **Teatro** Nuovo Torino et de l'École de Mimodrame Marcel Marceau Paris. Elle a été professeure de théâtre gestuel au **conservatoire du VI^e** arrondissement et collabore actuellement avec **l'Accademia Sofia Amendola** à Rome, ainsi qu'avec d'autres écoles de théâtre et universités à travers le monde. Pendant 10 ans, elle a été co-directrice artistique de la compagnie **Acta Fabula**.
- **MASSIP Pierre-Yves** : comédien, art du mime. Il pratique le théâtre et les arts du cirque avant d'entamer une réelle formation à **l'École Internationale de Mimodrame de Paris Marcel Marceau** en 1994. Il en sort lauréat et participe avec le maître à la création des mimodrames *Le Chapeau Melon*, en 1997, et *Les Contes fantastiques*, en 2003, avec lesquels il tournera à travers le monde. Il est aussi son assistant lors de tournées et de stages. Parallèlement, il a complété sa

formation d'acteur mime avec **Ivan Bacciocchi**, de comédien chez **Ange Magnétic Théâtre** dirigé par **Antoine Campo** et de clown avec **Alain Gauté**. Toujours curieux et passionné, il pratique la musique, la jonglerie, la magie, la capoeira, les aériens, la danse de salon (vice champion de France de tango et de danse artistique), la danse baroque, le clown, le masque, l'acrobatie... D'autre part, il se forme comme scénographe et constructeur de décors, de masques et accessoires, peintre et calligraphe... Il travaille en duo avec **Sara Mangano** depuis toujours. Avec elle, il enseigne le théâtre gestuel au conservatoire du VI^e arrondissement de Paris et donne de nombreux stages à travers le monde.

- **MISHIMA Keita** : comédien. Né et grandi au Japon, Keita Mishima, travaille pour SPAC (Shizuoka Performing Arts Center) depuis son inauguration. Il joue avec de nombreux metteurs en scène de différents pays.
- **MIGNARD Valea dite Valea Djinn** : chanteuse, compositrice de musique électroacoustique. Elle écrit l'album "I'm wonderlanding" qu'elle interprète sur scène avec un instrumentarium mixant objets, instruments-jouets et ordinateur. Curieuse d'explorer l'instrument voix, elle suit les enseignements de Raymonde Viret (chant lyrique) de Richard Cross (chant musiques actuelles) de Phil Minton (Improvisation vocale "Feral Choir Project") de Guy Reibel (Expérimentation du jeu vocal) et de Jorge Parente ("L'alphabet du corps" méthode créé par Zygmunt Molik). Elle enseigne le chant, l'éveil musical et l'initiation piano depuis de nombreuses années dans des cadres très divers auprès d'adultes comédiens, chanteurs professionnels ou amateurs, d'adolescents et d'enfants. Passionnée de pédagogie elle adapte son enseignement pour travailler auprès d'enfants et de jeunes adultes autistes, psychotiques, personnes atteintes de maladies génétiques, neuro-dégénératives.
- **PECHENY DUROZIER Carolina** : comédienne, art du masque. Formée au Conservatoire National d'Art Dramatique à Buenos Aires et à l'Ecole Argentine du Mime, elle a intégré la troupe du Théâtre du Soleil après son arrivée en France. En tant que comédienne, Carolina Pecheny a travaillé sous la direction d'Ariane Mnouchkine, Paul Golub et Guy-Pierre Couleau.

ANNEXE 10 – Questionnaire d'évaluation par les élèves

QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION - ANNÉES 2016 à 2018

VOUS :

Sexe : Femme Homme

Êtes-vous boursier(ère) : Oui Non

Si vous êtes boursier(ère) êtes-vous satisfait(e) du délai de paiement des bourses ?

Très satisfait(e)

Plutôt satisfait (e)

Plutôt insatisfait(e)

Très insatisfait (e)

Si insatisfait(e), préciser le délai de paiement de votre bourse et le motif de l'insatisfaction

Êtes-vous étudiant(e) étranger(ère) : Oui Non

Êtes-vous étudiant(e) handicapé(e) : Oui Non

Vous décririez-vous comme :

Très assidu(e)

Plutôt assidu(e)

Plutôt pas assidu(e)

Pas de tout assidu(e)

ORGANISATION ET QUALITÉ DE LA FORMATION :

Comment appréciez-vous le nombre d'heures d'enseignement par semaine ?

Très satisfait(e)

Plutôt satisfait(e)

Plutôt insatisfait(e)

Très insatisfait(e)

La quantité de travail requise pour les deux premières années de votre scolarité vous a paru ?

Très importante

Importante

Peu importante

Faible

Êtes-vous satisfait(e) des programmes ou apports suivants mis en place par L'Académie de l'Union ?

Travail corporel : Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Travail vocal : Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Interprétation : Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Écriture dramatique : Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Réalisation vidéo : Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Globalement êtes-vous satisfait(e) ?

De la progressivité des enseignements au fil des années de cursus ?

Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

De la répartition des enseignements au cours de l'année ?

Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Des contenus des enseignements ?

Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Du niveau atteint des objectifs annoncés ?

Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Des conditions de travail en général ?

Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Des équipements de l'école (salle vidéo, ordinateurs bibliothèque...)?

Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Pensez-vous que les stages autour de l'écriture dramaturgique et de la vidéo ont été utiles ?

Très utiles Utiles Peu utiles Inutiles

Le travail du corps vous a fait connaître plusieurs méthodes avec différents intervenants. Que vous semble-t-il avoir été le plus utile pour vous ? Pourquoi ? Ces travaux vous ont-ils paru complémentaires ?

Le travail de la voix vous a fait connaître plusieurs méthodes avec différents intervenants. Que vous semble-t-il avoir été le plus utile pour vous ? Pourquoi ? Ces travaux vous ont-ils paru complémentaires ?

De la formation que vous avez reçue, qu'auriez-vous aimé approfondir davantage ?

En quoi les projets personnels que vous avez menés, participent-ils à votre formation ?

Que vous-a apporté le lien avec le Théâtre de l'Union ?

OUVERTURE VERS L'INTERNATIONAL ET LE MILIEU PROFESSIONNEL :

Que vous-ont apporté vos voyages à l'étranger ?

Que retirez-vous de l'enseignement russe ?

Que vous apporte l'arrivée des étudiants des territoires d'Outre-mer dans la classe préparatoire intégrée à L'Académie de l'Union ?

***Est-ce que la troisième année vous apporte des outils pour aborder le monde professionnel ?
Vous sentez-vous en capacité d'aborder le monde professionnel ?***

LE DOUBLE CURSUS AVEC L'UNIVERSITÉ :

Que pouvez-vous dire de votre parcours à l'Université ?

Pour celles et ceux qui ne la connaissent pas auparavant, quelle utilité retirerez-vous de cette expérience à la faculté ?

Pour celles et ceux déjà titulaires d'une licence, ou d'un master, que vous a apporté ce nouveau cursus universitaire ?

Les enseignements de la Licence professionnelle « Métiers de la culture pour le développement territoriale » répondent-ils à des interrogations que vous avez sur le monde professionnel ?

Oui Non

Si vous avez répondu « non » à la question précédente, dites-nous quels enseignements théoriques complémentaires vous seraient utiles?

CONDITIONS MATÉRIELLES

Globalement que pensez-vous des locaux de l'école?

Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Que pensez-vous de la situation en milieu rural de l'école ?

Avez-vous des remarques et commentaires sur le matériel pédagogique mis à disposition ? :

Comment regardez-vous l'organisation des chantiers « courses, cuisine, ménage, etc. » ?

Comment pourrait s'améliorer le quotidien à L'Académie de l'Union ?

À PROPOS DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Êtes-vous satisfait(e) de la disponibilité des services de direction ?

Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Très insatisfait(e)

Quelles seraient, pour vous, les décisions pédagogiques qui pourraient améliorer la structuration et le fonctionnement de la formation ?

La communication interne de l'école vous semble-t-elle ?

Satisfaisante Plutôt satisfaisante Plutôt insatisfaisante Très insatisfaisante

L'équipe vous semble-t-elle suffisamment à l'écoute de vos difficultés quelles qu'elles soient ?

Oui non

COMMUNICATION

Notre site internet a fait l'objet d'une refonte et est actuellement en cours d'actualisation.

Utilisez-vous fréquemment le site internet de l'école ?

Oui non

Si oui à quelle fin ?

Le site internet vous paraît-il représenter la réalité de l'école ?

Oui non

Si vous avez répondu « non » à la question précédente, dites-nous pourquoi ?

Les informations disponibles sur le site concernant la pédagogie vous semblent-elles suffisantes ?

Oui non

Si vous avez répondu « non » à la question précédente, dites-nous pourquoi ?

A votre avis, manque-t-il une rubrique sur le site internet ?

Oui non

Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, dites-nous laquelle ?

Quels réseaux sociaux utilisez-vous ?

Facebook Twitter Instagram SnapChat vimeo linked in viadeo
tumblr. Flickr Foursquare

Quel est le réseau social sur lequel vous passez le plus de temps ?

Connaissez-vous la page Facebook de l'école ? Oui non

Avez-vous « aimé » la page Facebook de l'école ? Oui non

A quelle fréquence consultez-vous la page Facebook de l'école ?

tous les jours 1 fois par semaine de temps en temps jamais

CONCLUSION

Pour vous, quels sont les atouts principaux de L'Académie de l'Union ?

Exprimez-vous librement sur toutes autres questions qui vous paraissent importantes.

MERCI D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE

ANNEXE 11 – Grille d'évaluation par les enseignants

L'ACADÉMIE - ÉCOLE SUPERIEURE PROFESSIONNELLE DE THÉÂTRE DU LIMOUSIN

Evaluation en vue de l'obtention du Diplôme national supérieur professionnel de comédien

EVALUATEUR : XXXXXXXX XXXXXXXX / intitulé de l'Enseignement

ETUDIANT : ZZZZZZZ ZZZZZZZ / séquence 8 (2013-2016)

Note d'évaluation	/ 20
----------------------	------

Description des activités et des compétences correspondantes évaluées et attestées

ACQUIS	NON ACQUIS
--------	------------

I. Exercer son art d'interprète		
Analyser les textes : comprendre, analyser des textes; maîtriser l'approche du conflit dramatique, de la construction du personnage, du matériau textuel, de la dramaturgie ; développer le lien entre le texte et l'imaginaire		
Prendre une part active à l'interprétation des oeuvres et à l'élaboration des créations : inscrire sa prestation dans le respect du projet artistique; mener des recherches personnelles		
Jouer : mettre en jeu son rapport à soi et à l'autre (partenaires, public) ; savoir mobiliser à la fois présence et engagement, initiative et disponibilité.		
II. Développer et élargir ses capacités artistiques		
Posséder et développer des capacités corporelles : maîtriser l'articulation corps-mouvement espace ; avoir une maîtrise de la liaison entre langage verbal et corporel		
Posséder et développer des capacités vocales : maîtriser les techniques vocales (voix parlée, chantée) ; maîtriser les techniques de diction (vers et prose);		
Mémoriser, étendre son registre de jeu : maîtriser et développer ses capacités à servir la diversité du répertoire (styles, modes de jeu et esthétiques) ; appréhender et s'approprier l'ensemble des éléments techniques, y compris ceux des nouvelles technologie ; travailler en équipe sur des projets associant plusieurs domaines artistiques		
Elargir sa culture artistique : disposer de connaissances relatives à sa discipline ainsi qu'à l'ensemble des arts ; se tenir informé de leur actualité et de leurs évolutions.		
III. Construire son parcours professionnel		
Savoir se situer professionnellement : Apprécier les compétences possédées, chercher à les maintenir et à les développer, y compris les compétences transversales et les savoirs généraux		
Entretenir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel : Connaître les modes d'organisation du spectacle vivant et de l'audiovisuel et leurs évolutions dans l'histoire ; connaître et appliquer les dispositions réglementaires en vigueur, les usages relatifs au cadre d'emploi et à l'activité économique, les dispositions relatives à la prévention des risques		
Développer et élargir ses relations professionnelles : Entretenir et développer ses réseaux personnels et professionnels, notamment en développant des relations durables ; être en mesure de développer des stratégies de planification et de préparation des auditions, castings, etc...		

Avis pour l'obtention du DNSPC

Avis favorable Avis défavorable

Appréciation :

ANNEXE 12 – Fiche formation DNSCP

Fiche formation (prochain projet de formation) Diplômes nationaux, domaine spectacle vivant

Etablissement : L'ACADÉMIE DE L'UNION – ÉCOLE SUPÉRIEURE PROFESSIONNELLE DE THÉÂTRE DU LIMOUSIN

Domaine Préciser SV ou AP

Niveau : 1er cycle 2e cycle Grade licence Grade master

Intitulé : DNSPC

Renouvellement à l'identique Renouvellement avec évolutions Création

Dans le cadre d'une co-accréditation, nom de l'autre établissement concerné :

Présentation de la formation

Spécialité, domaine, options, discipline	THÉÂTRE
Objectifs de la formation :	DNSPC
Organisation de la formation :	<i>Schéma général, mutualisation des parcours types, articulation 1er/2^e cycle, part du socle commun etc.</i>
Modalités d'enseignement :	FORMATION INITIALE
Volume horaire de la formation :	
Lieux de la formation :	L'ACADÉMIE DE L'UNION-ESPTL THÉÂTRE DE L'UNION-CDN DU LIMOUSIN
Liens avec la recherche :	<i>Préciser les activités de recherche (unités, programmes, etc.) auxquelles la formation est adossée</i>
Liens avec le monde socio-économique :	<i>préciser le nom des partenaires socio-économiques de la formation</i>
Effectifs attendus au regard des besoins identifiés :	
Origine des publics :	

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou des autres) établissement (s) d'enseignement supérieur public	<i>ENSA-ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE LIMOGES L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES</i>
Partenariat avec un (ou plusieurs) établissement d'enseignement (s) artistique initial	<i>ESTBA-ÉCOLE SUPÉRIEURE DE THÉÂTRE BORDEAUX AQUITAINE</i>
Accords européens et internationaux	<i>Préciser les accords qui s'attachent à cette formation (Erasmus, autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, etc).</i>
Partenariat avec le monde socioprofessionnel	<i>Préciser l'apport du monde socio-professionnel dans la professionnalisation et l'aide à l'insertion professionnelle (tables rondes, conventions de stage, etc.)</i>

Prise en compte des dernières évaluations externes

Indiquer ici les éléments concernant la prise en compte des résultats et recommandations de la dernière évaluation externe (groupe experts coordonné par le ministère de la culture)

ANNEXE 13 – Fiche formation CPI

Fiche formation (prochain projet de formation) **Diplômes nationaux, domaine spectacle vivant**

Etablissement : L'ACADÉMIE DE L'UNION – ÉCOLE SUPÉRIEURE PROFESSIONNELLE DE THÉÂTRE DU LIMOUSIN

Domaine Préciser SV ou AP

Niveau : 1er cycle 2e cycle Grade licence Grade master

Intitulé : Plateforme de formation à l'art dramatique dédiée aux Outre-mer

Renouvellement à l'identique Renouvellement avec évolutions Création

Dans le cadre d'une co-accréditation, nom de l'autre établissement concerné :

Présentation de la formation

Spécialité, domaine, options, discipline	THÉÂTRE
Objectifs de la formation :	<i>Favoriser et préparer l'accès aux concours des écoles supérieures d'art dramatique aux élèves comédiens ultramarins.</i>
Organisation de la formation :	<i>Schéma général, mutualisation des parcours types, articulation 1er/2^e cycle, part du socle commun etc.</i>
Modalités d'enseignement :	CLASSE PRÉPARATOIRE
Volume horaire de la formation :	32 HEURES PAR SEMAINE SUR 32 SEMAINES
Lieux de la formation :	L'ACADÉMIE DE L'UNION-ESPTL THÉÂTRE DE L'UNION-CDN DU LIMOUSIN
Liens avec la recherche :	<i>Préciser les activités de recherche (unités, programmes, etc.) auxquelles la formation est adossée</i>
Liens avec le monde socio-économique :	<i>préciser le nom des partenaires socio-économiques de la formation</i>
Effectifs attendus au regard des besoins identifiés :	
Origine des publics :	

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou des autres) établissement (s) d'enseignement supérieur public	
Partenariat avec un (ou plusieurs) établissement d'enseignement (s) artistique initial	
Accords européens et internationaux	<i>Préciser les accords qui s'attachent à cette formation (Erasmus, autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, etc).</i>
Partenariat avec le monde socioprofessionnel	<i>Préciser l'apport du monde socio-professionnel dans la professionnalisation et l'aide à l'insertion professionnelle (tables rondes, conventions de stage, etc.)</i>

Prise en compte des dernières évaluations externes

Indiquer ici les éléments concernant la prise en compte des résultats et recommandations de la dernière évaluation externe (groupe experts coordonné par le ministère de la culture)

ANNEXE 14 – Référentiel CPI

Données relatives à la formation Classe préparatoire de formation à l'art dramatique dédiée aux Outre-mer

FONDAMENTAUX DE L'ART DU COMEDIEN

CULTURE GENERALE THEATRALE

Culture Générale / méthodologie / histoire du théâtre – **Nicole Billot**, professeur de Lettres, 36 heures

INTERPRETATION

Interprétation – **Fargass Assandé**, metteur en scène, comédien, dramaturge, 166 heures
Interprétation – **Michel Bruzat**, scénographe, metteur en scène, comédien, 36 heures
Interprétation – **Paul Francesconi**, auteur, metteur en scène, 24 heures
Théâtre et multiculturalisme – **Marc Goldberg**, dramaturge, metteur en scène, 32 heures
Interprétation – **Paul Golub**, metteur en scène, responsable pédagogique, 150 heures
Dramaturgie kanak – **Pierre Gope**, écrivain, dramaturge, metteur en scène, 36 heures
Les enjeux du texte – **Guillaume Hasson**, metteur en scène, 30 heures
Interprétation – **Esther Myrtil**, comédienne, metteuse en scène, 36 heures
Interprétation – **Carolina Pécheny-Durozier**, comédienne, metteuse en scène, 155 heures

APPRENTISSAGES TECHNIQUES

La voix de l'acteur – **Valéa Djinn**, voix de l'acteur, 137 heures
Training et préparation de l'acteur – **Véra Ermakova**, comédienne, metteuse en scène, 30 heures
Biomécanique du mouvement scénique – **Vladimir Granov**, metteur en scène, 28 heures
Danse / Théâtre – **Jean-Marc Hoolbecq**, artiste chorégraphe, 30 heures
Echauffements, **Jean Lambert-wild**, dramaturge, scénographe, acteur, poète, 16 heures
Art oratoire polynésien – **John Mairai**, professeur d'orero et de culture polynésienne, 66 heures
Training et préparation de l'acteur – **Carolina Pécheny-Durozier**, comédienne, metteuse en scène, 30 heures
Danse polynésienne – **Tracqui Tuarrii**, danseur, 66 heures

PREPARATION AUX CONCOURS

Le texte et la mise en jeu – **Paul Golub**, metteur en scène, responsable pédagogique, 60 heures
Mise à l'épreuve « passer un concours » – **Paul Golub**, 30 heures
Training pour les concours – **Paul Golub et Carolina Pécheny-Durozier**, 30 heures

SPECTACLE

Cargo, spectacle écrit et mis en scène par Paul Francesconi pour le Groupe 1.
Périodes de répétition : avril à juin 2019, 270 heures
Ce spectacle sera présenté à L'Académie de l'Union en juin 2019 puis tournera en France.

ANNEXE 15 – Rapport moral et d'activités 2017



L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

"Oculi plus vident quam oculus"

Directeur Jean Lambert-wild

Responsable pédagogique Paul Golub

RAPPORT MORAL

De l'exercice clos au 31 décembre 2017

RAPPORT FINANCIER :

Les comptes annuels de l'association font apparaître un total des produits d'exploitation de 515 902 € (dont 15 753€ considérés comme produits constatés d'avance compte tenu du décalage concernant le fonds d'insertion et l'opération « structuration des partenariats », soit un coût total des produits d'exploitation de 500 149€ après déduction des produits constatés d'avance 428 736€ (dont 15 753€ considérés comme des produits constatés d'avance) représentent des subventions d'exploitation.

Les comptes annuels de 2017 font apparaître :

- Un total des charges de 515 083€
- Un total des produits de 515 844€
- Un résultat d'exploitation déficitaire de – 13 473 €
- Un résultat financier de 1 491€
- Un résultat exceptionnel de 12 743€

Soit un résultat net comptable se traduisant par un bénéfice de 761€ permettant de conforter le résultat cumulé positif.

RAPPORT DES ACTIVITÉS :

L'année 2017 correspond au 2^{ème} semestre de la 1^{ère} année et au 1^{er} semestre de la 2^{ème} année de la Séquence 9. Le programme pédagogique a fait alterner des stages d'interprétation avec des stages techniques, des lectures et mises en espace, des répétitions et des représentations de spectacles (Périclès). Les académiciens ont côtoyé le public du Théâtre de l'Union très régulièrement à l'occasion des présentations des « Impromptus », carte blanche qui leur ai donnée à l'issue de représentation au Théâtre de l'Union. Ils ont également joué devant le public scolaire à l'occasion de présentation de lectures dans le cadre du Prix Passerelle(s) (scolaires et enseignants) au Théâtre de l'Union.

2017 est aussi la continuité de nos partenariats, au niveau local et régional, avec l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art) de Limoges, le Sirque, Pôle National des arts du Cirque de Nexon - Région Nouvelle-Aquitaine et le Lycée des Vaseix à Limoges. Pour ce qui est de l'international, L'Académie poursuit son partenariat avec la Russie, avec l'intervention de pédagogues russes sur le parcours des académiciens et s'est ouverte à de nouveaux horizons internationaux avec des projets en Afrique - Guinée - et en perspectives avec le Japon et la Corée.

Les stages :

De janvier à décembre 2017, les académiciens ont suivi des stages d'interprétation qui ont parfois donné lieu à des mises en situation professionnelle :

- « Les enjeux du texte » à partir de La Mouette de Tchekhov - stage d'analyse du texte dirigé par Paul GOLUB & Guillaume HASSON – 4 semaines (dont 2 avec Paul Golub seul).
- « Stage d'interprétation » - dirigé par Vera ERMAKOVA – 2 semaines
- « Les monologues de Tchekhov » - stage dirigé par Yury KRASOVSKY – 2 semaines
- « Le Festin de pierre » de Molière- création de Jean LAMBERT-WILD & Lorenzo MALAGUERRA – 2 semaines

L'Académie de l'Union – École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

Le Mazeau 87480 Saint-Priest-Taurion Tél. : +33 (0)5 55 37 93 93 adm@academietheatrelimoges.com www.academietheatrelimoges.com

N° SIRET – 502 464 365 00019 – APE/NAF – 9001Z



L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

"Oculi plus vident quam oculus"

Directeur Jean Lambert-wild

Responsable pédagogique Paul Golub

- « La légende des siècles » de Victor Hugo - stage d'interprétation dirigé par Marcel BOZONNET – 1 semaine
- « Périclès » de William Shakespeare – répétitions et création du spectacle de 2ème année mise en scène de Paul GOLUB avec les interventions de Peter Chase (création musicale) et de Jean-Marc Hoolbecq (mouvements dansés) / 8 semaines dont les représentations au Théâtre de l'Union 20 au 22 décembre 2017

... et ont poursuivi leur formation technique :

- « Jonglage /danse » - stage dirigé par Elsa GUÉRIN & Julia CHRIST – 1 semaine
- « Jonglage » - stage dirigé par Elsa GUÉRIN – 3 semaines (dont 1 en immersion sous le chapiteau du Cirque)
- « Danse / théâtre » - stage dirigé par Jean-Marc HOOLBECQ – 3 semaines
- « De la voix parlée à la voix chantée » - coaching individuel par Eve CHRISTOPHE – 5 jours
- « Cinéma & technique vidéo, montage sur Final Cut » - stage dirigé par Jean-Christophe LEFORESTIER – 2 semaines
- « Le jeu masqué » - stage dirigé par Carolina PECHENY DUROZIER – 2 semaines
- « Le clown » - stage dirigé par Catherine GERMAIN – 1 ½ semaine
- « Biomécanique du mouvement scénique » - stage dirigé par Vladimir GRANOV – 1 semaine
- « écriture des projets personnels » - stage dirigé par Guillaume HASSON / Première étape de travail sur les projets personnels (présentation d'un dossier) encadrés par Paul GOLUB – 2 semaines

Les travaux en autonomie : recherche et passage au plateau

- « Les grands maîtres de la scène moderne » - de la recherche par l'étude de textes au passage au plateau – travaux encadrés par Paul GOLUB puis restitution en présence de Jean-François Dusigne – 3 semaines
- « Les impromptus », carte blanche aux académiciens présentée au public, 1 fois par mois au foyer des coopérateurs du Théâtre de l'Union, à l'issue d'une représentation.

Les mises en situation professionnelle :

A diverses reprises, les élèves-comédiens de la Séquence 9 ont répondu présents lors de manifestations à Limoges :

- Lectures dans le cadre du « Prix Passerelle(s) » dirigées par Paul Golub, au Théâtre de l'Union pour des élèves de classes de 3ème-2nde et de CM2 -6ème ;
- Présentation d'un extrait de la création issue des stages de Jonglage dirigés par Elsa Guérin, en partenariat avec le Cirque lors des présentations de saison 2017-2018 du Théâtre de l'Union et du Cirque
- Déambulation pour la Manifestation « Toques et porcelaine » – Musée Adrien 22 et 23 septembre 2017
- Lecture dans le cadre de la « Capitainerie des langues » organisée par le Théâtre de l'Union
- Lectures de 2 académiciens avec les élèves du Conservatoire de Limoges, du texte de l'auteur québécois Olivier Kemeid « Moi dans les ruines rouges du siècle », programmées dans le cadre du Festival des Francophonies en Limousin édition 2017
- Lectures des prix RFI, SACD, ETC-Caraïbes / Festival des Francophonies en Limousin édition 2017

...et ont participé à :

- Tournage de « Aegri Somnia » film de François Royer, à partir de la calature de Jean Lambert-wild
- Tournage d'une fiction « Les Ruches » de Willy Orr à partir du « Festin de pierre » - Repérages pour tournage – 24 et 25 février & tournage du 4 au 14 avril

Les académiciens participent aux castings lorsqu'il y a des tournages en Région. Des rencontres avec les agents sont organisés à L'Académie de l'Union.

L'Académie de l'Union – École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

Le Mazeau 87480 Saint-Priest-Taurion Tél. : +33 (0)5 55 37 93 93 adm@academietheatrelimoges.com www.academietheatrelimoges.com
N° SIRET – 502 464 365 00019 –APE/NAF – 9001Z



L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

"Oculi plus vident quam oculus"

Directeur Jean Lambert-wild

Responsable pédagogique Paul Golub

Les cours à l'Université :

Les académiciens suivent certains cours de Lettre moderne (1^{ère} et 2^{ème} années) à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Limoges :

2ème semestre de la première année : « Littérature française du 19e » (Lorenzaccio et Ubu roi) avec Nicole Billot ; « Anglais » avec Bertrand Rouby

1er semestre de la deuxième année : « Pratiques rédactionnelles » avec Jacques Migozzi & Emeline Chauvet ; « Grandes œuvres de la littérature internationale » avec Chloé Ouaked ; « Anglais » avec Hannah Skilton

Les sorties culturelles :

« Aquarelles Cabaret sibérien » - Cie Théâtre DOM mise en scène de Vera Ermakova avec Elsa Ritter, Vladimir Barbera, Aurore James, Denis Boyer – La Mégisserie / St. Junien

L'Odysée – Scène conventionnée de Périgueux, Institut national des Arts du Mime et du Geste – visite du théâtre et rencontre avec l'équipe de la Cie Mangano-Massip et spectateurs d'une répétition de leur dernier spectacle « Rémanence »

« Une chambre en Inde », mise en scène Ariane Mnouchkine – Théâtre du soleil – 2 avril / sortie effectuée avec l'ENSA

« Occident » mise en scène de Carole Thibault au CDN de Montluçon

Les Partenariats :

L'ENSA (École Nationale Supérieure d'Art de Limoges). Dans le cadre de la structuration des partenariats L'Académie de l'Union a présenté le spectacle « BEAUB » d'Ali LOUNIS-WALLACE (SQ8), avec Lara Boric, Ali Lounis Wallace et Erwann Mozet, le 4 février lors des journées portes ouvertes de l'ENSA.

Le Sirque : Gabriel Allée et Nicolas Verdier ont participé aux master-class de la route du Sirque en août, ont été bénévoles et ont pu assister gratuitement à tous les spectacles programmés.

Lycée des Vaseix : - La convention annuelle nous permet de profiter d'un panier de légumes par semaine d'une valeur de 17 €, en contrepartie, L'Académie de l'Union accomplit quelques actions : Paul Golub a dirigé 2 ateliers sur la prise de paroles en public auprès d'élèves de terminale « assistantes sociales »

L'Université : Paul Golub siège au conseil de perfectionnement de la faculté des Lettres et des Sciences humaines de L'Université de Limoges.

Le festival Les Francophonies en Limousin : les académiciens ont libre accès aux spectacles du Festival. Une rencontre a eu lieu à L'Académie avec Koumarane Volovane, directeur de théâtre indien et Nahid Shahverdiani, cheffe du département français à l'Université de Téhéran et deux de ses élèves.

SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés) – La convention Formation au compostage et installation de composteurs à L'Académie.

Les Partenariats internationaux :

Le festival L'Univers des mots – Conakry- Guinée : 3 académiciens sont partis 3 semaines à Conakry du 23 octobre au 13 novembre pour participer en tant que comédiens aux différents projets Nord/Sud programmés dans le cadre du festival. Des spectacles nés de rencontres entre auteurs et metteurs en

L'Académie de l'Union– École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

Le Mazeau 87480 Saint-Priest-Taurion Tél. : +33 (0)5 55 37 93 93 adm@academietheatrelimoges.com www.academietheatrelimoges.com

N° SIRET – 502 464 365 00019 –APE/NAF – 9001Z



L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

"Oculi plus vident quam oculus"

Directeur Jean Lambert-wild

Responsable pédagogique Paul Golub

scène européens et africains, interprétés par de jeunes comédiens africains et européens.

Résidence des anciens à L'Académie de l'Union :

L'équipe de « Aquarelles Cabaret sibérien » - Vera Ermakova, Elsa Ritter, Vladimir Barbera, Aurore James, Denis Boyer

L'équipe de « Status quo » texte de Gilles Poulin Denis (lecture qui sera présentées dans le cadre des Francophonies en Limousin) - Hélène Bertrand, Erwann Mozet, Lorine Wolff

L'équipe de « Créatures » - Cie la sauvage : Hélène Bertrand, Lorine Wolff, Pélagie Papillon, Erwann Mozet

L'équipe de « J'ai les yeux à l'intérieur de ma tête » Cie La belle friche – Nadine Béchade avec des anciens de L'Académie de l'Union

Le dispositif d'insertion professionnelle :

Présentation de 10 dossiers de la Séquence 7 et 3 dossiers de la Séquence 8

Book de Guillaume Laloux (SQ7)

Book d'Elsa Ritter (SQ7)

Collectif Zavtra - « J'étais dans ma maison et j'attendais que la pluie vienne » - Moyen métrage d'Elisa Delorme (SQ7), avec Guillaume Delalandre et Léa Miguel

Formation CNAC - Clément Delperié (SQ7)

Les 24 Cie - « Mon cœur bat la campagne » Timothée François (SQ7)

Théâtre du Labrador « Des histoires au milieu de nulle part » de Svetlana Alexiévitch, mise en scène de Stéphanie Loik (Elsa Ritter, Vladimir Barbera, Guillaume Laloux) (SQ7)

Cie théâtre DOM « Aquarelles- Cabaret sibérien » mise en scène Vera Ermakova (Elsa Ritter, Vladimir Barbera) (SQ7)

Théâtre en diagonale « Eva Perón » écriture collective de Yann Karaquillo, Philippe Labonne & Léa Miguel (Léa Miguel) (SQ7)

Collectif le Grand cerf bleu « Jusqu'ici tout va bien » Jean-Baptiste Tur (SQ7)

Collectif Zavtra « Viva la vida » (Marie-Anne Denis, Teresa Lopez-Cruz, Léa Miguel) (SQ7)

Cie Kamma « Détails » de Lars Norén » - (Raphael Mena, Antoine Guyomarc'h) (SQ8)

Cie le temps est incertain « Eugénie Grandet » mise en scène Camille de la Guillonnière (Hélène Bertrand, Lara Boric, Erwann Mozet, Pélagie Papillon, Charles Pommel, Lorine Wolff) (SQ8)

Cie champs V « Les cages » de Stefano Massini, mise en scène de Gloria Paris (Pélagie Papillon, Jeanne Fremy, Lorine Wolff, Robin Gros) (SQ8)

Divers

- Accueil d'un volontaire en service civique Gabriel Polteau de décembre 2016 à juillet 2017
- Françoise Leday et Chrystelle Avril ont suivi une formation à Bordeaux sur les financements européens.
- Accueil de 2 stagiaires du lycée Saint-Jean à Limoges

L'Académie de l'Union – École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

Le Mazeau 87480 Saint-Priest-Taurion Tél. : +33 (0)5 55 37 93 93 adm@academietheatrelimoges.com www.academietheatrelimoges.com

N° SIRET – 502 464 365 00019 – APE/NAF – 9001Z

ANNEXE 16 – Budget réalisé 2017

Nom de l'établissement : ACADEMIE - ECOLE SUPERIEURE PROFESSIONNELLE DE THEATRE DU LIMOUSIN

	Coût de fonctionnement		Dépenses transversales, non affectables par nature, enseignement supérieur		DNSP C		Autres cursus 1 ^{er} cycle		Formation professionnelle continue non diplômante		Coût	détail
	Coût	détail	Coût	détail	Coût	détail	Coût	détail	Coût	détail		
Microsite :												
Autre intercommunale :												
Conseil départemental :												
Conseil régional :												
Université :												
Autres :												
S/Total complexe			24 770€		910 110 195€		0€	3 147	0€	0€	134 965€	
S/Total hors valorisations			24 770€		910 110 195€		0€	3 147	0€	0€	134 965€	
S/Total valorisations			0€		0€		0€	0	0€	0€	0€	
Autres charges : (ne pas remplir cette ligne)												
- 60 Achats : (ne pas remplir cette ligne)												
601-602 Achats stocks												
603 Variations stocks												
604 Achats prestations												
605 Achats matériels, équipements et fournitures												
606 achats fluides	14 064€											
606 autres achats	4 050€				153€							
606 achats pédagogiques (partitions, matériel pédagogique non immobilisé)												
606 achats pédagogiques financés par la vente d'appareils												
61 autres achats					5 227€							
61-62 Services extérieurs & autres services ext. : (ne pas remplir cette ligne)					4 147€							
611- 612 sous-traitance générale, crédit bail...												
613 locations (hors loyers)	2 160€											
613- 614 Loyers et charges locatives	737€				1 056€							
615-616-617	14 977€				4 023€							
618 frais colloques et documentation	75€				571€							
61 autres					1 374€							
- valorisations mises à disposition de tiers (fait le total de détail ci-dessous)	0€		0€		0€				0€			
Tille												
Agglopolie :												
Autre intercommunale :												
Conseil départemental :												
Conseil régional :												
Université :												
Autres :												
621 Personnel attaché, intérimaire ou préte	1 425€		42 253€		21 765€							
622 honoraires	9 620€				facturation intervenants							
623 Communication (annonces, catalogues...)	6 719€		3 720€									
624 transports	150€											
625 Déplacements permanents	2 907€											
625 Déplacements formateurs												
625 Déplacements étudiants												
628 droits d'entrée, adhésion... (comité ASSOCIATION...)	167€											
626 628 autres services extérieurs	4 709€				146€							
62 autres	7 636€											
- Autres valorisations : préciser (fait le total de détail ci-dessous)	0€		0€		0€				0€			

Budget

<p>Coût avant affectation fonctionnement et après affectation charges transversales ES, valorisations incluses</p>		<p>17 323</p>	<p>#DIV/0!</p>	<p>#DIV/0!</p>
<p>Coût après affectation fonctionnement et charges transversales ES, valorisations incluses</p>		<p>27 946</p>	<p>#DIV/0!</p>	<p>#DIV/0!</p>

ANNEXE 17 – Texte dispositif d’insertion professionnelle



Directeur Jean Lambert-wild
Responsable pédagogique Paul Golub
Coordinatrice des études Chrystelle Avril
Chargée de mission Françoise Leday

Dispositif d'insertion

Aide aux salaires (mis en place fin 2013), gérée par l'école avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine

Comédiens-nes concernés : promotion 2013-2016 / Séquence 8.
Durée du dispositif : 4 ans après la sortie

Cadre du dispositif :

Convention entre L'Académie de l'Union et l'employeur

Contrats entre l'employeur et le(s) artiste(s)

Salaire des artistes : 2.207 € brut mensuel - salaire minimum selon la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC). Les artistes peuvent être payés plus.

Remboursement du salaire brut dans la limite de 2.010 € par artiste et par mois (au prorata du temps de travail ; les charges sociales sont à la charge de l'employeur).

Durée de prise en charge : 3 mois maximum par artiste, plafonnée à 1.5 mois par projet.
Cette aide est limitée à une prise en charge de l'équivalent de 3 personnes maximum par projet.

Conditions de prise en charge : 1.5 mois de répétitions et 12 représentations minimum.

Critères de sélection : projet artistique, rôles alloués aux comédiennes-ns concerné(e)s, budget prévisionnel de production permettant la réalisation du projet, nombre de représentations.

Procédure : dossier à envoyer à L'Académie de l'Union (dossier artistique, budget prévisionnel, calendrier de tournée, etc.), validation par la commission d'insertion qui se réunira en moyenne 2 fois par an.

Obligations contractuelles :

- Insérer la mention « avec le soutien du Fonds d'insertion de L'Académie de l'Union, financé par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine ».
- Transmettre un exemplaire à l'école des documents publicitaires et informations concernant le spectacle ainsi que la copie des extraits de presse parus sur celui-ci.

Aide logistique : Mise à disposition de salle dans les locaux de L'Académie de l'Union, aide au montage administratif de projet, prêt de matériel, de costumes.

ANNEXE 18 – Compte-rendu concours d'entrée 2016

BILAN STATISTIQUE DU CONCOURS D'ENTRÉE 2016

L'Académie de l'Union – École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

1^{er} tour

Dijon : du 8 au 12 Mars 2016

Orléans : 21 au 26 Mars 2016

Limoges : 11 au 23 Avril 2016

Constitution des jurys : **Jean Lambert-Wild** (Directeur du théâtre de l'Union ainsi que de L'Académie), **Paul Golub** (Responsable pédagogique de L'Académie), **Vera Ermakova** (comédienne, metteuse en scène), **Odile Sankara** (comédienne, metteuse en scène), **Fargass Assandé** (comédien, metteur en scène), **Marie-Anne Denis** (comédienne, ancienne élève de L'Académie SQ7), **Hala Goshn** (comédienne, ancienne élève de L'Académie SQ1), **Fabrice Pruvost** (professeur au Conservatoire d'Orléans), **Lucie Bérélovitch** (metteuse en scène), **David Gauchard** (comédien, ancien élève de L'Académie SQ1), **Benoît Lambert** (directeur du Théâtre Dijon-Bourgogne), **Léa Miguel** (comédienne, ancienne élève de L'Académie SQ7)

Informations générales :

On dénombre 246 candidats au 1^{er} tour, soit 21 personnes supplémentaires comparativement au concours de 2013

Sexe

Nombre total de candidats inscrits	246	100%
Femme	152	61.8%
Homme	94	38.2%

Sur ces 246 candidats on remarque une large majorité de femmes. Elles représentent 61,8% de l'échantillon observé, contre 38,2% d'hommes. En comparant les bilans statistiques des deux derniers concours d'entrées (en 2010 et 2013) on note que la surreprésentation féminine est approximativement similaire

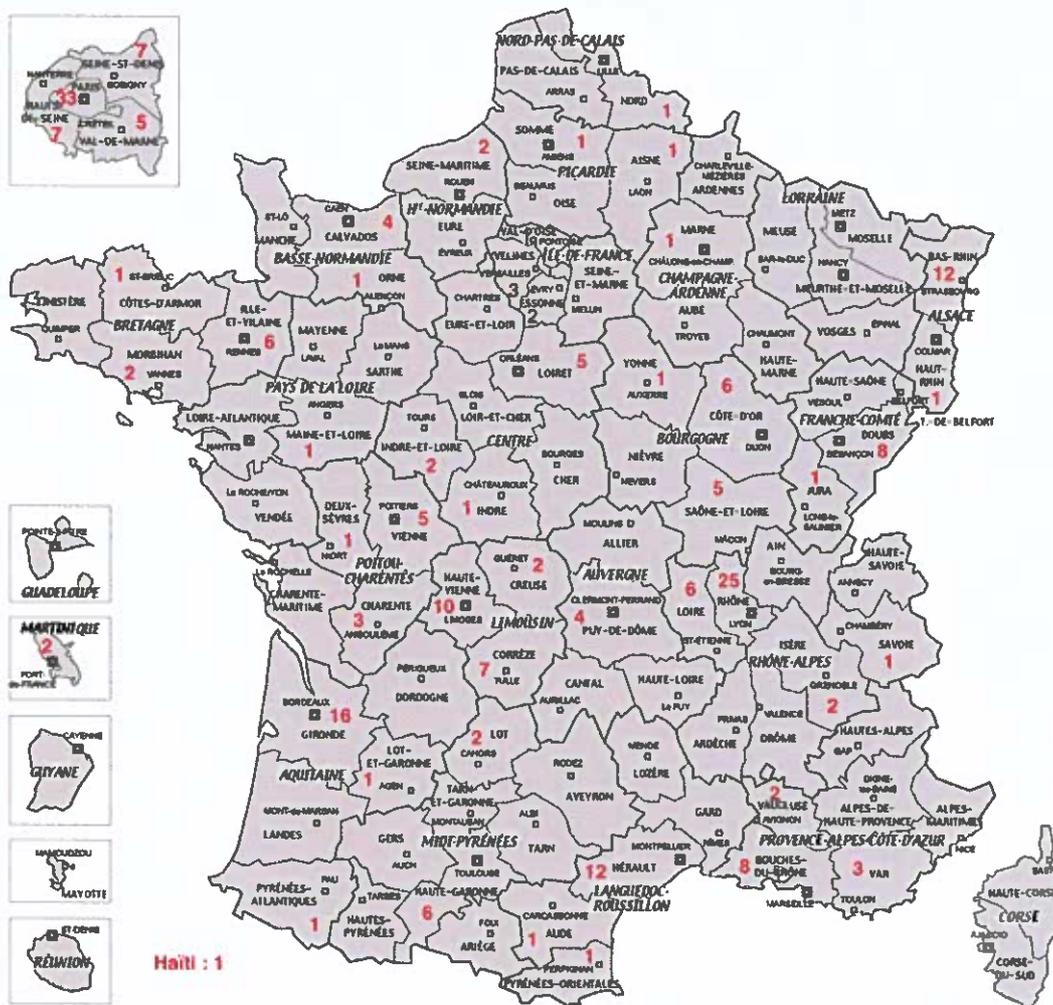
Age

Age	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Nombre de candidats	19	17	24	38	35	30	27	27	19	9	-	1
	7.7%	7%	9.7%	15.4%	14.2%	12.2%	11%	11%	7.7%	3.7%	-	0.4%

Les âges varient entre 17 et 28 ans, mais la majorité des candidats avaient entre 19 et 24 ans. On remarque une chute importante du nombre de candidats dépassant 24 ans.

Provenance géographique des candidats

Aisne 02	1	0,4%
Aude 11	1	0.4%
Bouches Du Rhône 13	8	3.2%
Calvados 14	4	1.6%
Charente 16	3	1.2%
Corrèze 19	7	2.9%
Côte d'Or 21	6	2.4%
Côtes-d'Armor 22	1	0.4%
Creuse 23	2	0.9%
Doubs 25	8	3.2%
Haute - Garonne 31	6	2.4%
Gironde 33	16	6.5%
Hérault 34	12	4.8%
Ille et Vilaine 35	6	2.4%
Indre 36	1	0.4%
Indre et Loire 37	2	0.9%
Isère 38	2	0.9%
Jura 39	1	0.4%
Loire 42	6	2.4%
Loiret 45	5	2%
Lot 46	2	0.9%
Lot et Garonne 47	1	0.4%
Maine et Loire 49	1	0.4%
Marne 51	1	0.4%
Morbihan 56	2	0.9%
Nord 59	1	0.4%
Orne 61	1	0.4%
Puy de dôme 63	4	1.6%
Pyrénées Atlantiques 64	1	0.4%
Pyrénées Orientales 66	1	0.4%
Bas-Rhin 67	12	4.8%
Haut-Rhin	1	0.4%
Rhône 69	25	10.1%
Saône et Loire 71	5	2%
Savoie 73	1	0.4%
Paris 75	33	13.5%
Seine Maritime 76	2	0.9%
Yvelines 78	3	1.2%
Deux-Sèvres 79	1	0.4%
Somme 80	1	0.4%
Var 83	3	1.2%
Vaucluse 84	2	0.9%
Vienne 86	5	2%
Haute-Vienne 87	10	4%
Yonne 89	1	0.4%
Essone 91	2	0.9%
Hauts de Seine 92	7	2.9%
Seine Saint Denis 93	7	2.9%
Val de Marne 94	5	2%
Val d'Oise 95	1	0.4%
Haïti	1	0.4%
Martinique	2	0.9%
NR	3	1.2%
Total	246	100%



On remarque grâce à la carte que les départements les plus représentés par les candidats, tel que Paris (13,5%), le Rhône (10,1%) ou la Gironde (6,5%), abritent de grandes agglomérations (Paris, Lyon et Bordeaux).

On peut noter que 21,3% de notre échantillon vivait en Ile de France (Paris et sa périphérie c'est-à-dire Seine Saint-Denis (2,9%), Val de Marne (2%) et Hauts-de-Seine(2,9%)) au moment de passer les concours.

Comparativement seulement 4% des candidats vient de Haute-Vienne, 1,2% de Charente, 0,9% de creuse et 2,9% de Corrèze.

On peut conclure que la majorité des candidats proviennent des départements les plus peuplés et développés de France.

Nationalité

Nationalité			
Française	233		94.7%
Franco étrangère	5		2.1%
étrangère	8		3.2%
Total	246		100%

On remarque une majorité de candidats français (233 au total) mais on dénombre aussi 13 candidats ayant une nationalité étrangère dont 5 ont la double nationalité.

Nationalités étrangères :	Nationalités franco étrangères :
Equatorienne Ivoirienne Suisse Espagnole Russe Allemande Saint-Lucienne	Franco-Bolivienne Franco-Allemande Franco-Américaine Franco-Polonaise Franco-Turc

Trajectoires scolaires

Baccalauréat (ou équivalent)		
L	161	65.2%
ES	33	13.5%
S	37	15%
Technologique	8	3,2%
Professionnel	2	0,9%
Equivalence étrangère	2	0,9%
sans	1	0,4%
Non renseigné	2	0,9%
Total	246	100%

Nb : Les candidats qui préparaient leur Baccalauréat en 2016 sont répertoriés dans la filière dans laquelle ils passaient le diplôme)

Plus de la moitié des candidats se présentant au concours provient de la filière Littéraire (65,2%)

Etudes supérieures		
Sans	91	37%
Bac +1	18	7,3%
Bac +2	32	13%
Bac +3	58	23,6%
Bac +4	8	3,2%
Bac +5	13	5,3%
Bac en cours	26	10.6%
Total	246	100%

La moitié des candidats (52,4%) avait commencé des études supérieures au moment de passer le concours.

On remarque quand même que 37% des candidats de l'échantillon n'avaient pas suivi des études supérieures.

Formation théâtrale		
Conservatoire	145	59%
Classe initiation de l'ensad	2	0,9%
Ecole de théâtre	51	20.7%
Atelier/Stage théâtre	13	5,3%
Option théâtre lycée	12	4,8%
Cours en compagnie	13	5,3%
Deust théâtre	4	1,6%
Sans formation	6	2,4%
Total	246	100%

On remarque que la fréquentation d'un conservatoire est majoritaire chez les candidats : en effet 59% y ont suivi une formation.

Seulement 2,4% se présente au concours en n'ayant jamais suivi de formation théâtrale.

Par quel biais ont-ils connu l'école ?

Comment ?	NR	Affiches/ Brochures concours	Bouches à oreilles	Internet	Ancien Acad	Conservatoire/Lycée/Ecole
	2	2	84	44	27	87

Les réponses à cette question nous ont permis d'apprendre que L'Académie est principalement connue grâce aux bouches à oreilles.

Mais le plus intéressant est que bon nombre d'entre eux ont assisté à une intervention de Paul Golub dans leur conservatoire ou ont entendu parler de l'école par des comédiens, anciens académiciens ou non. Les professeurs ont aussi joué un rôle important.

Principales conclusion du 1^{er} tour :

A travers cet échantillon de 246 candidats, nous avons observé que :

- Une majorité de femmes s'est présentée au concours.
- La plupart des candidats avaient entre 19 et 24 ans.
- 94,7% avaient la nationalité française.
- Une majorité vivait dans les grands pôles régionaux (notamment en Île de France)
- Plus de la moitié des candidats proviennent d'une filière littéraire.
- Une majorité a fréquenté un conservatoire ce qui leur ont permis d'entendre parler de L'Académie.

DESISTEMENTS 1^{ER} TOUR

Sexe

Nombre total de candidats	21
Femme	13
Homme	8

Age

Age	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Nombre de candidats	-	2	-	1	2	7	2	2	1	1	3	-

Provenance géographique des candidats

Provenance géographique	
Charente 16	1
Haute - Garonne 31	1
Hérault 34	1
Loire 42	1
Puy de dôme 63	1
Pyrénées Atlantiques 64	1
Rhône 69	6
Paris 75	2
Yvelines 78	1
Haute-Vienne 87	1
Seine Saint Denis 93	1
Suisse	4
Total	21

Nationalité

Nationalité	
Française	17
Franco étrangère	-
étrangère	4
Total	21

Dans les nationalités étrangères on retrouve : Suisse

Trajectoires scolaires

Baccalauréat (ou équivalent)	
L	7
ES	6
S	2
Technologique	-
Professionnel	2
Equivalence étrangère	4
sans	-
Non renseigné	-
Total	21

Etudes supérieures	
Sans	10
Bac +1	1
Bac +2	2
Bac +3	3
Bac +4	2
Bac +5	2
Bac en cours	1
Total	21

Formation théâtrale	
Conservatoire	11
Classe initiation de l'ensad	-
Ecole de théâtre	6
Atelier/Stage théâtre	2
Option théâtre lycée	-
Cours en compagnie	1
Deust théâtre	-
Sans formation	1
Total	21

Par quel biais ont-ils connu l'école ?

Comment ?	N R	Affiches/ Brochures concours	Bouche s à oreilles	Interne t	Ancie n Acad	Conservatoire/Lycée/Eco le
	1	2	5	5	3	5

2^{ème} tour

Limoges : 27 au 30 Juin 2016

Constitution du jury : **Jean Lambert-Wild** (Directeur du théâtre de l'Union ainsi que de L'Académie), **Paul Golub** (Responsable pédagogique de l'Académie), **Vera Ermakova** (comédienne et metteure en scène), **Odile Sankara** (comédienne et metteure en scène), **Marcel Bozonnet** (comédien et metteur en scène)

Informations générales :

48 candidats avaient été sélectionnés au 2^{ème} tour, soit 14 personnes de moins comparativement au concours de 2013

Sexe

Nombre total de candidats inscrits	48	100%
Femme	27	56.3%
Homme	21	43.7%

Comme au 1^{er} tour, on remarque que les femmes sont en majorité comparé aux hommes.

Age	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Nombre de candidats	7	3	6	6	5	10	6	4	1	-	-	-
	14.6%	6.3%	12.5%	12.5%	10.4%	20.8%	12.5%	8.3%	2.1%	-	-	-

Age

Les âges sont un peu moins espacés allant de 17 à 25 ans. On remarque qu'il n'y a plus de candidats de plus de 25 ans et que donc la moyenne d'âge est plus jeune.

Provenance géographique des candidats		
Bouches Du Rhône 13	1	2.1%
Calvados 14	2	4.1%
Corrèze 19	2	4.1%
Doubs 25	2	4.1%
Haute - Garonne 31	1	2.1%
Gironde 33	1	2.1%
Hérault 34	1	2.1%
Ille et Vilaine 35	1	2.1%
Loire 42	4	8.3%
Loiret 45	2	4.1%
Maine et Loire 49	1	2.1%
Nord 59	1	2.1%
Puy de dôme 63	1	2.1%
Bas-Rhin 67	2	4.1%
Haut-Rhin 68	1	2.1%
Rhône 69	1	2.1%
Saône et Loire 71	1	2.1%
Paris 75	7	14.6%
Seine Maritime 76	1	2.1%
Vienne 86	4	8.3%
Haute-Vienne 87	1	2.1%
Hauts de Seine 92	3	6.3%
Seine Saint Denis 93	3	6.3%
Val d'Oise 95	1	2.1%
Martinique	2	4.1%
NR	1	2.1%
Total	48	100%

On peut noter que 14,6% des candidats pris au second tour vivaient à Paris au moment du concours. On peut y ajouter 12,6% (Seine Saint-Denis et les Hauts de Seine) ce qui nous donnerait 27,2% de candidats provenant d'Île de France. Comme au premier tour cela reste la majorité. Pour le reste on remarque que les candidats venant de départements à grandes agglomérations ont diminué. La tendance a donc bougé.

Nationalité

Nationalité		
Française	42	87.6%
Franco étrangère	2	4.1%
étrangère	4	8.3%
Total	48	100%

Toujours une majorité de candidats Français (87,6%) mais on dénombre encore 6 candidats ayant une nationalité étrangère dont 2 ont la double nationalité.

Nationalités étrangères :	Nationalités franco étrangères :
Ivoirienne Allemande Saint-Lucienne	Franco-Polonaise Franco-Turc

Trajectoires scolaires

Baccalauréat (ou équivalent)		
L	36	75%
ES	3	6.3%
S	6	12.5%
Technologique	2	4.1%
Professionnel	-	-
Equivalence étrangère	-	-
sans	-	-
Non renseigné	1	2.1%
Total	48	100%

Nb : Les candidats qui préparaient leur Baccalauréat en 2016 sont répertoriés dans la filière dans laquelle ils passaient le diplôme)

Si l'on compare au premier tour, on remarque que la filière littéraire (75%) est toujours la plus représentée.

A contrario les Baccalauréats professionnels et les équivalences étrangères ne sont plus représentés.

Etudes supérieures		
Sans	23	47.9%
Bac +1	2	4.1%
Bac +2	4	8.3%
Bac +3	11	23%
Bac +4	1	2.1%
Bac +5	-	-
Bac en cours	7	14.6%
Total	48	100%

Contrairement au premier tour où ils représentaient plus de la moitié de l'échantillon, les candidats ayant commencé des supérieures au moment du concours ne sont plus que 37,5%.

Formation théâtrale		
Conservatoire	29	60.4%
Classe initiation de l'ensad	-	-
Ecole de théâtre	12	25%
Atelier/Stage théâtre	1	2.1%
Option théâtre lycée	3	6.3%
Cours en compagnie	2	4.1%
Deust théâtre	1	2.1%
Sans formation	-	-
Total	48	100%

Là encore, on remarque que la fréquentation d'un conservatoire est majoritaire chez les candidats, en effet 60.4% y ont suivi une formation.

Il est intéressant de noter que les 2,4% de candidats sans formation théâtrale au premier tour ne sont pas passés au second tour.

Bilan du concours réalisé par Clothilde Jouanny, service civique à l'Académie de l'Union de décembre 2017 à début juillet 2018.

ANNEXE 19 – Tableau des effectifs du cursus évalué / dernière promotion

TABLEAU DES EFFECTIFS DU CURSUS ÉVALUÉ / Dernière promotion

- **Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien**

(1 tableau pour les effectifs en formation initiale et 1 tableau pour les effectifs en formation continue)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre d'inscrits pédagogiques ¹ en 1 ^{ère} année		17		
Nombre d'inscrits pédagogiques en 2 ^{ème} année			16	
Nombre d'inscrits pédagogiques en 3 ^{ème} année				15
Nombre d'inscrits pédagogiques en 3 ^{ème} année ayant validé leur diplôme	13			

(1) **Inscriptions administratives** : on décompte les inscriptions premières des étudiants. Il s'agit donc du décompte des personnes physiques (« effectif étudiant »)

Inscriptions pédagogiques : c'est le total des inscriptions premières et suivantes (l'étudiant peut être inscrit à une ou plusieurs formations).

TABLEAU DES EFFECTIFS DU CURSUS ÉVALUÉ / Dernière promotion

- Classe préparatoire intégrée dédiée aux Outre-mer

(1 tableau pour les effectifs en formation initiale et 1 tableau pour les effectifs en formation continue)

	2018-2019		
Nombre d'inscrits pédagogiques ¹ en 1 ^{ère} année	10		

(1) **Inscriptions administratives** : on décompte les inscriptions premières des étudiants. Il s'agit donc du décompte des personnes physiques (« effectif étudiant »)

Inscriptions pédagogiques : c'est le total des inscriptions premières et suivantes (l'étudiant peut être inscrit à une ou plusieurs formations).

ANNEXE 20 – Programme Festival l'Union des Ecoles

L'Académie de l'Union - École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin & Le Théâtre de l'Union - Centre Dramatique National du Limousin présentent, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et en partenariat avec Le Cirque - Pôle National des Arts du Cirque Néron / Nouvelle-Aquitaine

DU 12 AU 16 JUIN 2018 EN LIMOUSIN

LE FESTIVAL

L'UNION

DES

ÉCOLES

FOULLES

FESTIVAL INTERNATIONAL DES ÉCOLES DE THÉÂTRE ET DE CIRQUE

2018

8 écoles internationales

8 spectacles

4 master class et 1 stage de théâtre

3 rencontres / débats

2 stages internationaux

de la critique professionnelle

DEBAT « COMÉDIEN DE THÉÂTRE, ACTEUR DE CINÉMA, OU SONT LES CONNEXIONS ? »

Le débat sera animé par le journaliste et auteur de livres de théâtre, Olivier Bouchard, avec le directeur artistique du Théâtre de l'Union, Stéphane Bouchard, et le directeur artistique du Centre Dramatique National du Limousin, Stéphane Bouchard.

STAGES ET MASTER CLASS

STAGES DE CRITIQUE PROFESSIONNELLE DE L'AICT

Animés par les membres de l'AICT, ces stages sont destinés aux étudiants des écoles de théâtre et de cinéma.

MASTER CLASS POUR LES ÉTUDIANTS DES ÉCOLES INVITEES

Animés par des artistes professionnels, ces master class sont destinés aux étudiants des écoles de théâtre et de cinéma.

STAGE POUR LES ÉTUDIANTS DES ÉCOLES INVITEES

Animé par un artiste professionnel, ce stage est destiné aux étudiants des écoles de théâtre et de cinéma.

LE CALENDRIER DU FESTIVAL

MARDI 12 JUIN 2018

10h30 - 12h30 : Ouverture du Festival et inauguration de l'Académie de l'Union.

19h30 : Spectacle de l'école de théâtre de l'Union.

MERCREDI 13 JUIN 2018

10h30 - 12h30 : Rencontre de table ronde animée par Stéphane Bouchard.

19h30 : Spectacle de l'école de théâtre de l'Union.

JEUDI 14 JUIN 2018

10h30 - 12h30 : Rencontre de table ronde animée par Stéphane Bouchard.

19h30 : Spectacle de l'école de théâtre de l'Union.

VENDREDI 15 JUIN 2018

10h30 - 12h30 : Rencontre de table ronde animée par Stéphane Bouchard.

19h30 : Spectacle de l'école de théâtre de l'Union.

DES VOIX DE L'EAU-DELA

Le festival est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges, le Centre Dramatique National du Limousin, le Théâtre de l'Union, le Centre Dramatique National de la Haute-Vienne, le Centre Dramatique National de la Dordogne, le Centre Dramatique National de la Gironde, le Centre Dramatique National de la Loire-Atlantique, le Centre Dramatique National de la Mayenne, le Centre Dramatique National de la Vendée, le Centre Dramatique National de la Bretagne, le Centre Dramatique National de la Normandie, le Centre Dramatique National de la Picardie, le Centre Dramatique National de la Bourgogne, le Centre Dramatique National de la Franche-Comté, le Centre Dramatique National de la Région Île-de-France, le Centre Dramatique National de la Région Centre-Val de Loire, le Centre Dramatique National de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre Dramatique National de la Région Occitanie-Pyrénées-Midi-Pyrénées, le Centre Dramatique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Centre Dramatique National de la Région Corse.

RENCONTRES & DÉBATS

Le festival propose plusieurs rencontres et débats animés par des professionnels du théâtre et du cinéma.



RENCONTRE ENTRE L'ACADEMIE FRATELLINI ET L'ACADEMIE DE L'UNION

Rencontre animée par Stéphane Bouchard, directeur artistique du Théâtre de l'Union, et par les membres de l'Académie Fratellini.



MEMBRES DES PARTENAIRES

Le festival est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges, le Centre Dramatique National du Limousin, le Théâtre de l'Union, le Centre Dramatique National de la Haute-Vienne, le Centre Dramatique National de la Dordogne, le Centre Dramatique National de la Gironde, le Centre Dramatique National de la Loire-Atlantique, le Centre Dramatique National de la Mayenne, le Centre Dramatique National de la Vendée, le Centre Dramatique National de la Bretagne, le Centre Dramatique National de la Normandie, le Centre Dramatique National de la Picardie, le Centre Dramatique National de la Bourgogne, le Centre Dramatique National de la Franche-Comté, le Centre Dramatique National de la Région Île-de-France, le Centre Dramatique National de la Région Centre-Val de Loire, le Centre Dramatique National de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre Dramatique National de la Région Occitanie-Pyrénées-Midi-Pyrénées, le Centre Dramatique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Centre Dramatique National de la Région Corse.

Nombre de places : 1000. Tarif : 10€. Réservation : 05 55 00 00 00. Site internet : www.festival-lunion.com

ANNEXE 21 – Coursus à l'Université FLSH de Limoges

LE CURSUS À LA FLSH DE LIMOGES (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)

Modalités du contrôle des connaissances Dispositions générales Année Universitaire 2018/2019

Dispositions définies et votées le 7 septembre 2018 par le Conseil de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines en application de la réglementation en vigueur, notamment :

- Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 relative à l'Enseignement Supérieur
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle
- Décrets du 08 avril 2002 relatifs à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur ainsi qu'aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Arrêtés des 23 et 25 avril 2002 relatifs aux diplômes LMD
- Arrêté du 1er août 2011 relatif au diplôme de Licence
- Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche
- charte des examens de l'Université de Limoges
- arrêté du 1er février 2008 concernant le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien

I - Découpage de l'année universitaire en 2 semestres de 12 semaines d'enseignement

- Chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE), obligatoires et optionnels. Les UE sont constituées d'une ou plusieurs matières. (cf. structure des enseignements ci-après)
- Le contrôle des acquis s'effectue en contrôle continu par chaque intervenant et durant une période d'évaluation avec le responsable des études à la fin de chaque semestre.

II - Principes du LMD

L'architecture des études est fondée sur 3 grades : Licence (3 années), Master (2 années) et Doctorat (3 années).

Les études conduisant au grade de Licence sont organisées sur 6 semestres et correspondent à 180 crédits.

Les études conduisant au grade de Master sont organisées sur 4 semestres et correspondent à 120 crédits.

Tous les diplômes sont composés d'Unités d'Enseignements (UE) obligatoires et optionnelles. Chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS) représentant le volume de travail (personnel, en cours, en travaux dirigés etc.) nécessaire à son obtention. Le coefficient affecté à chaque UE est égal au nombre de crédits européens. Chaque matière est également affectée d'un coefficient représentant le volume de travail nécessaire à son obtention. Le coefficient affecté à chaque matière est égal au nombre de crédits européens.

III - Principes généraux du contrôle des connaissances

a) Inscription en régime de Contrôle continu (CC)

Ce régime engage à l'assiduité. La note finale résulte de la moyenne des notes obtenues par une série d'exercices écrits et/ou oraux pouvant comprendre des épreuves sur table en temps limité : devoir(s) sur table (DST) et, le cas échéant, un examen terminal.

L'assistance aux cours est obligatoire pour tous les étudiant·e·s inscrit·e·s sous le régime du contrôle continu.

b) Modalités d'évaluation

- contrôle continu « intégral » : aucun examen terminal prévu dans les modalités de contrôle des connaissances. La note finale attribuée pour la matière prend en compte l'assiduité, la participation, les présentations orales, les devoirs écrits selon des modalités précisées par écrit par l'enseignant·e en début de semestre.

IV – Assiduité et absences

L'assistance aux cours est obligatoire pour tou·t·e·s les étudiant·e·s inscrit·e·s sous le régime du contrôle continu.

a) Justificatifs d'absence

Toute absence doit être justifiée.

Une absence ponctuelle peut être justifiée par :

- un certificat médical original précisant la période couverte par l'arrêt maladie et signé du médecin
- un certificat original de décès survenu dans la famille
- la convocation à un examen, un concours administratif ou d'accès dans une formation diplômante, un jury.

Une lettre manuscrite de l'étudiant·e n'est pas un justificatif recevable et ne sera pas prise en considération.

Une copie de chaque justificatif d'absence doit être remis aux enseignant·e·s concerné·e·s dans un délai de 8 jours à compter du premier jour d'absence. L'étudiant·e conserve l'original et doit être en capacité de le produire à tout moment à la demande de la scolarité ou de l'enseignant·e. Les étudiant·e·s doivent prendre leurs dispositions afin que les périodes de stage ne perturbent pas les obligations d'assiduité. Les étudiant·e·s qui ne peuvent être assidu·e·s de manière récurrente formulent une demande d'inscription au régime du contrôle ponctuel (cf. Article 2 : Régime d'inscription du contrôle de connaissances).

b) Absences justifiées : rattrapage d'évaluation du contrôle continu

En cas d'absence justifiée dans le cadre du contrôle continu l'étudiant·e doit demander le rattrapage de l'évaluation manquée aux enseignant·e·s : si aucune modalité de rattrapage immédiate en contrôle continu n'est possible, alors

- l'étudiant·e est évalué·e par l'épreuve terminale si celle-ci ne s'adresse qu'aux étudiant·e·s du régime de contrôle ponctuel ;
- à défaut, la note non obtenue est évacuée du calcul de la moyenne de la matière avec ajustement des coefficients restants.

V- Mécanismes de compensation et capitalisation

a) Admission à la matière

Une matière est acquise définitivement dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20. Elle ne peut être repassée.

b) Admission à l'UE

Une UE est acquise définitivement dès lors que la moyenne générale des matières qui la composent, affectées de leurs coefficients, est supérieure ou égale à 10/20. Elle ne peut être repassée. Toutes les matières qui la composent sont réputées acquises et ne peuvent être repassées.

c) Admission au semestre

Un semestre est définitivement acquis et validé :

- si l'étudiant·e a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE composant le semestre
- ou par compensation entre les UE composant le semestre.

Un semestre validé vaut 30 crédits ECTS.

d) Admission à l'année

L'année est validée :

- si l'étudiant·e a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque semestre composant l'année
- ou par compensation entre les semestres composant l'année.

L'admission à l'année ne pourra être prononcée que si l'étudiant·e a effectivement présenté toutes les UE composant l'année. Un·e candidat·e ne peut être déclaré·e admis·e si elle·il a été absent·e à la totalité des matières d'une UE.

e) Admission au diplôme

L'admission au diplôme ne pourra être prononcée que si l'étudiant·e a effectivement validé tous les semestres composant le diplôme, effectué le stage prévu (le spectacle de sortie), rendu (et soutenu le cas échéant) son rapport de stage, faute de quoi le mécanisme de compensation ne s'appliquera pas. Le zéro à une matière ne constitue pas une note éliminatoire pour les grades L et M.

Pour les Licences professionnelles : La Licence professionnelle est décernée aux étudiant·e·s qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré (les projets personnels) et le stage (spectacle de sortie), et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

f) Mécanismes de compensation et capitalisation

La compensation s'effectue :

- entre les éléments capitalisables d'une UE
- entre les UE d'un même semestre
- entre deux semestres consécutifs correspondant à la même année universitaire.

La capitalisation s'effectue :

- au niveau des semestres.
- au niveau des UE : une UE acquise l'est définitivement et capitalisable sous forme de crédits ECTS.
- au niveau des matières : les notes supérieures ou égales à 10/20 sont acquises.

Les semestres, UE et matières acquis et capitalisés le sont définitivement et ne peuvent être repassés.

VI- Passage au niveau supérieur

Les étudiants doivent valider tout le cursus théâtral et universitaire des semestres 1 à 6.
Tous les semestres, UE et matières doivent obligatoirement être validées pour le passage dans l'année supérieure.
Un redoublement (à l'Université) peut être envisagé dans le cas d'une absence prolongée pour cause de maladie (les modalités de rattrapage seront convenues au cas par cas)
Aucun redoublement n'est possible à L'Académie de l'Union.

a) De 1^{ère} à 2^{ème} année de Licence

L'admission en 2^{ème} année fera l'objet d'une évaluation spécifique en fin de 1^{ère} année : suivi de 3 enseignants, et évaluation du chantier.

b) Pratique d'une langue vivante

Le diplôme ne sera délivré qu'après validation de l'aptitude de l'étudiant à maîtriser au moins **une langue vivante étrangère, l'anglais.**

c) Jurys

Les jurys d'UE et de diplôme sont composés des professeurs et intervenant dans l'UE ou le diplôme. Les jurys peuvent attribuer des points aux UE ou à la moyenne générale du semestre ou de l'année. Les décisions des jurys prises en application des textes réglementaires et des présentes dispositions sont sans appel.

VII - Stages

. Au semestre 6, l'étudiant est tenu d'effectuer **un stage de 16 semaines (le spectacle de sortie)** qui donnera lieu à la rédaction d'un mémoire d'environ 50 pages dactylographiées. Ce rapport fera l'objet d'une soutenance devant un jury composé de membres de l'Équipe Pédagogique ou désignés par elle. Ces travaux feront l'objet d'une note d'UE « Stage ». L'Académie de l'Union et la FLSH s'entendent pour que le stage corresponde au spectacle de sortie de la promotion.

Les rapports de stage des licences professionnelles doivent être soutenus au plus tard le 13 septembre 2019.

VIII – DROITS ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT

L'étudiant-e. doit être informée des règles de bon déroulement de ses études via les chartes remises lors de son inscription administrative à la FLSH (charte des examens, charte anti-plagiat & charte informatique).

Elle/il s'engage alors à en prendre connaissance et à les respecter.

Le décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur s'applique aux étudiant-e-s et usager-e-s.

Tout acte ou comportement qui donne à un-e étudiant-e un avantage indu lors d'une épreuve, constitue une fraude et relève de la compétence de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-e-s. La section disciplinaire juge également les faits de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement

IX - REGLEMENT DES EXAMENS – UFR DES LETTRES ET SCIENCES

HUMAINES DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Le présent règlement des examens s'applique au sein de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines, conformément à la charte des examens de l'Université de Limoges.

Les examens se déroulent en deux sessions :

La 1^{ère} session d'examens a lieu durant les mois de décembre – janvier pour le premier semestre, en mai pour le second semestre.

La 2^{ème} session d'examens (dite session de rattrapage) a lieu en juin pour les 1^{er} et 2nd semestres.

Un dispositif de soutien est mis en place entre les deux sessions.

a) Conditions d'examens à la FLSH

Le calendrier des examens est affiché au sein de la composante et sur le site Internet de la FLSH 15 jours avant le début des épreuves. Les périodes de congés ne sont pas comptabilisées dans ces délais.

L'affichage du calendrier vaut convocation des étudiant·e·s concerné·e·s.

Surveillance des salles d'examen

Les surveillant·e·s disposent des informations sur les conditions particulières dont bénéficient les étudiant·e·s en situation de handicap autorisé·e·s à utiliser un matériel adapté.

Les surveillances des étudiant·e·s bénéficiant d'aménagements d'épreuves (secrétariats) sont assurées par des enseignant·e·s de l'UFR, si possible de la filière concernée.

La salle comprend obligatoirement un minimum de deux surveillant·e·s dont l'un·e doit être nécessairement un·e enseignant·e de la discipline. Au-delà de cent étudiant·e·s dans la même salle, il faut prévoir au minimum trois surveillant·e·s.

Accès des candidats aux salles d'examen

Les candidat·e·s doivent se présenter à l'entrée de la salle 30 minutes avant le début de l'épreuve (afin de permettre aux surveillants d'assurer l'émargement des étudiant·e·s). Elles·ils doivent présenter leur carte d'étudiant·e ou une pièce d'identité avec photographie.

Dans la situation où l'étudiant·e n'a pas de pièce d'identité et/ou n'a pas son numéro d'anonymat, elle·il doit en avvertir la·le surveillant·e et se présenter au Service Scolarité qui, dans le premier cas, éditera un certificat de scolarité et dans le second cas, remettra copie du numéro d'anonymat (celui-ci sera alors reporté manuellement sur les copies).

Dans ces deux cas, aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné à la·au candidat·e concerné·e.

Il appartient aux surveillant·e·s de déterminer si l'accès à la salle d'examen d'un·e étudiant·e retardataire est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné à la·au candidat·e concerné·e. Au-delà de 20mn de retard, aucun·e étudiant·e n'est autorisé·e à composer.

En entrant dans la salle d'examen, l'étudiant·e doit :

- Déposer son sac et tout matériel non-autorisé (notes de cours, téléphone portable éteint, trousse...) à l'entrée de la salle.
- Attendre impérativement 1h, sauf cas d'urgence, après le début de l'épreuve pour sortir de la salle d'examen (même si l'étudiant·e rend copie blanche).

b) Documents autorisés

Seuls sont autorisés les documents expressément indiqués sur les sujets d'examens et/ou les modalités particulières de contrôle des connaissances.

Par défaut, toute épreuve écrite exclut l'usage de documents, dictionnaires, notes manuscrites ou calculatrices, téléphones portables. Les candidat·e·s aux examens sont invité·e·s à respecter scrupuleusement ces consignes ainsi que celles concernant l'installation dans les salles d'examen et le déroulement des épreuves, faute de quoi elles·ils s'exposeraient à une sanction pour fraude ou tentative de fraude devant les instances disciplinaires de l'Université de Limoges.

Pour chaque examen, l'étudiant-e sera autorisé-e, sauf cas d'urgence, à quitter la salle de composition 1 heure après le début de l'épreuve.

c) Fraudes aux examens

La présence de téléphone portable sur les tables d'examen ou dans les poches est constitutive de fraude.

Conduite à tenir par les surveillant-e-s en cas de fraude (décret n°92-657 du 13 juillet 1992) :

- Prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen.
- Saisir la ou les pièce(s) permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.
- Dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par la· le ou les autres surveillant-e-s et par la· le ou les auteur-e-s de la fraude. En cas de refus de contresignature, cette mention est indiquée sur le PV.
- Remettre le PV et les documents saisis au Service Scolarité.

d) Jurys de délibération

Les jurys d'UE et de diplôme sont composés des enseignant-e-s intervenant dans l'UE ou le diplôme. Les jurys peuvent attribuer des points aux UE ou à la moyenne générale du semestre ou de l'année. Les décisions des jurys prises en application des textes réglementaires et des présentes dispositions font nécessairement l'objet d'un procès-verbal. En début d'année universitaire, la composition minimale de chaque jury de diplôme sera portée à la connaissance des étudiant-e-s par voie d'affichage, après validation et ampliation de la présidence de l'Université.

e) Proclamation des résultats

Les notes d'examens et résultats d'admission à chaque session ne sauraient être publiés ou communiqués aux étudiant-e-s avant la tenue de la délibération de jury de diplôme, susceptible d'ajouter des points de jury aux UE, semestre, année. Les dates de délibérations de jurys sont placées sous la responsabilité de chaque président de jury.

La proclamation des résultats est effectuée par voie d'affichage à l'UFR et sur l'ENT de l'étudiant-e. Dans les jours suivants la délibération de diplôme (à savoir après la session 1 et/ou après la session 2), un relevé de notes tenant lieu d'attestation de résultats est adressé à chaque étudiant-e inscrit-e aux examens.

f) Mentions

Une mention aux UE, semestre, année est attribuée, calculée sur 20 selon le barème suivant :

≥ 10/20=Passable (P) ; ≥ 12/20=Assez Bien (AB) ; ≥ 14/20=Bien (B) ; ≥ 16/20=Très Bien (TB)

g) Abréviations figurant sur les feuilles de résultats

Accès Étape : ajourné mais autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure.

ADM : Admis

AJ : Ajourné.

NACL : Non autorisé(e) à continuer en Licence.

NACM : Non autorisé(e) à continuer en Master.

U : Renvoi à des résultats obtenus lors de sessions antérieures.

VAC : validation d'acquis : aucune note chiffrée n'est portée. La matière est considérée comme acquise. La note de la matière ne rentre pas dans le calcul de la moyenne de l'U.E., du semestre, et de l'année.

ECTS : European Credit Transfer System, crédits européens représentant le volume de travail (personnel, en cours, en travaux dirigés etc.) pour chaque UE / matière.

e) Définitions utiles

LMD : Licence (3 ans) ; Master (2 ans) ; Doctorat (3 ans) : appellation et structure des diplômes universitaires nationaux.

Semestre : l'année universitaire comporte deux semestres de 12 ou 13 semaines d'enseignement. En fin de chaque semestre une session d'examens, dite de session 1, est organisée.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC) d'un diplôme : il peut s'agir de semestres, d'UE ou de matières. Toute note égale ou supérieure à la moyenne, qu'il s'agisse de semestre, d'UE ou de matière, est conservée et ne peut être repassée.

Compensation ou mise en moyenne des notes : elle fonctionne à trois niveaux sans note éliminatoire, sauf exigences spécifiques :

- à l'intérieur d'une UE, entre les matières qui la constituent ;
- entre toutes les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres d'une même année.

Il n'existe pas de compensation entre les éléments constitutifs appartenant à des UE distinctes

Dettes : matière ou UE non validée durant une année universitaire et restant à valider l'année suivante.

UE : unité d'enseignement. Une UE peut comprendre plusieurs matières.

*ANNEXE 22 – Convention Académie de l'Union / Université
FLSH de Limoges*

**CONVENTION CADRE ENTRE L'UNIVERSITE DE
LIMOGES ET L'ACADEMIE DE L'UNION- Ecole
Supérieure Professionnelle de Théâtre du
Limousin**

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L612-2, L612-3 et L 612-4
Vu les textes en vigueur relatifs au système LMD et notamment le décret du 08 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, et l'arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de Licence
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des Universités
Vu la Charte des Examens en vigueur à l'Université de Limoges
Vu les textes relatifs aux différentes procédures de validation et notamment le décret du 16 avril 2002 relatif à la Validation d'Etudes Supérieures
Vu les statuts de l'Université Confédérale Léonard de Vinci validés par le Décret n°2015-257 du 13 Juillet 2015
Vu les statuts de l'Université de Limoges en vigueur au 23 octobre 2015
Vu les statuts de la Faculté des Lettres & Sciences Humaines en vigueur au 05 janvier 2012
Vu la décision du Conseil de Gestion de la Faculté des Lettres & Sciences Humaines de Limoges du 23/06/2016

Article 1 : Parties

La présente convention régit les rapports entre :

- l'Académie de l'Union – Ecole Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin, association loi 1901 représentée par son Président, P. LE MAUFF, située à l'adresse suivante :
Le Mazeau - 87480 SAINT-PRIEST-TAURION

et

- l'Université de Limoges, représentée par son Président, A. CELERIER, située à l'adresse suivante :
33 rue F. Mitterrand - BP23204 - 87032 LIMOGES

dans les diverses actions et procédures décrites ci-après.

Article 2 : Objet

Les parties s'accordent à développer leur coopération dans le but de :

- Organiser les cursus des étudiants de la Faculté des Lettres & Sciences Humaines (FLSH) et de l'Académie de l'Union – Ecole Supérieure de Théâtre du Limousin (ESPTL).
- Systématiser les échanges d'informations (inscription et suivi de l'étudiant, information des professeurs de chaque établissement ou structure partie à la convention)
- Faciliter les réorientations des étudiants qui souhaiteraient poursuivre leur formation à l'Université, à différentes étapes de leur cursus au sein de l'Académie de l'Union – ESPTL.

Les dispositions propres aux réorientations sont annoncées dans la présente convention et précisées dans ses annexes.

Article 3 : Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont ainsi définis :

- Mise en place de validations, d'équivalences et de passerelles entre les formations diplômantes assurées par l'Académie de l'Union – ESPTL et les diplômes nationaux délivrés par l'Université de Limoges.
- Inscription, poursuite et validation d'un cursus en Licence Lettres, en fonction des résultats obtenus, par les élèves de l'Académie de l'Union – ESPTL aux matières spécifiques proposées par la Faculté des Lettres & Sciences Humaines de Limoges et correspondant à un volume horaire de **260H** minimum pour les deux années universitaires L1 et L2 (*cf. annexe 1*).
- Intégration de plein droit et validation, en fonction des résultats obtenus, de la Licence Professionnelle 3^{ème} année « Métiers de la Culture pour le Développement Territorial » proposée par la FLSH et suivi, par les élèves de l'Académie de l'Union – ESPTL, des enseignements correspondant à un volume horaire de **84H** minimum (hors LV Anglais) + projet tutoré + stage obligatoire de 16 semaines (*cf. annexe 1*).
- La validation des matières « projet tutoré » et « stage obligatoire » en Licence Professionnelle 3^{ème} année s'appuiera sur les travaux effectués par les étudiants dans le cadre de leur formation à l'Académie de l'Union – ESPTL et attestés par celle-ci selon des modalités spécifiques à chacune de ces 2 matières (*cf. annexe 1*).
- La Langue Vivante Anglais est obligatoire durant tout le cursus (de L1 à L3 incluse).

Article 4 : Modalités d'application

*** inscriptions - cursus**

- Les étudiants de l'Académie de l'Union – ESPTL doivent obligatoirement remplir toutes les conditions permettant l'accès aux études supérieures et notamment être détenteurs du Baccalauréat (ou équivalent).
- Les étudiants de l'Académie de l'Union – ESPTL doivent être inscrits à l'Université de Limoges (FLSH) dès le début de chaque année universitaire pour prétendre au bénéfice de cette convention.
- Les étudiants de l'Académie de l'Union – ESPTL déjà titulaires d'un diplôme de Licence ou Master ou d'un titre équivalent pourront bénéficier d'une dispense des matières FLSH en 1^{ère} et 2^{ème} années, à l'exception de la LV Anglais (obligatoire).
- Les emplois du temps des étudiants sont élaborés et aménagés par concertation entre l'Académie de l'Union – ESPTL et la FLSH, notamment pour les cours suivis au sein de la Faculté. Les emplois du temps sont communiqués aux étudiants dans un délai raisonnable et consultables sur Internet.

*** résultats - validations**

- Une attestation d'études est délivrée par l'Académie de l'Union – ESPTL pour chaque étudiant, à la fin de chaque semestre, en indiquant les notes obtenues à chaque matière et pour chaque semestre. Cette attestation est transmise à l'Université de Limoges (FLSH - Service Scolarité).
- Sur la foi de cette attestation et après délibération du jury sont accordées des validations.
- Un relevé de notes indiquant l'ensemble des notes obtenues au diplôme préparé à la FLSH (semestres et années) est édité par la FLSH pour chaque étudiant et transmis à l'Académie de l'Union – ESPTL.

*** jurys**

- Les jurys sont composés et arrêtés par les deux parties pour les formations qui les concernent.

Article 5 : Poursuite d'études

Cet article indique les validations proposées, en fonction des résultats et du niveau atteint par les étudiants de l'Académie de l'Union – ESPTL ou pour ceux bénéficiant des dispenses énoncées à l'article 3.

- 1) Pour les étudiants ayant validé leur cursus de 1^{ère} année à l'Académie de l'Union – ESPTL, ainsi que les *enseignements de Licence 1^{ère} année Lettres*, ré-inscription de plein droit à l'Université de Limoges en *Licence 2^{ème} année Lettres*, avec validation de 60 crédits ECTS (2 semestres) et poursuite d'études à l'Académie de l'Union – ESPTL.
- 2) Pour les étudiants ayant validé leur cursus de 2^{ème} année à l'Académie de l'Union – ESPTL, ainsi que les *enseignements de Licence 2^{ème} année Lettres*, ré-inscription de plein droit à l'Université de Limoges en *Licence professionnelle 3^e année « Métiers de la Culture pour le Développement Territorial »*, avec validation de 60 crédits ECTS (2 semestres) et poursuite d'études à l'Académie de l'Union – ESPTL.
- 3) Pour les étudiants en échec à la fin de leur cursus de 2^{ème} année à l'Académie de l'Union – ESPTL et/ou pour les *enseignements de Licence 2^{ème} année Lettres*, ré-inscription à l'Université de Limoges possible.
- 4) Pour les étudiants en échec à la fin de leur cursus de 3^{ème} année à l'Académie de l'Union – ESPTL et/ou en *Licence Professionnelle 3 « Métiers de la Culture pour le Développement Territorial »*, ré-inscription à l'Université de Limoges possible (en 3^{ème} année de Licence Professionnelle, sur décision de la Commission de la Pédagogie de la FLSH).
- 5) Toutes les autres situations seront examinées par les instances compétentes des deux parties.

Article 6 : Conclusion – Reconduction – Signatures

La présente convention est valable pour les années universitaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 (soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019) et devra être ré-examinée pour les promotions suivantes de l'Académie de l'Union - ESPTL.

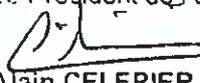
Pour l'Université : cette convention sera soumise au vote devant le Conseil de Gestion de la FLSH, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et le Conseil d'Administration.

Pour l'Académie de l'Union – ESPTL : cette convention sera soumise au vote du Conseil d'Administration.

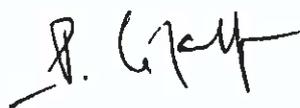
La présente convention sera portée à la connaissance des étudiants.
Cette convention-cadre est complétée par une annexe pédagogique.

Pour L'Université de Limoges,

Le Président de l'Université


Alain CELERIER 

Pour l'Académie de l'Union – ESPTL,



ANNEXE 23 – Convention Académie de l'Union / ENSA

Convention de partenariat et de coopération

Entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges-Aubusson, domiciliée 19, avenue Martin Luther King B.P. 73824 – 87038 LIMOGES CEDEX 01 représentée par sa directrice, Madame Jeanne GAILHOUSTET, d'une part,

Et

L'Académie Ecole Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin, dénommée Académie, domiciliée au Mazeau 87480 SAINT PRIEST TAURION représentée par son président Monsieur Patrick LE MAUFF, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

PREAMBULE :

L'ENSA de Limoges-Aubusson et l'Académie Ecole Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin, prenant en compte la qualité et l'ancienneté des relations déjà existantes entre les deux structures, ont décidé de poursuivre et de soutenir des actions communes.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Art développe un enseignement visant à préparer les étudiants à devenir des acteurs dans le champ vivant de l'art contemporain. Au-delà de la recherche de maîtrise des moyens d'expressions plastiques, la culture spécifique des milieux de l'art et la conscience critique tiennent des places importantes. Dans ce cadre, la rencontre et le dialogue avec les artistes et d'autres formes de collaborations spécifiques, sont souhaitées.

L'Académie développe un enseignement visant à former des acteurs, c'est-à-dire permettre à chacun des élèves de développer la créativité selon sa personnalité et lui donner les outils techniques pour y parvenir.

L'enseignement les confronte aux écritures contemporaines et au répertoire classique auquel elles font naturellement écho. Il s'agit de guider des apprentis-acteurs dans un processus d'entraînement, de réflexion et de recherche, de leur donner les moyens d'apprendre à travailler, et de faire face aux exigences qu'ils seront amenés à rencontrer dans leur vie professionnelle. Il s'agit aussi de les aider à développer leur sens critique et imaginer collectivement leur propre théâtre, celui du futur.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention concerne les modalités de coopération entre les deux établissements. Cette collaboration s'inscrit dans le domaine d'intervention privilégié des deux structures ; Celle de la création artistique liée au spectacle vivant d'une part, et à la création artistique liée au domaine des plasticiens de l'art et du design d'autre part



Article 2 : Organisation

Chaque partenaire intervient au titre de sa compétence respective, dans le cadre de projets communs. Ces projets définis d'un commun accord font l'objet d'un avenant à la présente convention lequel détermine de manière précise le contenu de l'action envisagée et les moyens communs mis en œuvres.

Article 3 : Responsabilités matériels et pédagogiques

Les étudiants, enseignants et autres personnels continuent, dans le cadre de ces actions spécifiques, à relever de leur établissement, notamment au titre du régime des accidents du travail.

Ils reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de chaque établissement respectif et des règles de sécurité applicables à l'établissement et s'engagent à les respecter.

Article 4 : Financement spécifique

Les partenaires s'engagent à établir en commun tout dossier technique et financier destiné à obtenir des aides auprès des collectivités territoriales, de l'Etat ou de toute autre structure. Les moyens obtenus seront attribués en fonction des compétences de chacun.

Article 5 : Durée de la convention et conditions de résiliation

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mai 2014. Elle est renouvelable par tacite reconduction d'une année sur l'autre, sauf dénonciation de l'une des parties à n'importe quelle date par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois.

Le non respect par l'une des parties d'un des éléments contractuels de la dite convention en validera de plein droit la dénonciation sans délai de préavis.

Article 6 : Litige

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux de Limoges seront seuls compétents.

Fait en double exemplaires originaux, à raison d'un pour chaque partie,

Fait à Limoges, le 1^{er} mai 2014

Pour l'Ecole Nationale Supérieure
d'Art de Limoges-Aubusson,



Jeanne GAILHOUSTET

Pour l'Académie Ecole Supérieure
Professionnelle de Théâtre du
Limousin,



Patrick LE MAUFF

ANNEXE 24 – Convention Académie de l'Union / le Cirque

Convention de Partenariat

Entre les soussignés :

LE SIRQUE - Pôle National des Arts du Cirque de Nexon

N° Siret : 424 134 229 00014 Code APE : 9001Z

Siège social : Château – 6 place de l'Eglise – BP 20 - 87800 NEXON

Téléphone : 05 55 00 73 53 mail : production@sirquenexon.com

Représenté par **Martin Palisse**, en qualité de directeur,
ci-après dénommée « **LE SIRQUE** »

Et

L'ACADÉMIE - École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

Association loi 1901

N° Siret : 502 464 365 00019 Code APE : 9001 Z

Siège social : Le Mazeau - 87480 St Priest-Taurion

Téléphone : 05 55 37 93 93 Fax : 05 55 37 93 94

Représentée par **Jean LAMBERT-WILD**, en qualité de Directeur
ci-après dénommée « **L'ACADÉMIE** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

*Dans le cadre d'un partenariat entre **LE SIRQUE** et **L'ACADÉMIE**, un projet de création d'un spectacle, mis en scène par Elsa Guérin - jongleuse, chorégraphe et metteuse en scène - avec les élèves de la 9^{ème} séquence de l'Académie, a été impulsé. Cette création prévue pour la fin de l'année scolaire 2017/2018, s'inscrit dans un processus de transmission d'une pratique entamé en septembre 2016 par Elsa Guérin. L'artiste invite les élèves à mettre en jeu leur corps, à côtoyer une forme d'écriture nouvelle – non textuelle, et s'appuyer sur la matière du plateau. Une restitution du travail accompli en fin d'année 2016/2017 rythmera ce projet.*

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'intervention de Madame Elsa GUERIN, artiste qui encadrera le projet de création susnommé dans le cadre du cursus de formation proposé par **L'ACADÉMIE**.

Elsa GUERIN interviendra auprès des étudiants comédiens de la séquence 9 durant deux années scolaires, à savoir les années 2016/2017 et 2017/2018. Au cours de ces deux années, Elsa Guérin aura la possibilité d'inviter des collaborateurs artistiques afin d'étendre et compléter le travail de transmission de sa pratique. Pendant les périodes de stage, un seul intervenant artistique sera pris en charge par **L'ACADÉMIE**.

Article 2 : Obligations du SIRQUE

LE SIRQUE assurera l'embauche de l'artiste et d'éventuel collaborateur artistique lors des interventions à **L'ACADÉMIE**.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de son personnel attaché à ces dites interventions, charges sociales et fiscales comprises. LE PRODUCTEUR atteste sur l'honneur être à jour de ses obligations sociales et fiscales à la date de signature de la présente convention.

Article 3 : Obligations de L'ACADÉMIE

L'ACADÉMIE mettra à disposition ses locaux situés à l'Académie ESPTL - Le Mazeau à Saint-Priest-Taurion (87480).

Paul GOLUB, responsable pédagogique et Chrystelle Avril, coordinatrice des études, veilleront au bon déroulement des interventions.

Pendant toute la durée du projet, les étudiants comédiens restent sous la responsabilité de L'ACADÉMIE, notamment en matière d'accident pouvant survenir sur le lieu de la prestation.

L'ACADÉMIE s'engage à prendre en charge les frais de transport afférents aux déplacements de l'artiste et d'éventuel collaborateur artistique sur la base du remboursement au frais réel. Les conditions de remboursement de ces frais sont définies à l'article 7.

L'ACADÉMIE s'engage également à prendre directement en charge les déjeuners de l'artiste et d'éventuel collaborateur artistique lorsque ces déjeuners sont pris à L'ACADÉMIE.

Article 4 : Production du spectacle

Les conditions de production du spectacle seront définies au début de l'année scolaire 2017/2018 et feront l'objet d'un accord particulier entre les partenaires.

Article 5 : Planning des interventions

Le planning des interventions de l'artiste et d'éventuel collaborateur artistique est défini au trimestre et inscrit dans un avenant trimestriel à la présente convention. L'ACADÉMIE s'engage à définir en étroite collaboration avec l'artiste les plannings d'intervention au minimum 3 mois avant le début du trimestre concerné.

Article 6 : Coût des interventions

Le coût des différentes interventions de l'artiste et d'éventuel collaborateur artistique, sera également défini par L'ACADÉMIE dans les avenants trimestriels.

Article 7 : Paiement

Le règlement des sommes dues, coût des interventions et refacturation des frais de transport, définit par les avenants trimestriels sera effectué par virement bancaire à l'ordre du SIRQUE à l'issue de la dernière intervention trimestrielle sur présentation d'une facture par LE SIRQUE.

Ordre : Le Sirque

Banque : Crédit Coopératif – Limoges // Code Banque : 42559 // Code Guichet : 00045

N° Compte : 21026839801 // Clé RIB : 04

IBAN : FR76 4255 9000 4521 0268 3980 104 // Code SWIFT ou BIC : CCOPFRPPXXX

Article 8 : Assurance

LE SIRQUE est tenue d'assurer contre tous les risques son personnel attaché à cette prestation ainsi que tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'ACADÉMIE certifie avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés au déroulement des prestations dans le lieu indiqué précédemment ainsi que pour le matériel lui appartenant, son personnel et les élèves de son établissement.

Article 9 : Rupture

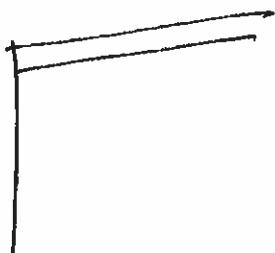
La convention sera considérée comme nulle et non avenue et chacune des deux parties sera dégagée de ses obligations sans qu'il y ait lieu à paiement d'une indemnité, dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi et la jurisprudence.

Article 10 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Limoges mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait à Saint-Priest Taurion, le 20 septembre 2016.

L'ACADÉMIE,
Jean LAMBERT-WILD.



LE SIRQUE,
Martin Palisse.



L'ACADÉMIE
École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin
Le Mazeau 87480 SAINT-PRIEST-TAURION
Tél +33(0)5 55 37 93 93
adm@academie-theatre-limoges.com
N° SIRET 802 464 365 00019 code APE 9001Z

ANNEXE 25 – Convention Académie de l'Union / K-Arts Corée

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les Soussignés :

**L'Academie de l'Union - Ecole Superieure Professionnelle de Theatre du
Limousin**

Le Mazeau

87480 Saint-Priest-Taurion

France

Représenté par Mr Jean Lambert-wild, son directeur

Et

Korea National University of Arts (K'arts) - School of Drama

146-37 Hwarang-ro 32-gil, Seongbuk-gu, Seoul

Corée du Sud

Représenté par Mr Junho Choe, son directeur

Préambule :

L'Academie de l'Union et le Korea National University of Arts s'associent pour mettre en oeuvre des collaborations et des échanges institutionnelles, artistiques et pédagogiques entre les deux écoles nationales.

Article 1 : Objet

Par cette convention, elles entendent mettre en oeuvre un programme de collaborations pour les années de 2018 à 2020 en France et en Corée du Sud.

Article 2 : Programme de collaborations

Chaque Collaboration fera l'objet d'une convention spécifique.

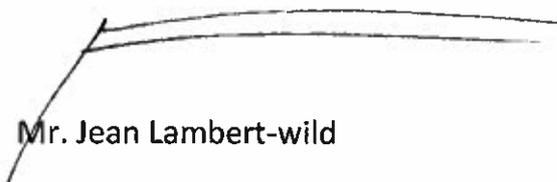
Le programme previsionnel d'échanges et de collaborations qui relie les deux écoles est le suivant :

- Invitation par l'Académie de l'Union d'une production du Korea National University of Arts au *Festival International l'Union des Ecoles 2018* qui se déroulera du 12 au 16 juin 2018 à Limoges et dans sa région.
- Coproduction du Korea National University of Arts et de l'Académie de l'Union d'une création du metteur en scène japonais Oriza Hirata, qui intégrera les élèves de l'Académie de l'Union et des étudiants du K'Arts. Création prévue à Kinosaki et Tokyo en juin-juillet 2019. Reprise en septembre 2019 au Korea National University of Arts à Séoul puis tournée en mars 2020 au Théâtre de l'Union - Centre Dramatique National de Limoges et en France.
- Echanges et rencontres d'étudiants ou d'enseignants dans le cadre des programmes pédagogiques des deux écoles, organization en commun de stages ou masterclass.

Article 3 :

Cet accord est préparé en 2 exemplaires en coréen et en français (une copie pour chaque). Les futurs changements ou les ajouts à cet accord, sous forme d'amendements, seront réalisés par écrit et approuvés par les deux parties contractantes.

Fait à Limoges le 10 Février 2018



Mr. Jean Lambert-wild

Directeur de l'Académie de l'Union



Mr. Junho Choe

Directeur de School of Drama
de Korea National University of Arts

한국예술종합학교 와 유니온 아카데미-리무쟁 전문고등연극학교 간 협약서

한국예술종합학교 연극원(이하 '연극원' 이라 한다)과 유니온 아카데미-리무쟁 전문고등연극학교(이하 '유니온 아카데미' 라 한다)는 제도적, 예술적, 교육적 교류와 공동작업에 대해 상호 협력함을 약속하는 양해각서(MOU)를 아래와 같이 체결한다.

제 1 조 (목적)

본 협약은 2018년부터 2020년까지 한국과 프랑스에서의 공동작업 프로그램을 실행하는데 그 목적이 있다.

제 2 조 (협력 프로그램)

각각의 협력사업은 개별 협약의 대상이 된다.

양 학교 사이에 예정된 교류와 협력사업은 다음과 같다.

- 리모주시(市) 및 리무쟁도(道)에서 2018년 6월 12일부터 16일까지 개최되는 2018 국제연극학교유니온축제(Festival International l'Union des Ecoles 2018)에 유니온아카데미의 연극원 작품 초청
- 2019년 6월-7월에 일본 키노사키와 도쿄에서 창작초연 예정인 일본 연출가 히라타 오리자의 창작작품에 연극원 및 유니온 아카데미 학생들로 구성 및 공동제작. 위 작품의 2019년 9월 대한민국 서울 연극원에서 공연 및 2020년 3월 프랑스 리모주국립연극센터-유니온극장에서 공연
- 양 학교간 교육적 프로그램의 범위에서 학생과 교수의 교류와 만남, 연수

또는 마스터클래스의 공동 조직

제 3 조 (협약서의 준비 및 변경)

본 협약서는 한국어와 프랑스어로 각 1부씩 준비한다. 향후 협약서의 변경이나 추가사항은 수정안의 형태로 양 학교의 서명 및 동의에 의해 이루어진다.

양 학교는 이 협약을 증명하기 위하여 본 협약서를 한국어와 프랑스어로 각각 1부 작성하여 서명 날인 후 각각 1부씩 보관한다.

2018년 2월 10일

한국예술종합학교



연극원 원장 최준호

유니온 아카데미



학교장 장 랑베르-월드

*ANNEXE 26 – Convention Académie de l'Union / Institut des arts
scéniques Saint Petersburg Russie*

СОГЛАШЕНИЕ О СОТРУДНИЧЕСТВЕ

Российский государственный институт сценических искусств г. Санкт-Петербург (Россия) и Академия Люшон - Высшая профессиональная театральная школа провинции Лимузен (Франция) договорились развивать сотрудничество в области театральной педагогики.

Настоящее соглашение предусматривает следующие формы сотрудничества:

1. Обмен преподавателями с целью ознакомления со школами-партнерами и для проведения мастер-классов, преподавания курсов, проведения эскизов, постановки спектаклей.
2. Обмен студентами с целью их учебной программы в школе-партнере и для ознакомления с национальной культурой партнеров.
3. Обменный показ учебных спектаклей.
4. Участие в фестивалях, проводимых с участием школ-партнеров.
5. Методические конференции преподавателей двух школ для обсуждения вопросов театральной педагогики.
6. Обмен методическими материалами по вопросам театральной педагогики.

Соглашение рассчитано на пять лет с возможностью последующего возобновления сотрудничества.

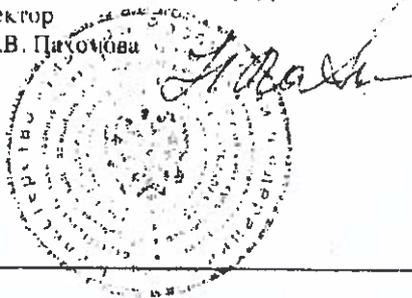
Подписано в Лиможе 24 апреля 2017 г.

За Академию Люшон - Высшую профессиональную театральную школу провинции Лимузен
Директор Жан Ламбер-Вильд

L'ACADEMIE
École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin
Le Mazeau - 87480 SAINT-PRIEST-TAURION
Tél +33(0)5 55 37 93 93
adm@academie-theatre-limoges.com
N° SIRET 502 464 383 90019 code APE 9001Z

За Российский государственный институт сценических искусств г. Санкт-Петербург

Ректор
Н.В. Пахомова



CONVENTION DE PARTENARIAT

L'Institut d'Etat Russe des Arts Scéniques, et L'Académie de l'Union -Ecole Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin ont décidé de développer un partenariat dans le domaine de la pédagogie théâtrale.

La présente convention propose plusieurs actions pour une période de cinq ans :

1. Échange de professeurs dans le cadre de Master Class, enseignement, jurys de concours, ateliers, création de spectacles.
2. Échanges d'étudiants permettant une formation dans nos écoles réciproques, rencontres entre cultures russes et françaises.
3. Échange de spectacles de sortie.
4. Participation à des festivals internationaux.
5. Organisation de séminaires.
6. Création de documents sur l'enseignement du théâtre dans les deux langues.

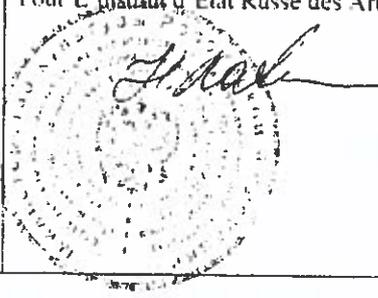
La présente convention s'établit sur 5 ans, avec une possibilité de reconduction.

Signée à Limoges le 24 avril 2017.

Monsieur J.LAMBERT-WILD, en qualité de directeur,
Pour L'Académie de l'Union -Ecole Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

L'ACADEMIE
École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin
Le Mazeau - 87480 SAINT-PRIEST-TAURION
Tél +33(0)5 55 37 93 93
adm@academie-theatre-limoges.com
N° SIRET 502 464 383 90019 code APE 9001Z

Madame N.V. PAKHOMOVA, en qualité de rectrice,
Pour L'Institut d'Etat Russe des Arts Scéniques.



*ANNEXE 27 – Convention Académie de l'Union / Cegep Saint
Hyacinthe Canada*

Convention de Partenariat

Entre les soussignés :

CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE

Siège social : 3000 avenue Boullé - SAINT-HYACINTHE QUEBEC CANADA
Tél : 514 875 4445 courriel : lpelletier@cegepsth.qc.ca
Représenté par **Luce PELLETIER**, en qualité de Coordonnatrice
ci-après dénommé «**Le CÉGEP**»

Et

L'ACADÉMIE de l'UNION - École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

Association loi 1901
N° Siret : 502 464 365 00019 Code APE : 9001 Z
Siège social : Le Mazeau - 87480 St Priest-Taurion
Téléphone : 05 55 37 93 93 Fax : 05 55 37 93 94
Représentée par **Jean LAMBERT-WILD**, en qualité de Directeur
ci-après dénommée «**L'ACADÉMIE** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir le cadre des relations institutionnelles et pédagogiques entre les partenaires. Elle établit leurs engagements réciproques concernant les grandes lignes de leur coopération et les modalités de fonctionnement du partenariat.

Les parties s'engagent à mettre en place des échanges d'expériences professionnelles et artistiques en matière de pratiques théâtrales. Le but est de favoriser l'approche de cultures différentes à travers la découverte d'une pédagogie particulière, de rencontres, de travail commun. Ce partenariat pourra prendre la forme d'échanges d'élèves entre les deux institutions, de master class, de stages encadrés par des professionnels, de présentation de spectacles.

En 2016

Spectacle « Must go on » : première action engagée dans le cadre de ce partenariat

L'Académie accueillera sur deux périodes quatre étudiantes (2 comédiennes et 2 étudiantes à la production) de l'École de Théâtre du CÉGEP de Saint-Hyacinthe, du 18 mars au 30 avril 2016 et du 8 au 27 juin 2016. Ils rejoindront les 14 élèves-comédiens de Limoges pour la création du spectacle «Must go on », texte et mise en scène de Nathalie Fillion. Ce spectacle sera présenté le 9 et 10 mai 2016 à l'Usine C de Montréal, le 14 mai 2016 au CÉGEP de Saint-Hyacinthe, les 14 et 15 juin 2016 au Théâtre de l'Union-Centre Dramatique National du Limousin et du 23 au 26 juin 2016 à la Cartoucherie de Vincennes.

Spectacle « Atelier Shakespeare » : deuxième action

L'Académie invite une promotion du département Théâtre du CÉGEP à participer à **L'Union des Ecoles - Festival International des écoles de théâtre** à Limoges, du 13 au 18 juin 2016 qui propose le spectacle « Atelier Shakespeare » mis en scène par Frédéric Dubois.



Article 2 : Obligations du CÉGEP de Saint-Hyacinthe

Pour la première action, le CÉGEP s'engage :

- à mettre à disposition suivant les dates précitées, 4 étudiantes du département Théâtre pour leur participation au spectacle « Must go on » ;
- à prévoir les assurances et visas nécessaires à leur voyage ;
- à prendre en charge tous les frais annexes des 4 étudiantes (transport, hébergement et frais de restauration) ;
- à fournir le lieu de représentation du spectacle « Must go on » en ordre de marche et assurera l'accueil du public. Il mettra à disposition le personnel technique nécessaire au montage, exploitation et démontage du spectacle ;
- à assurer les services de réservation et de billetterie ;
- à organiser l'hébergement chez l'habitant des 14 élèves-comédiens et 1 stagiaire assistant mise en scène à Saint-Hyacinthe le 13 et 14 mai 2016 ;
- à fournir certains éléments de décor (cf. fiche technique).

La deuxième action fera l'objet ultérieurement d'un avenant à la convention.

Article 3 : Obligation de L'ACADÉMIE

Pour la première action, L'ACADÉMIE s'engage :

- à mettre à disposition 14 étudiants comédiens ;
- à mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation du spectacle « Must go on » et à veiller à son bon déroulement ;
- à fournir le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations ;
- en qualité d'employeur, elle assumera les rémunérations (charges sociales et fiscales comprises), les défraiements, l'hébergement et les voyages de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi. Elle aura à sa charge la totalité des frais liés ;
- le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires nécessaires à sa représentation. L'Académie en assumera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières ;
- à fournir les éléments nécessaires à la publicité du spectacle.

Il est convenu que le travail dans ce projet des étudiants comédiens de L'ACADÉMIE et du CÉGEP ne devra donner lieu à aucune rémunération, leur participation entrant dans le cadre d'un stage de formation.

L'ACADÉMIE dispose du droit d'exploitation en France du spectacle « Must go on » et garantit Le CÉGEP contre tout recours éventuel des ayants droits.

Article 4 : Droits d'auteur et droits voisins

Les droits d'auteur (SACD et SACEM) et droits voisins seront à la charge de « L'ACADÉMIE » qui en assurera le paiement.

Article 5 : Assurance

LE CÉGEP certifie avoir souscrit une assurance pour les risques lui incombant pour les élèves de son établissement.

L'ACADÉMIE certifie avoir souscrit une assurance pour les risques lui incombant pour le matériel lui appartenant, son personnel, les élèves et stagiaire de son établissement et les 4 étudiantes du CÉGEP.

Article 6 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...)

Fait à Saint-Priest-Taurion, le 15 mars 2016.

CÉGEP de Saint-Hyacinthe



L'ACADÉMIE DE L'UNION
Jean LAMBERT-WILD



*ANNEXE 28 – Convention Académie de l'Union / Festival
International des Francophonies*

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Festival international des Francophonies en Limousin

Association loi 1901 - SIRET 330 773 011 00037 APE 9001 Z

Licences d'entrepreneur de spectacle n°1 (870592), n°2 (870594) et n°3 (870595)

N° TVA intracommunautaire : FR 24330773011 00037

Adresse : 11, avenue du Général de Gaulle - 87000 Limoges

Téléphone : 05 55 10 90 10 - Télécopie : 05 55 77 04 72

Courriel : g.taillebourg@lesfrancophonies.com

Représenté par Marie-Agnès Sevestre en sa qualité de directrice,

Ci-après dénommé "LE FESTIVAL", d'une part,

ET

L'Académie de l'Union - École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

Association loi 1901 - SIRET 502 464 365 00019 APE 9001 Z

Adresse Le Mazeau - 87480 Saint Priest Taurion

Téléphone : 05 55 37 93 93 - Courriel : adm@academietheatrelimoges.com

Représenté par Monsieur Jean Lambert-wild, en sa qualité de directeur

Ci-après dénommé "L'ACADÉMIE", d'autre part,

EN PRÉAMBULE IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT

Pour la 35^e édition des Francophonies en Limousin, les deux partenaires s'associent dans le cadre de la présente convention pour l'organisation de l'événement « **L'imparfait du Présent** ».

Sous la direction de Paul Golub, 15 étudiants en 3^{ème} année d'interprétation dramatique de L'ACADEMIE DE L'UNION, École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin assureront les 29 et 30 septembre 2018, la préparation et la réalisation de lectures-découvertes de quatre textes dramatiques contemporains (de Hala Moughanie, Guy Régis Jr, Mawusi Agbedjidji, Stanislas Coton), choisis par LE FESTIVAL.

Le groupe se compose de : Gabriel Allée, Claire Angenot, Quentin Ballif, Matthias Beaudoin, Romain Bertrand, Hélène Cerles, Ashille Constantin, Yannick Cotten, Estelle Delville, Laure Descamps, Antonin Dufreutelle, Nina Fabiani, Marine Godon, Isabella Olechowki, Nicolas Verdier.

Direction de lecture : Paul Golub

Les lectures se déroulent au Théâtre Expression 7 à Limoges. La distribution des acteurs est effectuée par Paul Golub. Il travaille avec les jeunes acteurs à L'ACADEMIE à partir du 17 septembre 2018 pour préparer cet événement.

Chaque lecture sera suivie d'une rencontre avec le public, animée par Michel Beretti.

La présente convention détaille les conditions de cette coopération.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans l'esprit du préambule, les partenaires conviennent d'organiser pour les 35^e Francophonies en Limousin (26 septembre au 6 octobre 2018) 4 lectures dans le cadre de l'événement **l'Imparfait du Présent** selon le calendrier prévisionnel suivant :

Répétitions :

Jeudi 27 septembre 2018 : 9h-12h / 14h-18h / 20h-22h

Vendredi 28 septembre 2018 : 9h-12h / 14h-18h / 20h-22h

Représentations :

Samedi 29 septembre 2018 à 10h : *La mer est ma nation*, de Hala Moughanie

Samedi 29 septembre 2018 à 11h 30 : *Les cinq fois où j'ai vu mon père*, de Guy Régis Jr

Dimanche 30 septembre 2018 à 10h : *Trans-maître(s)*, de Muawsi Agbedjidji

Dimanche 30 septembre 2018 à 11h30 : *Poing levé*, de Stanislas Cotton

L'événement **l'Imparfait du Présent** se déroule au Théâtre Expression 7, 20/22 rue de la Réforme, 87000 Limoges.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

L'ACADEMIE s'est assuré le concours des artistes et des intervenants nécessaires à la présentation au public des textes cités ci-dessus.

LE FESTIVAL s'est assuré de la disponibilité du Théâtre Expression 7, du jeudi 27 septembre au dimanche 30 septembre 2018 inclus. Autant que possible, L'ACADEMIE remettra au FESTIVAL les demandes de matériel et d'implantation lumières et son (dans la limite du matériel disponible du Théâtre Expression 7), au plus tard le 15 septembre.

Le FESTIVAL s'engage à :

Fournir le lieu de représentation et de répétition, en ordre de marche, avec le personnel d'accueil et le personnel technique nécessaires au bon déroulement des lectures.

Prendre à sa charge la rémunération et les charges sociales afférentes de tout le personnel mis à disposition de L'ACADÉMIE.

Le FESTIVAL prend en charge les repas de l'équipe (soit 16 personnes) pendant la durée de leurs prestations. Des tickets repas seront mis à sa disposition afin de lui permettre de prendre ses repas au Grilladin, restaurant partenaire du festival les 27, 28, 29 septembre midi et soir ; le repas du 30 septembre midi étant organisé sous forme d'un buffet Côté Jardin à l'occasion de la remise des prix SACD et RFI.

Le FESTIVAL prend en charge le règlement des droits d'auteur. Le paiement sera effectué auprès de la SACD ou selon les modalités spécifiques indiquées par les auteurs.

LE FESTIVAL favorise, sur présentation de leur badge et selon les places disponibles, le libre accès de l'équipe aux différents spectacles de la programmation.

ARTICLE 3 : ASSURANCES

L'ACADÉMIE est tenue pour responsable de la bonne assurance contre tous les risques, y compris lors du transport de son personnel et de tous les objets lui appartenant ou appartenant

à son personnel. En cas d'accident du travail impliquant les jeunes acteurs de L'Académie, celle-ci est tenue d'effectuer les formalités légales.
LE FESTIVAL déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations des lectures dans le lieu précité.

ARTICLE 4 : RECETTES

Les lectures sont présentées en accès libre.

ARTICLE 5 : FORCE MAJEURE

La présente convention serait résolue de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure. On entend par force majeure, des faits qui se sont produits après la signature du contrat, de caractère irrésistible, imprévisible et extérieur, ne pouvant être empêchés par les contractants.

En cas de force majeure, le contractant empêché doit prévenir par tous moyens possibles l'autre partie. Dans les cas de force majeure, aucune somme n'est due par le FESTIVAL et L'ACADÉMIE s'engage à rembourser la totalité des avances éventuellement consenties et qui lui auraient été effectivement versées, déduction faite des dépenses effectivement engagées.

ARTICLE 6 : CLAUSE RESOLUTOIRE

En dehors des cas de force majeure, toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à son co-contractant une indemnité calculée sur les frais effectivement engagés par cette dernière, dans la limite du montant du présent contrat.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution d'une obligation essentielle.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les deux parties s'engagent à coopérer pleinement, avec diligence et bonne foi, en vue de trouver une solution amiable.

A défaut de conciliation, les deux parties soumettront le litige à l'appréciation des Tribunaux de LIMOGES.

Etabli en deux exemplaires originaux, à Limoges, le 12 septembre 2018

L'ACADÉMIE
Lu et approuvé,

Jean Lambert-wild
Directeur

L'ACADÉMIE
École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin
Le Mazeau 87480 SAINT-PRIEST-TAURION
Tél +33(0)5 55 37 93 93
adm@academietheatrelimoges.com
N° SIRET 502 464 365 00019 code APE 9001Z

LE FESTIVAL
Lu et approuvé,
11, rue du Commerce de Châtelle
37000 Limoges
Tél : 05 55 10 89 10
Fax : 05 55 71 00 71
Marie-Agnès Sevestre
Directrice
J. Mailloux
Adm. Mailloux

*ANNEXE 29 – Convention Académie de l'Union / Lycée agricole
Les Vaseix*



L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

"Oculi plus vident quam oculus"

Convention de partenariat et de coopération

L'Académie de l'Union – École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

N° Siret : 502 464 365 000 19 Code Naf/APE : 9001Z

Siège social : Le Mazeau 87480 SAINT-PRIEST-TAURION

Téléphone : 05 55 37 93 93 Courriel : adm@academietheatrelimoges.com

représentée par Jean LAMBERT-WILD, en qualité de directeur
ci-après dénommée « **L'Académie de l'Union** », d'une part

Et

L'EPLFPA de Limoges et du nord Haute-Vienne*

Les Vaseix 87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE,

représenté par Max DELPÉRIÉ, en qualité de Directeur,
ci-après dénommé « **EPL de Limoges et du nord Haute-Vienne** », d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE :

L'éducation artistique et l'action culturelle sont inscrites dans les missions et les spécificités de l'enseignement agricole.

En effet, les dispositifs spécifiques à l'agriculture associés aux conventions avec le Ministère de la Culture et de la Communication et les Collectivités territoriales ont incité et encouragé les établissements d'enseignement agricole à renforcer la place de l'éducation artistique dans les parcours de formations, à élaborer des actions culturelles concertées avec les partenaires territoriaux, à se structurer pour mener à bien ses missions. Ces actions sont organisées principalement dans le cadre des cours ou des animations sous la responsabilité des professeurs d'Education socio-culturelle, mais également en lien avec les enseignants de lettres en particulier.

Ces actions sont transversales à l'ensemble des missions de l'enseignement agricole et notamment les missions de formation, d'animation et de développement des territoires, d'insertion et de coopération internationale.

Les équipes pédagogiques de « l'EPL de Limoges et du nord Haute-Vienne » souhaitent renforcer les dynamiques culturelles au sein de son établissement. Pour cela elle s'appuie sur la circulaire du 21 mars 2006 portant sur le référentiel du professeur d'Éducation Socio-Culturelle. En effet, cette circulaire précise (...) « La place de l'Éducation Socio-Culturelle dans le système éducatif agricole, compte tenu du rôle fondamental joué par la culture dans le développement et les enjeux de l'apprentissage de la citoyenneté » (...). Selon ce référentiel, l'éducation artistique et l'action culturelle doivent occuper une place importante dans les missions de ces enseignants. Parmi leurs activités, les enseignants d'Éducation Socio-Culturelle sont chargés d'élaborer en concertation avec l'équipe pédagogique un projet d'animation et de développement culturel dans le cadre du projet d'établissement.

« L'Académie de l'Union », école supérieure professionnelle de théâtre, forme des jeunes entre 18 et 26 ans au métier de comédien. Dans le cadre de leur cursus de 3 ans, les élèves-comédiens rencontrent de nombreux intervenants pluridisciplinaires (metteurs en scène, comédiens, circassiens, acrobates, chorégraphes, chanteurs, etc.) venant de tous continents. Leur formation alterne stages intensifs et présentations publiques surtout à partir de la 2^{ème} année. Afin de s'habituer aux regards et contacts de publics divers « L'Académie de l'Union » favorise les présentations et les rencontres avec des publics d'âge et de parcours différents dans des lieux variés en région et hors région.

Le contexte dans lequel évoluent les élèves-comédiens, sur la commune de Saint-Priest-Taurion, dans le parc du Mazeau oblige les élèves à une organisation particulière, à de l'autonomie et à une prise de conscience de l'environnement nature et de l'écologie. L'outil du comédien, son corps, passe aussi par une conscience du « bien se nourrir, sainement ».

« L'Académie de l'Union », soucieuse du bon équilibre physique de ses étudiants a naturellement sollicitée le « l'EPL de Limoges et du nord Haute-Vienne » pour sa production de légumes issus de l'agriculture biologique qui pourrait être intégrés aux repas de midi des élèves de l'Académie.

* L'EPLEFPA de Limoges et du nord Haute-Vienne comprends deux lycées (Lycées agricoles de Limoges Les Vaseix et de Magnac-Laval, un centre de formation d'apprentis et un centre de formation continue pour adultes).

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention concerne les modalités de coopération entre les deux établissements. Cette collaboration s'inscrit dans le domaine de l'échange de compétences et de la complémentarité des deux écoles ; celle de la collaboration artistique liée au spectacle vivant d'une part, et celle du maraîchage en agriculture biologique d'autre part.

Article 2 : Organisation

Le bon fonctionnement du partenariat suppose une stabilité des équipes et une concertation régulière entre les différents partenaires. Chaque partenaire intervient au titre de sa compétence respective, dans le cadre de projets communs. Ces projets définis d'un commun accord font l'objet d'un avenant à la présente convention lequel détermine de manière précise le contenu de l'action envisagée et les moyens communs mis en œuvres.

Article 3 : Responsabilités matériels et pédagogiques

Les artistes, étudiants, enseignants et autres personnels interviennent dans le respect des textes et procédures en vigueur et continuent, dans le cadre de ces actions spécifiques à relever de leur établissement, notamment au titre du régime des accidents du travail. Ils reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de chaque établissement respectif et des règles de sécurité applicables à l'établissement et s'engagent à les respecter.

Article 4 : Financement spécifique

Les partenaires s'engagent à établir en commun tout dossier technique et financier destiné à obtenir des aides auprès des collectivités territoriales, de l'État ou de toute autre structure. Les moyens obtenus seront attribués en fonction des compétences de chacun.



Article 5 : Durée de la convention et conditions de résiliation

La présente convention cadre est conclue pour une durée de 3 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction d'une année sur l'autre, sauf dénonciation de l'une des parties à n'importe quelle date par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois. Le non respect par l'une des parties d'un des éléments contractuels de la dite convention en validera de plein droit la dénonciation sans délai de préavis.

Article 6 : Litige

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux de Limoges seront seuls compétents.

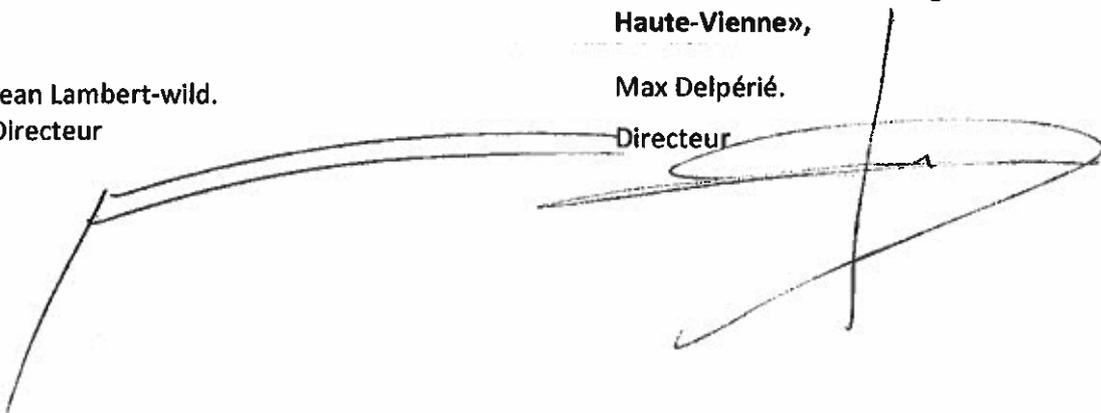
Fait à Limoges, le 30 mars 2017,
En deux exemplaires originaux,

Pour « L'Académie de l'Union ESPTL »,

Jean Lambert-wild.
Directeur

Pour l'« EPLEFPA de Limoges et du nord
Haute-Vienne »,

Max Delpérié.
Directeur

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a long, sweeping curve that starts high on the left and ends lower on the right. The signature on the right is more complex, featuring a vertical line that intersects with several horizontal and diagonal strokes, creating a stylized, somewhat abstract shape.